

Gendarmerie royale du Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant le 31 mars 1998

Canadä

Présentation amélioré des rapports au Parlement Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 1998

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada - TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

Nº de catalogue BT31-4/11-1998 ISBN 0-660-60676-3



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, le rapport d'automne sur le rendement comprend 80 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport du gouvernement intitulé *Une gestion axée sur les résultats*.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 1998, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans la *Partie III du Budget principal des dépenses* ou le projet pilote de *Rapport sur les plans et priorités* pour 1997-1998. Les principaux engagements en matière de résultats pour l'ensemble des ministères et organismes sont aussi inclus dans *Une gestion axée sur les résultats*.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

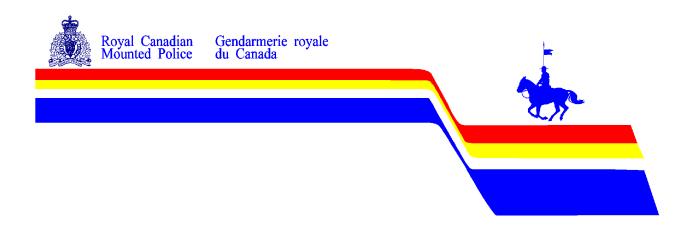
Le gouvernement continue de perfectionner et de mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant :

Secteur de la planification, du rendement et des rapports Secrétariat du Conseil du Trésor L'Esplanade Laurier Ottawa (Ontario) Canada K1A OR5

Téléphone : (613) 957-7042 Télécopieur : (613) 957-7044



Rapport sur le rendement de la Gendarmerie royale du Canada de 1997-1998

Table des matières

	pour 1997-1998	iv
Partie I :	Message du ministre	
Partie II :	Aperçu de la GRC Mandat, mission et vision Orientation stratégique Cadre de fonctionnement Organisation de la GRC	2 3 4
Partie III :	 Rendement de la GRC Attentes en matière de rendement et principaux engagements en matière de résultats Réalisations en matière de rendement Réalisations en matière de rendement de la GRC Réalisations en matière de rendement par secteur d'activité Services de police fédérale Services de police contractuelle Services nationaux de police Services de maintien de la paix 	14 16 18 20 22 43 62
Partie IV :	Rendement financier de la GRC Sommaire des crédits approuvés Comparaisons des dépenses totales prévues et des dépenses réelles Comparaison rétrospective des dépenses totales prévues et des dépenses réelles Concordance entre l'ancienne et la nouvelle structure Recettes à valoir sur le crédit Recettes à valoir sur le Trésor Paiements de transfert Dépenses en immobilisations	75 76 78 79 80 81 82



	 Projets d'immobilisations Prêts, investissements et avances Passif éventuel 	86
Partie V :	Groupement de rapports	88
	Développement durable	
	Réservoirs de stockage	
	Initiatives de réglementation	
	Rapports annuels prévus par la loi	
	Politiques spéciales en matière de voyages	90
Partie VI:	Autres renseignements	91
	 Personnes-ressources pour obtenir d'autres 	
	renseignements et sites Web	92
	 Lois appliquées et ententes relevant de la GRC 	93





Figure 1: Tableau des principaux engagements en matière de résultats pour 1997- 1998¹

La Gendarmerie roya s'engage -	ale du Canada (GRC)	
- à fournir aux Canadiens et aux Canadiennes :	- qui se manifeste par :	- réalisation signalée dans :
une protection contre le crime	une amélioration de la riposte de la police face au crime organisé	pages 22-25
organisé	 une réduction de l'incitatif économique pour le crime organisé 	pages 26-28
	une contribution à la hausse des recettes fiscales	pages 28-31
	une contribution à la réduction de la criminalité transfrontalière	pages 31-33
	 une contribution à la baisse de l'offre et de la demande de drogues illicites 	pages 33-36 ²
	 une contribution à la réduction des délits économiques 	pages 36-38
	 l'amélioration de la qualité des renseignements criminels 	pages 38-40
	 l'efficacité des autres services de police fédérale 	pages 40-42
des services de police pour appuyer la sécurité des foyers et des	 une contribution à la baisse continue du taux global de criminalité et des crimes contre les biens 	pages 45-49³
collectivités	 une contribution à l'augmentation de la sécurité routière 	pages 49-51
	le nombre de plaintes du public justifiées	pages 51-52
	 le degré de satisfaction des clients et des partenaires 	page 52-53



une protection contre les crimes de violence et la criminalité juvénile	 une contribution à la baisse des taux de crimes de violence et de criminalité juvénile une contribution au sentiment accru de sécurité de la population 	pages 54-57 page 58-59
des alternatives au système traditionnel de justice pénale pour les Autochtones	des méthodes policières adaptées aux besoins des communautés autochtones et qui font état de leur culture (dont les arrangements en vue d'assurer les services de police dans le nouveau Territoire du Nunavut)	pages 59-61
des renseignements en matière d'enquêtes policières et des outils d'enquête	 l'accès accru par les clients aux services d'analyse génétique et aux dossiers d'antécédents judiciaires, d'empreintes digitales et d'armes à feu le partage efficace et en temps 	pages 63-66 pages 66-67
	opportun de renseignements criminels ➤ l'amélioration des services de formation supérieure, de recherche et de bibliothèque	pages 67-68
des services de police civile pour les missions de maintien de la paix	 l'offre rentable et à temps de personnel de police civile à l'appui des missions de maintien de la paix la satisfaction de l'autorité internationale pertinente à l'égard des missions de maintien de la paix 	pages 70-72 ⁴ pages 72-73
	et autres missions ➤ le rehaussement de la réputation internationale du Canada	page 73

Note pour Figure 1:

- 1. Se reporter aux engagements énoncés dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de la GRC de 1997-1998 aux pages 13, 20-21, 28-29 et 35).
- 2. Se reporter également à *l'examen du mandat Lutte antidrogue*, mentionné à la page 35, et à *l'examen de la Stratégie canadienne antidrogue*, mentionné à la page 36.
- 3. Se reporter également à l'ex*amen à mi-parcours de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime*, mentionnée à la page 47.
- 4. Se reporter également à l'*Examen de la participation de la GRC aux missions des Nations Unies (NU)*, mentionné à la page 71.



Message du ministre

J'ai l'honneur de présenter au Parlement le Rapport sur le rendement de la Gendarmerie royale Canada de 1997-1998.

Cette année commémore 125 ans de service aux Canadiens par la GRC. Bien qu'il s'agisse d'une réalisation historique importante en soi, nous sommes également fiers de notre service de police nationale en raison de son rendement exceptionnel au cours de cette période. C'est pourquoi la GRC est l'un des symboles nationaux du Canada reconnus internationalement et fait partie intégrante de la culture canadienne, contribuant à notre identité nationale et à la cohésion sociale du Canada.



Mais au-delà des symboles et même de certains mythes émouvants, la GRC remplit une gamme complexe et variée de rôles pour le compte des Canadiens. Dans son rôle de police fédérale, la GRC assure la présence du fédéral dans tous les coins du pays. Dans son rôle de police contractuelle, la GRC est un intervenant clé dans la poursuite au niveau communautaire du programme du gouvernement d'assurer la sécurité dans les foyers et dans les rues. Dans un autre rôle, la GRC offre des renseignements névralgiques et autres services à l'appui des organismes d'application de la loi partout au Canada. Finalement, en tant que chef de file de la contribution du gouvernement aux missions de maintien de la paix en matière de services de police civile, elle a rehaussé sa propre réputation et celle du Canada sur la scène internationale.

Bien qu'il soit souvent difficile d'attribuer à une seule organisation les résultats à long terme de ces diverses responsabilités, la GRC est un intervenant important dans le portefeuille du ministère du Solliciteur général du Canada dans la poursuite de mes propres priorités, soit lutter contre le crime organisé, appliquer des correctifs efficaces et engager la participation des citoyens. La GRC est également un partenaire dans les portefeuilles fédéraux plus vastes de la santé, de la justice et autres. Je suis parfaitement conscient que les résultats obtenus n'auraient pu l'être sans la contribution des nombreux employés dévoués de la GRC, dont le professionnalisme et l'engagement personnel continuent d'accroître la sécurité de nos communautés.

L'honorable Andy Scott, C.P., député Solliciteur général du Canada





Introduction du Commissaire

Depuis sa création en 1873 en tant que Police à cheval du Nord-Ouest, la Gendarmerie royale du Canada s'est efforcée d'offrir aux Canadiens des services policiers de qualité supérieure partout où ils étaient requis. La GRC est unique au monde car elle offre des services de police polyvalents aux niveaux municipal, territorial, provincial et national, dans l'ensemble du Canada. La GRC est en même temps le service de police la plus célèbre au monde en tant que symbole d'intégrité et de professionnalisme. Fiers de nos 125 ans d'histoire et confiants en notre avenir, nous continuerons de nous efforcer de démontrer aux Canadiens les avantages qu'ils retirent de l'impôt qu'ils versent. Je crois que notre rendement en 1997-1998 illustre encore une fois que nous avons su relever ce défi.



Pour relever ce défi, nous avons veillé à ce que nos priorités reflètent la vaste orientation du gouvernement exprimée dans le discours du trône de 1997. Nous avons offert un soutien solide au Solliciteur général du Canada dans la poursuite de ses priorités, en particulier en ce qui concerne la lutte contre le crime organisé et l'engagement des citoyens. Et nous avons tenté d'adapter la gestion de notre organisation à la fonction moderne de contrôleur, en vue de gérer en fonction des résultats.

Dans la démonstration de la valeur de notre rendement au cours de l'année qui vient de s'écouler, nous continuons de tenter d'améliorer la façon de présenter nos résultats. Dans le présent rapport, nous adoptons la même méthode de résolution de problèmes que nous appliquons à nos activités policières, de la gestion à la première ligne de prestation des services. Conformément aux principes de la police communautaire, nous identifions les problèmes en partenariat avec les communautés que nous servons, proposons des stratégies en vue de régler ces problèmes, décrivons les ressources nécessaires pour mettre en oeuvre les stratégies, résumons les activités qui en découlent, évaluons l'effet que ces activités ont sur les problèmes, puis examinons la façon dont nous pouvons améliorer notre rendement l'année prochaine. Je crois que cette façon de procéder non seulement sera plus claire et significative, mais aussi qu'elle aidera à engager les Canadiens et nos autres partenaires dans l'atteinte de l'objectif commun d'accroître la sécurité des foyers et des collectivités au Canada.

Même si nous avons accompli des réalisations importantes au cours de l'année qui vient de s'écouler et si le crime semble diminuer globalement pour diverses raisons, nous reconnaissons tous les effets nuisibles sur notre qualité de vie causés par le crime organisé, par la violence dirigée contre les plus vulnérables d'entre nous et par de nombreuses autres formes de criminalité. Mais nous ne pouvons jamais accepter tout niveau de criminalité comme un simple autre fait concret. C'est pour ce motif que la GRC continue d'étudier des moyens d'accroître la sécurité des Canadiens et ce faisant de continuer de mériter la confiance élevée que les Canadiens accordent à leur service de police nationale.

Le Commissaire, J.P.R. Murray





Partie II:

Aperçu de la GRC



Mandat, mission et vision

La Gendarmerie royale du Canada est le service de police national du Canada, chargé d'appliquer les lois fédérales dans l'ensemble du pays et qui sert de police provinciale dans toutes les provinces, sauf l'Ontario et le Québec, et de police territoriale au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Elle agit également comme service de police local dans quelque 200 municipalités. Pour assumer ces responsabilités, nous respectons notre devise : *Maintiens le Droit*.



Mission: La Gendarmerie royale du Canada est le service de police national du Canada. Fière de ses traditions et sûre de pouvoir relever les défis des années à venir, la Gendarmerie s'engage à maintenir la paix, à assurer le respect de la loi et à offrir un service de qualité de concert avec les collectivités qu'elle sert.

Valeurs fondamentales: Consciente du dévouement de tous ses employés, la GRC s'engage à créer et à préserver un milieu de travail propice à leur sécurité, à leur bien-être et à leur perfectionnement, en s'inspirant des valeurs fondamentales suivantes: intégrité, honnêteté, professionnalisme, compassion, respect et responsabilité.

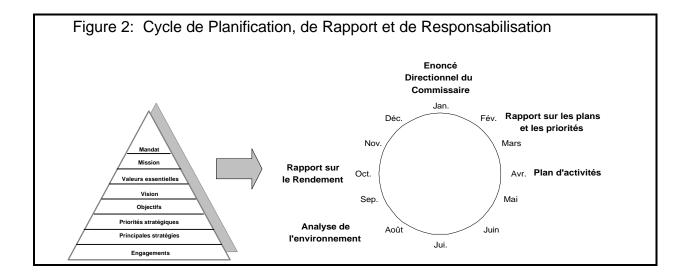
Vision. Nous voulons:

- être une organisation progressiste, proactive et innovatrice;
- > fournir un service de la plus haute qualité grâce à un leadership dynamique, à la formation et à la technologie, de concert avec les collectivités que nous servons;
- > être responsables et efficaces grâce au partage du processus décisionnel;
- > assurer un milieu de travail sain qui favorise l'esprit d'équipe, la libre communication et le respect mutuel;
- promouvoir la sécurité des collectivités;
- faire preuve de leadership dans la quête de l'excellence.
 (Énoncé de la mission, de la vision et des valeurs de la Gendarmerie royale du Canada)



Le mandat de la GRC se fonde sur les pouvoirs et les fonctions attribués par la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, à savoir qu'«est maintenue pour le Canada une force de police composée d'officiers et autres membres et appelée Gendarmerie royale du Canada» (article 3), dont les membres ont pour fonctions d'appliquer la loi, de prévenir le crime et de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité (art.18). Les pouvoirs d'exécution des dispositions de la *Loi sur la GRC* et la responsabilité en matière de reddition de comptes sont conférés au Commissaire qui, sous la direction du Solliciteur général du Canada, «a pleine autorité sur la Gendarmerie et tout ce qui s'y rapporte» (par. 5(1)). Le Solliciteur général du Canada est responsable de la GRC devant le Parlement, puisque la GRC est un organisme au sein du portefeuille du ministère du Solliciteur général du Canada.

La relation entre le mandat, la mission, les valeurs fondamentales, la vision, les objectifs de la GRC et les autres éléments de notre cycle de rapport et de responsabilisation est illustrée à la figure 2.



Orientation stratégique

Le cadre de fonctionnement pose des défis complexes en matière de sécurité publique. La GRC continuera toutefois de servir ses nombreuses communautés en relevant avec efficacité ces défis, contribuant ainsi à l'unité nationale et à la cohésion sociale du Canada. Nous y parviendrons en continuant d'assurer que nous sommes une organisation policière de premier ordre dotée de la capacité pertinente (financière, technologique et au point de vue des compétences), en améliorant



la prestation uniforme des services par l'intermédiaire de nos secteurs d'activité, en maximisant les valeurs incrémentielles découlant de cette intégration des services de police fédérale, contractuelle et nationaux et en offrant une approche multi-juridictionnelle rendue possible par notre infrastructure nationale. Ces arrangements nous permettent de remplir le mandat fédéral de la GRC et de mettre de l'avant les engagements du gouvernement fédéral en matière de sécurité publique et les priorités connexes relatives à l'application de la loi et à la politique sociale. À cette fin, on mettra un accent particulier sur la lutte au crime organisé au cours des prochaines années, par le ciblage des principales organisations criminelles, notamment par des opérations policières conjuguées avec nos partenaires. Cet accent sera équilibré par nos responsabilités globales en vue d'assurer la sécurité dans les foyers et dans les rues au niveau local. Ainsi donc, les quatre secteurs d'activité externes sont confirmés comme englobant nos fonctions fondamentales au sein du cadre constitutionnel du Canada et des priorités courantes du gouvernement.

Cadre de fonctionnement

Objectifs

Le **principal objectif** de la GRC est de contribuer à la *sécurité des foyers et des collectivités* dans l'ensemble du Canada. Cet objectif, qui fait état de son mandat et de sa mission et qui fixe l'orientation de nos priorités stratégiques, soutient fortement le programme du gouvernement de promotion de la sécurité dans les foyers et dans les rues.

Ses objectifs secondaires sont les suivants : aider à susciter un sentiment de sécurité; répondre aux besoins des victimes de crime et favoriser la prévention du crime et trouver des solutions de rechange au système de justice pénale.

Priorités stratégiques

Les activités de la GRC sont guidées par six priorités stratégiques¹ à l'égard desquelles notre rendement est présenté plus loin dans le présent rapport. Comme on peut le voir à la Figure 3, ces priorités sont harmonisées aux **priorités en matière de sécurité publique du Solliciteur général**

Les 16 priorités identifiées dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de 1997-1998 ont depuis été réduites à six priorités essentielles et en ne communiquant pas celles qui renvoient à des activités internes. Un énoncé distinct, qui décrit et explique ces changements, est disponible sur demande auprès de la personne-ressources identifiée à la Partie VI.



qui mettent l'accent sur la lutte au crime organisé, un système correctionnel efficace et l'engagement des citoyens. Nos priorités font également état des **politiques du gouvernement** que nous partageons avec nos partenaires du gouvernement fédéral en tant qu'initiatives «horizontales» articulées dans les priorités du discours du trône de septembre 1997, en particulier celle sur l'édification de collectivités plus sûres.

Nos six priorités sont administrées par l'intermédiaire de cinq secteurs d'activité, comme l'illustre la figure 3, mais la mise en oeuvre de chaque priorité fait habituellement appel à plus d'un des secteurs d'activité, les rendant interdépendants au niveau opérationnel, compte tenu de la nature complexe du travail policier quotidien. Les services aux Autochtones, le maintien de l'ordre, la prévention ou la réduction des crimes de violence et de la criminalité juvénile sont assurés en grande partie par les Services de police contractuelle, tandis que la lutte contre le crime organisé transnational met également à contribution les Services de police fédérale. Les Services nationaux de police appuient tous les secteurs d'activité en offrant un soutien opérationnel névralgique à la GRC et aux autres organismes d'application de la loi canadiens. Ces priorités stratégiques sont en outre mises à exécution avec nos partenaires en matière de prestation, qui se composent d'autres ministères et organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux, d'autres organismes d'application de la loi, ainsi que de communautés, de groupes locaux et d'organisations. Nous travaillons également en collaboration avec les Canadiens en général, qui ont droit à nos services en tant que citoyens tout en remplissant en même temps leurs propres responsabilités de sujets.

Défis

Parmi les tensions externes exercées sur la GRC en 1997-1998 figuraient les facteurs environnementaux suivants, décrits plus à fond dans notre analyse de l'environnement de 1998²:

restrictions financières

hausse de la demande des services de police

préoccupations accrues du public concernant les crimes de violence et la criminalité juvénile croissance du crime organisé, particulièrement le crime organisé transnational

changement technologique rapide

problèmes de justice applicable aux Autochtones, en particulier touchant les jeunes Autochtones.

Se reporter également à l'analyse de l'environnement du ministère du Solliciteur général, intitulée «Overview of the Portfolio Environment» pour 1998.



Figure 3 : Priorités stratégiques du gouvernement, du ministère de la GRC par secteur d'activité et partenaires clés

	<u> </u>	•		2
PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT TIRÉES DU DISCOURS DU TRÔNE DE 1997 ¹ -	PRIORITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU SOLLICITEUR ² GÉNÉRAL -	PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA GRC- pour fournir aux Canadiens et aux Canadiennes	SECTEURS D'ACTIVITÉ -	PARTENAIRES CLÉS EN MATIÈRE DE PRESTATION DES SERVICES -
Pour un Canada plus fort Investir dans nos enfants	Lutte au crime organisé	Protection contre le crime organisé	SERVICES DE POLICE FÉDÉRALE	Solliciteur général du Canada ³ , Justice Canada, Revenu Canada, Développement des ressources humaines Canada, gouvernements provinciaux, organismes canadiens d'application de la loi
Investir dans la domaine de la santé et des soins de qualité Édifier des collectivités plus sûres		Services de police pour appuyer la sécurité des foyers et des collectivités	SERVICES DE POLICE CONTRACTUELLE	Solliciteur général du Canada, Justice Canada, Revenu Canada, Développement des ressources humaines Canada, gouvernements provinciaux, organismes canadiens d'application de la loi
Offrir des possibilités aux jeunes Canadiens	Système correctionnel efficace	crimes de violence et la criminalité juvénile Alternatives au système traditionnel de justice		canadiens d'application de la loi
Investir dans la savoir et la créativité		pénale pour les Autochtones		
Accroître les possibilités offertes aux communautés autochtones	Engagement des citoyens	Renseignements en matière d'enquêtes policières et outils d'enquête	SERVICES NATIONAUX DE POLICE	Solliciteur général du Canada, Justice Canada, gouvernements provinciaux, organismes canadiens d'application de la loi
Célébration du nouveau millénaire			; ; ; ;	
inineriali e		Services de police civile pour les missions de maintien de la paix	SERVICE DE MAINTIEN DE LA PAIX	Solliciteur général du Canada, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Agence canadienne de développement international, ministère de la Défense nationale, services de police canadiens

Édifier des collectivités plus sûres» s'applique en particulier au portefeuille du ministère, bien que d'autres soient également pertinentes. Les trois priorités du ministère s'appliquent, à un degré plus ou moins grand, aux six priorités stratégiques de la GRC et à chacun des quatre secteurs d'activité.

Le ministère du Solliciteur général du Canada se compose du ministère du Solliciteur général et de quatre principaux organismes, soit la Gendarmerie royale du Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité, Service correctionnel Canada et la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Les défis internes au chapitre de la gestion du changement et de la gérance ont

également influé sur la prestation des services de la GRC dans tous les secteurs d'activité; ils sont donc essentiels pour comprendre le rendement de la GRC. Ces défis étaient les suivants en 1997-1998 :

Harmonisation par la gestion du portefeuille : L'encouragement à l'échelle du gouvernement à établir des liens «horizontaux» et interministériels a continué de renforcer les partenariats au sein du portefeuille du ministère et dans le portefeuille plus vaste Justice Canada-Solliciteur général, y compris aux chapitres de la planification du portefeuille, de l'analyse de l'environnement et des communications.

Harmonisation de la planification : Nous avons également harmonisé notre cycle de planification stratégique avec celui du gouvernement et avons réalisé des progrès concernant l'intégration de nos fonctions internes de planification stratégique, financière et des ressources humaines.

Enjeux liés aux ressources financières: Les restrictions financières ont été le défi interne le plus important en 1997-1998, y compris le dépassement de crédit de 5,6 millions. Des correctifs sont en voie d'élaboration et ils seront communiqués dans le Rapport sur le rendement de 1998-1999, y compris les résultats d'un examen par le Contrôleur général. La mise en oeuvre des réductions de l'Examen des programmes II s'est effectuée comme prévue en 1997-1998.

Enjeux liés aux ressources humaines: La possibilité que la GRC devienne un employeur distinct a été étudiée en 1997-1998 mais, à la suite de consultations avec les employés et intervenants clés, on a décidé de ne pas poursuivre plus loin cette option. Le rapport du Conseil de la solde a été remis au Commissaire et a constitué le fondement des discussions avec le Conseil du Trésor sur les augmentations de salaire de la GRC.

Rationalisation des secteurs d'activité: À la suite des consultations nationales, on poursuit l'examen des Services nationaux de police amorcé de concert avec le ministère du Solliciteur général, afin de trouver des options de gérance en vue d'améliorer le service à la clientèle, de dégager les besoins nouveaux et de rechercher des possibilités de partenariats en matière de partage des coûts.

Initiative de qualité du service : La GRC a continué de mettre en oeuvre la police communautaire comme application logique au travail policier de l'initiative du gouvernement d'amélioration de la qualité du service, à l'appui du principe de *prestation des services fondée sur les besoins des clients*.



Normes de service : Depuis l'implantation des normes de service en 1995, on a encouragé les gestionnaires à incorporer ces normes dans l'offre des services. Les sondages auprès des clients démontrent que la GRC offre des services de police de qualité ou supérieurs aux normes. Les gouvernements provinciaux qui ont signé des ententes de services avec la GRC ont signalé leur satisfaction à l'égard de la qualité du service qu'ils reçoivent.

Régionalisation : La restructuration des services de police fédérale et de police contractuelle en quatre régions géographiques en avril 1997 a eu de vastes répercussions sur les services de gestion et a permis de mieux équilibrer la réalisation et la communication des priorités régionales et nationales.

Mode alternatif de résolution des conflits (MARC): Conçu pour régler les conflits au sein de la GRC de manière amicale, rapide, souple et juste, le projet du MARC est maintenant en oeuvre.

Diversification des modes d'exécution (DME) : Un examen a été amorcé afin d'identifier les candidats possibles à la DME (comme l'installation de formation à Regina) et de formuler des recommandations.

Technologie : La désuétude rapide de la technologie utilisée et des infrastructures est un problème constant et un fardeau financier pour la GRC.

Projet de l'an 2000 : Avec 29 systèmes essentiels à la mission à l'échelle du gouvernement, la GRC a déclaré que le problème de l'an 2000 était sa principale priorité en matière de technologie de l'information. Au 21 août 1998, 52 % de ces systèmes étaient conformes aux normes du gouvernement, avec un taux de préparation global de 79 % ; la planification d'urgence est maintenant en cours.

Organisation de la GRC

Le Commissaire, qui relève du Solliciteur général et à qui il doit rendre des comptes, a pleine autorité sur la Gendarmerie et tout ce qui s'y rapporte.

Description des secteurs d'activité

La GRC se divise en quatre secteurs d'activité de prestation des services et en un secteur d'activité interne (se reporter aux figures 3 et 4), dont chacun se compose de secteurs de service. Les attentes en matière de rendement et les réalisations de ces secteurs d'activité sont décrites dans le présent rapport, sauf le rendement du secteur d'activité interne parce qu'il ne fournit pas des

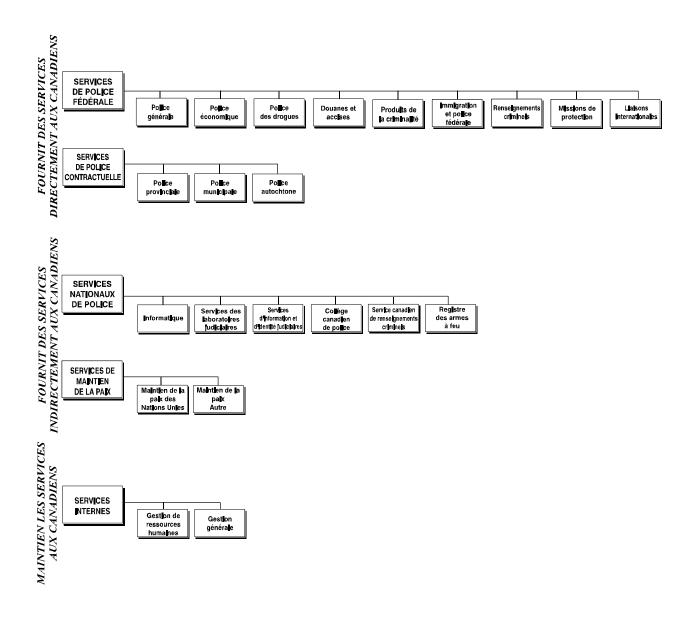


services directement aux Canadiens, même s'il appuie les quatre secteurs d'activité externes (par l'intermédiaire des services de gestion générale, de gestion des ressources humaines, de relations publiques et d'un conseiller en matière d'éthique). De même, on a omis les fonctions très précieuses de la technologie de l'information, de l'informatique et des opérations techniques.

- □ Services de police fédérale : L'objectif de ce secteur d'activité est d'offrir des services de protection, d'enquête, d'application de la loi et de police au gouvernement fédéral, à ses ministères et organismes et aux Canadiens. Ce secteur d'activité regroupe neuf secteurs de service ou programmes : Douanes et Accise; Police des drogues, Affaires fédérales et immigration; Produits de la criminalité; Police économique; Renseignements criminels; Liaisons internationales et Missions de protection et un secteur de services de police générale qui englobe les services de soutien comme les Opérations techniques. Les services de police fédérale sont offerts par l'intermédiaire des divisions, dans toutes les provinces et les deux territoires.
- Services de police contractuelle: Compte tenu d'ententes d'une durée de 20 ans entre le gouvernement fédéral et les provinces, territoires et municipalités, la GRC offre des services de police à contrat, selon une formule de partage des coûts, à deux territoires et huit provinces (à l'exception du Québec et de l'Ontario). À chaque juridiction à contrat correspond une division et les services sont offerts au niveau local ou du détachement. L'offre de services de police à contrat s'étend également à quelque 200 municipalités et à 159 communautés des Premières nations, conformément à 66 ententes individuelles. Des services de police communautaire (prévention du crime, maintien de l'ordre, contrôle de la circulation, application du *Code criminel* et services d'urgence) sont offerts aux provinces et territoires à contrat, ainsi que des services de police fédérale.
- Services nationaux de police: L'objectif poursuivi est d'offrir des services de soutien opérationnel névralgique aux organismes d'application de la loi canadiens, par l'intermédiaire de quatre secteurs de service: le Collège canadien de police, le Service canadien de renseignements criminels; le Service des laboratoires judiciaires et les Services d'information et d'identité judiciaires. Leurs services comprennent le partage avec plus de 400 organismes de police et du gouvernement ainsi qu'avec des organismes sélectionnés internationaux d'application de la loi, dans le système de justice pénale, de dossiers automatisés d'antécédents judiciaires et d'empreintes digitales, de dossiers sur les armes à feu et de renseignements criminels, ainsi que l'offre d'analyses judiciaires, de formation supérieure et d'analyse des crimes de violence.



Figure 4: Structure des secteurs d'activité et des secteurs de services





☐ Services de maintien de la paix : Conformément à la politique étrangère du Canada, la GRC offre de l'aide et une formation en matière de police civile pour des missions de maintien de la paix, habituellement selon un mandat des Nations Unies, en plus de services de police internationaux connexes, à un certain nombre de pays aux prises avec des conflits internes.

Organisation de la prestation des services

Les services de police de nos deux plus importants secteurs d'activité, soit les Services de police fédérale et les Services de police contractuelle, sont offerts aux Canadiens selon une structure régionalisée sous forme de guichet unique de services dans les détachements et les divisions au sein des quatre régions. Les deux autres secteurs d'activité, soit les Services nationaux de police et les Services de maintien de la paix, sont offerts aux échelles nationale et internationale. Conformément à ces arrangements, le Commissaire est appuyé par quatre sous-commissaires régionaux (Atlantique, Centre, Pacifique et Nord-Ouest) et un sous-commissaire à la Direction générale (se reporter à la figure 5). Chaque région se compose de divisions, une par province ou territoire et une pour la région de la capitale nationale, pour un total de 13 divisions. Chaque division est dirigée par un commandant divisionnaire, ainsi que les installations de formation à Regina, et la Direction générale compte 15 directeurs. Les services de police fédérale et de police contractuelle sont offerts à environ 760 endroits au Canada (l'Ontario et le Québec ne reçoivent que les services de police fédérale).

En raison de nos arrangements sous forme de guichet unique d'offre des services de police fédérale et de police contractuelle dans huit provinces et deux territoires du Canada avec lesquels le gouvernement a conclu des ententes concernant les services de police, les commandants divisionnaires doivent également rendre des comptes sur ces ententes au gouvernement dans leur juridiction à contrat respective.



Figure 5: Prestation des services selon la structure régionale³



Les lettres correspondent aux divisions. Les villes identifiées par une marguerite représentent l'emplacement du bureau du sous-commissaire de la région. Les autres villes représentent l'emplacement du quartier général de la division.



Partie III:

Rendement de la GRC



Attentes en matière de rendement et principaux engagements en matière de résultats

Les attentes en matière de rendement pour 1997-1998 résumées à la figure 1, sont présentées à la figure 6 (ci-dessous) selon nos six priorités stratégiques. Chacune de ces attentes, et leur indicateur de rendement connexe, est identifiée subséquemment (se reporter aux cases ombrées, qui commencent à la page 26), suivie d'une description de nos réalisations par rapport aux résultats attendus. Des tableaux statistiques, des exemples de réussites et quelques *pratiques exemplaires* (soit des façons d'exécuter notre travail qui donnent constamment des bons résultats) sont également fournis pour souligner certaines des principales réalisations de notre rendement.

Figure 6 : Principaux engagements en matière de résultats pour 1997-1998⁴

pour fournir aux Canadiens et aux Canadiennes:	- qui se manifeste par les principaux engagements en matière de résultats énoncés dans le <i>Rapport sur les plans et les</i> priorités de 1997-1998 :	- signalés dans :
une protection contre le crime organisé	 1.1 une réduction de l'incitatif économique pour le crime organisé 1.2 une contribution à la hausse des recettes fiscales 1.3 une contribution à la réduction des possiblités de crime transfrontalier 1.4 une contribution à la baisse de l'offre et de la demande de drogues illicites 1.5 une contribution à la réduction des délits économiques 1.6 l'amélioration de la qualité des renseignements criminels 1.7 l'accroissement de l'efficacité des services de protection et de sécurité des dignitaires canadiens et étrangers 1.8 l'efficacité des liaisons internationales et de l'activité outremer 	pages 26-28 pages 28-31 pages 31-33 pages 33-36 pages 36-38 pages 38-40 pages 40-41 pages 41-42

Cette liste complète celle de la figure 1. En outre, au cours de l'évolution du projet d'amélioration des rapports au Parlement, certains changements dans la structure des rapports peuvent avoir contribué à des différences entre les divers rapports. Par conséquent, les priorités stratégiques et les principaux engagements en matière de résultats dans les Figures 1 et 6 ont été améliorés pendant la transition entre le *Rapport sur les plans et les priorités* de 1997-1998 présentés au printemps de 1997 et le présent rapport, qui englobe également les améliorations apportées au *Rapport sur le rendement de la GRC de 19*96-1997, publié en octobre 1997. Un énoncé distinct qui décrit et explique ces changements est disponible sur demande auprès de le personne-ressource identifiée à la Partie V.



des services de police pour appuyer la sécurité des foyers et des collectivités ⁵	 2.1 une contribution à la baisse du taux de criminalité global 2.2 une contribution à la réduction du taux de crimes contre les biens 2.3 une contribution à l'augmentation de la sécurité routière 2.4 une réduction des plaintes du public justifiées contre les employés de la GRC 2.5 une satisfaction accrue des clients et des partenaires à l'égard des services de la GRC 	pages 45-47 pages 48-49 pages 49-51 pages 51-52 pages 52-53
une protection contre les crimes de violence et la criminalité juvénile	 2.6 une contribution à la baisse des crimes de violence 2.7 une contribution à la baisse de la criminalité juvénile 2.8 une contribution au sentiment accru de sécurité de la population 	pages 54-55 pages 56-57 pages 58-59
des alternatives au système traditionnel de justice pénale pour les Autochtones	2.9 des méthodes policières adaptées aux besoins des communautés autochtones et qui font état de leur culture (dont les arrangements en vue d'assurer services de police dans le nouveau Territoire du Nunavut)	pages 59-61
des renseignements en matière d'enquêtes policières et des outils d'enquête	 3.1 l'offre à l'échelle nationale d'un service amélioré de rapports d'analyse de l'ADN 3.2 l'accès accru par les clients aux dossiers d'antécédents judiciaires, d'empreintes digitales et sur les armes à feu 3.3 le partage efficace et en temps opportun de renseignements criminels de qualité supérieure sur le crime organisé 3.4 l'amélioration des services de formation supérieure, de recherche et de bibliothèque 	pages 63-64 pages 64-66 pages 66-67 pages 67-68
des services de police civile pour les missions de maintien de la paix	 4.1 l'offre de services de police civile opportuns et rentables à l'appui des missions de maintien de la paix, en conformité aux engagements internationaux du Canada 4.2 la satisfaction de l'autorité internationale à qui la GRC doit rendre des comptes, à l'égard des missions de maintien de la paix et autres missions 4.3 le rehaussement de la réputation internationale du Canada 	pages 70-72 pages 72-73 page 73

⁵ c.-à-d. des services de police «généraux» axés sur la police communautaire sont offerts dans les juridictions avec lesquelles le gouvernement fédéral a conclu une entente.



Réalisations en matière de rendement

Interprétation des réalisations en matière de rendement

En plus d'évaluer les réalisations de la GRC par rapport aux engagements précis énoncés il y a un an et demi dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 1997-1998*, notre rendement devrait également être mesuré en fonction des contributions apportées à divers résultats souhaités, en partenariat avec d'autres. Il en est ainsi parce que la sécurité de nos foyers et de nos collectivités, qui fait partie intégrante de notre qualité de vie, est façonnée par une gamme complète de facteurs variés, et non pas uniquement par le crime. À titre d'exemple, le vieillissement de la population canadienne fait proportionnellement diminuer le nombre de jeunes susceptibles d'avoir des démêlés avec la justice, mais la déstabilisation de la famille traditionnelle affaiblit la transmission de valeurs positives et accroît le risque que les jeunes aient des démêlés avec la police. Les conditions économiques, dont les taux d'affluence et d'emploi, attirent également certains individus vers le crime. La mondialisation accrue de notre économie place le Canada sous l'influence du crime organisé transnational et nos frontières poreuses offrent des possibilités de contrebande. Par conséquent, la criminalité n'est qu'un des symptômes de la santé et de la sécurité publique plus vastes et nombre des solutions pour réduire et prévenir le crime se situent généralement à l'extérieur du système traditionnel de justice pénale.

Parce que les policiers recherchent ces solutions dans la société plus vaste, ils accomplissent leur travail en partenariat avec les Canadiens dans leurs communautés, dans leurs foyers et leurs rues, au cours de leurs tâches quotidiennes et de leurs loisirs. Nos policiers travaillent également avec d'autres ministères et organismes fédéraux, d'autres paliers du gouvernement, le secteur privé et les organisations communautaires et non gouvernementales. Le nombre de réalisations dont la GRC est la seule responsable et peut s'attribuer tout le mérite des résultats est donc peu élevé. Mais dans ce large contexte, la police joue un rôle clé en tant que «gardien» du système de justice pénale, avec lequel la plupart des gens ont leur premier contact, en tant que victimes, témoins ou contrevenants. Si la police est un partenaire égal en ce qui concerne la réduction des motivations de certaines personnes à s'adonner au crime, elle joue par contre un rôle de chef de file dans le contrôle du crime par l'application de la loi et est un partenaire important en ce qui concerne la réduction des possibilités de crime. Nous proposons des stratégies importantes pour le contrôle et la prévention du crime mais aussi, en tant que force de police nationale pour le Canada, nous formulons certaines stratégies de premier plan qui favorisent la sécurité des foyers et des collectivités au Canada. Ces stratégies et programmes sont décrits ci-dessous.

Il faut en même temps étudier nos réalisations dans le contexte de certaines tendances. En premier lieu, la demande du public en vue d'obtenir des services de police traditionnels et réactifs est à la hausse, malgré la baisse des taux de criminalité. En deuxième lieu, les demandes du public de services nouveaux est également à la hausse, compte tenu de la complexité accrue des délits



ou leur nouveauté, comme la criminalité sur Internet et assistée par ordinateur. En troisième lieu, les gouvernements demandent à la police d'assumer des responsabilités plus vastes. Et pour terminer, bien que les restrictions financières globales du gouvernement qui se poursuivent permettent de réaliser des gains d'efficience, cela pose également d'énormes difficultés de financement des priorités nouvelles, comme la technologie de l'information et d'autres ressources technologiques (par ex. en criminalistique et en matière d'enquête) qui augmentent l'efficience et l'efficacité de l'application de la loi.

Parce que les réalisations en matière de rendement des priorités stratégiques de la GRC sont partagées avec d'autres éléments du système de justice pénale, le gouvernement fédéral, d'autres paliers du gouvernement et d'autres services de police, il n'est pas toujours possible de cerner le rôle précis qu'un partenaire particulier en matière de prestation des services a joué dans la réduction du crime et de la victimisation au niveau national. Par conséquent, les réussites et les échecs sont partagés, tout comme la responsabilisation en fonction des résultats. Il est en outre difficile de préciser les cibles de rendement annuelles pour chaque partenaire. Les réussites de chacun peuvent donc se mesurer mieux en fonction des orientations générales des tendances statistiques pluriannuelles. Et malgré tout, les hausses ou les baisses dans les tendances ne dénotent pas nécessairement la vraie nature du rendement en matière d'application de la loi. Une hausse des taux de criminalité, par exemple, peut découler d'un plus grand nombre de cas signalés à la police quand la population considère que le recours à la police est un bon moyen de résoudre les problèmes de criminalité et signale officiellement le délit plutôt que de ne rien faire ou de chercher une solution ailleurs. On ne peut par contre jamais vraiment ignorer certaines mesures du rendement de la police et données statistiques traditionnelles, notamment les taux de criminalité (exprimés par le nombre de crimes par 100 000 habitants, ce qui permet de comparer les résultats entre juridictions de tailles différentes) et les taux d'affaires classées (exprimés habituellement par le pourcentage de crimes élucidés et non élucidés). Bien que ces indicateurs posent certains problèmes d'utilisation (se reporter aux pages 14 et 29 du Rapport sur le rendement de l'an dernier), nous communiquons toujours ces taux en raison de l'intérêt manifesté par le public et les médias. À partir de ces leçons tirées des rapports sur le rendement précédents, nous complétons les renseignements sur les tendances statistiques (présentés sous forme de chiffres et de tableaux) de notre rendement par des renseignements qualitatifs, comme des exemples de réussites et de pratiques exemplaires qui produisent constamment des bons résultats. En décrivant à la fois nos réussites et les secteurs où nous n'avons pas respecté les attentes, nous pouvons tracer un tableau plus équilibré et faire mieux comprendre la complexité de notre travail.

Il nous reste encore toutefois de nombreux défis à relever dans la communication de notre rendement au public. Nous tentons tout d'abord de mieux relier les données quantitatives et qualitatives sur notre rendement, en donnant une idée de la mesure dans laquelle les pratiques exemplaires représentent toutes les pratiques. Nous tentons également de mieux comprendre les effets plus vastes et à plus long terne de notre rendement, grâce à des renseignements sur le degré de satisfaction des clients ou sur la victimisation et la peur du public d'être victime de crime, même s'ils sont en général très



coûteux à obtenir. Finalement, nous étudions des moyens de rendre notre rendement plus significatif en améliorant la façon dont nous comparons nos résultats à ceux d'organisations policières comparables. Nous améliorons certes constamment nos indicateurs de rendement mais tant que nous n'aurons pas relevé ces défis, nous suivrons les modalités de rapport antérieures et les méthodes répandues de collecte de données policières, en présentant la plupart des donnés statistiques par année civile (soit pour l'année civile 1997 plutôt que pour l'exercice 1997-1998) et dans la mesure du possible, dans le contexte des tendances quinquennales.

Réalisations de la GRC en matière de rendement⁶

Intrants sur les ressources humaines de la GRC		
Ressources humaines (ETP réels utilisés) :		
Membres réguliers (en uniforme)	15 103	
Membres civils	1 946	
Employés de la fonction publique	3 355	
Total	20 404	
Ressources financières :		
Dépenses prévues (Partie III du Budget)	1 118 411 000 \$	
Autorisations totales	1 289 190 000 \$	
Dépenses réelles en 1997-1998	1 294 798 000 \$	

Certains résultats peuvent être attribués à la GRC dans son ensemble et transcendent ainsi les secteurs d'activité individuels. Il s'agit notamment des **réalisations globales suivantes de la GRC**:

□ Un *rôle de chef de file national* dans l'établissement de partenariats dans le but de **lutter contre le crime organisé**, comme l'Initiative intégrée des produits de la criminalité et l'Initiative de lutte antidrogue.

Pour une explication des termes utilisés dans la boîte d'intrant sur les ressources de la GRC, veuillez consulter la note d'introduction des tableaux financiers à la Partie IV. ETP est l'abréviation d'équivalent à temps plein, un temps de gestion des ressources humaines. Les chiffres communiqués sont les ETP réels utilisés (et non pas uniquement le nombre autorisé).



- □ Une *contribution* à la prévention et à la **réduction du crime et de la victimisation**, afin d'assurer la sécurité des foyers et des collectivités.
- □ Un *rôle de collaboration et de coordination* auprès des autres ministères et organismes fédéraux chargés de **l'application de lois fédérales.**
- □ Un *rôle d'intégration* pour les organismes canadiens d'application de la loi, **par le partage des outils d'enquête et des renseignements connexes**, principalement par l'intermédiaire des Services nationaux de police.
- □ Un *profil et une présence à l'échelle internationale* en **représentant la police canadienne** sur la scène mondiale.
- □ Une *contribution* à **l'unité nationale** par son image en tant que symbole national du Canada et sa présence bien visible, en particulier au cours de notre 125^e année d'existence⁷.

La GRC a également participé à un certain nombre d'initiatives intersectorielles au sein du portefeuille du ministère du Solliciteur général du Canada, et à plusieurs initiatives de portée gouvernementale par l'intermédiaire du portefeuille Justice Canada-Solliciteur général du Canada. Ces initiatives englobent notamment les suivantes :



- □ Participation à la **Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime**, dont le programme de promotion de la sécurité dans les foyers et dans les rues fournit le contexte à la priorité de la GRC d'assurer la sécurité des foyers et des collectivités;
- □ la **banque de données génétiques** : la GRC a participé à la rédaction du projet de loi. Cette initiative fait partie de l'examen des Services nationaux de police (qui englobe les services judiciaires) conjointement avec le Solliciteur général;
- □ la **Stratégie canadienne antidrogue** : nous avons continué de contribuer aux rôles de réduction de l'offre et de la demande (avec Santé Canada);

Consulter la revue d'actualité nationale de la GRC, le <u>Pony Express</u>, de janvier 1998 et <u>la Gazette</u> de la GRC, de maijuin 1998.



- □ les **activités visant le crime organisé :** nous participons à l' Initiative des produits de la criminalité et l'Initiative de lutte anticontrebande; nous avons également aidé à préparer et a participé à l'atelier national sur le crime organisé d'avril 1998 du Solliciteur général et a aidé ses partenaires nationaux et régionaux à établir des plans en vue d'une stratégie nationale de lutte contre le crime organisé;
- □ La **justice applicable aux Autochtones/la justice réparatrice** : nous avons continué de participer activement à cette initiative, dirigée par Justice Canada.
- □ Le **maintien de la paix** : sous la direction du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et grâce à des fonds obtenus de l'Agence canadienne de développement international, nous avons encore une fois géré la participation du gouvernement en matière de police civile aux missions de maintien de la paix internationales.
- □ le **Nunavut**: La GRC a contribué à l'élaboration d'arrangements policiers pour le nouveau Territoire du Nunavut, sous la direction du Solliciteur général du Canada.

Réalisations en matière de rendement des secteurs d'activité

Les quatre sections suivantes décrivent la priorité stratégique, les principaux engagements en matière de rendement et les réalisations importantes en 1997-1998 de chacun des quatre secteurs d'activité. Les résultats en matière de rendement sont présentés ci-dessous par secteur d'activité mais leur interdépendance est soulignée, car nul secteur d'activité unique est responsable à lui seul du rendement relatif à une priorité stratégique donnée. À titre d'exemple, le gendarme de la GRC, en patrouille sur une autoroute et chargé de la répression des infractions au Code de la route provincial, qui arrête un conducteur pour excès de vitesse mais soupçonne une infraction plus grave, peut réprimer également en bout de ligne les infractions au *Code criminel* et à d'autres lois fédérales, même s'il ne s'occupait «uniquement» au départ que des infractions relatives à la circulation. Par conséquent, tout comme nos résultats globaux sont partagés avec divers partenaires du gouvernement et du système de justice pénale, les résultats de chaque engagement et de chaque secteur d'activité représentent la participation de plus de 20 000 employés de la GRC.



La façon dont nous présentons le travail accompli par rapport à nos engagements suit le modèle de résolution de problème que nous appelons CAPRA, soit Clients, Acquisition et analyse de renseignements, Partenariat, Réponses et Autoévaluation. La structure adoptée pour communiquer le rendement par rapport à chaque engagement d'abord, pour atteindre une priorité stratégique, chaque engagement est conçu pour régler un *problème* suit approximativement la même logique. Tout précis. Une ou plusieurs *stratégies* d'application de la loi et stratégies connexes sont mises en place pour chaque problème, ainsi que les ressources ou *intrants* (partenaires clés y compris) nécessaires pour que les stratégies fonctionnent. Nous décrivons ensuite les activités ou extrants produits par un programme précis ou une responsabilité de première ligne permanente. Ces activités se distinguent des *résultats* ou effets à plus court terme ou à plus long terme, qui nous indiquent la mesure dans laquelle nous avons respecté nos engagements. Nous pouvons alors évaluer les résultats de nos stratégies, apprendre constamment de nos réussites et échecs et fixer des améliorations qui produiront de meilleurs résultats la prochaine fois. Ces renseignements sur le rendement sont utilisés dans deux buts principaux : à l'externe, pour rendre compte aux Canadiens des ressources qui nous sont confiées; et à l'interne, par les gestionnaires à tous les niveaux afin d'obtenir de meilleurs résultats. Dans l'ensemble, l'accent que nous mettons sur la gestion en fonction du rendement, qui examine les résultats de stratégies précises par rapport aux engagements pris, aide à exposer une part de notre processus de décision aux Canadiens et à les engager dans la gérance et à rendre plus sûrs les foyers et les collectivités, en partenariat avec nous.

PRIORITÉ STRATÉGIE

PROBLÈME

PROBLÈME

STRATÉGIE

PARTENAIRES

INTRANTS

EXTRANTS

RÉSULTATS

AMÉLIORATIONS

1. Services de police fédérale :8

- □ **Objectif de la GRC** : *La sécurité des foyers et des collectivités.*
- □ **Priorité stratégique** : Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes une protection contre le crime organisé.

Intrants des ressources du secteur d'activité

Ressources humaines (ETP réels utilisés) - **5,142** (28.5% du total des ETP)

Ressources financières

 Dépenses prévues (Partie III du Budget)
 \$ 452,300,000

 Autorisations totales
 \$ 578,466,000

 Dépenses réelles en 1997-1998
 \$ 578,466,000

Puisque la GRC est le service de police pour le Canada, la police fédérale représente son mandat principal au niveau national. Les services de police fédérale aident à assurer la sécurité des foyers et des collectivités dans nos rues, nos foyers et nos communautés, aux frontières du Canada, dans le milieu des affaires et dans de nombreux domaines qui touchent rarement directement de nombreux Canadiens (par ex. criminalité des entreprises, crime dans le cyberespace). Des services de police fédérale de qualité sont offerts par le biais des principes de police communautaire.

La priorité stratégique de protection des Canadiens contre le crime organisé est un défi de taille. En dépit des efforts de divers gouvernements et des études effectuées, on ne pourra probablement jamais évaluer intégralement la taille, la portée et l'effet du crime organisé au Canada, en partie en raison de la nature clandestine et illégale de cette activité. Dans pareil cas, il est alors également aussi difficile d'évaluer les progrès faits contre le crime organisé. Nous pouvons

Consulter l'article sur l'application de la police communautaire à la Police fédérale, dans le <u>Pony Express</u> de mai 1997.



L'écart entre les dépenses prévues et les autorisations totales représente de nouveaux fonds pour des initiatives comme l'Initiative intégrée des produits de la criminalité et la conférence de l'APEC à Vancouver. En outre, et en reconnaissance du désir de la GRC d'adopter une structure d'activité plus pertinente, certains frais de services internes, comme ceux de formation, de services de santé et de construction, ont été appariés aux nouveaux secteurs d'activité, dont les Services de police fédérale. On obtient ainsi un tableau plus précis des coûts réels associés à l'administration de ce secteur d'activité. Pour terminer, toutes les autorisations ont été dépensées en 1997-1998.

toutefois évaluer l'effet que nos réalisations peuvent avoir en comparant nos résultats à notre rendement antérieur. Les résultats à court terme englobent les avantages financiers pour le gouvernement (comme une hausse de recettes fiscales). Les effets à moyen terme englobent les frais non engagés dans des domaines connexes, comme une réduction des frais de soins de santé (par ex. reliés à la toxicomanie) et la baisse du coût des biens et services qui étaient sinon «taxés» par le crime organisé. Parmi les résultats plus vastes figurent le plus grand respect des Canadiens pour la loi et leur sentiment accru de sécurité quand ils vaquent à leurs occupations quotidiennes. Une fois réunis, nos stratégies et les résultats auxquels ils sont censés contribuer sont harmonisés à la priorité du Solliciteur général du Canada en matière de sécurité publique et contribuent au nouveau plan d'action national sur le crime organisé.

La GRC a recours à plusieurs stratégies clés pour lutter contre le crime organisé, en mettant l'accent soit sur les activités illégales (biens et services illicites), soit sur les personnes (les criminels et leurs organisations, ainsi que les victimes réelles et potentielles), notamment :

- ➤ le ciblage de l'approvisionnement en biens et services illicites (soit réduction de l'offre) par la répression, la réduction des possibilités de délit et la perturbation d'activités criminelles précises et du lieu où elles se produisent (par ex. aux frontières du pays) et en s'attaquant aux activités criminelles nouvelles (par ex. le télémarketing);
- > le ciblage des fournisseurs de biens et services en visant les échelons supérieurs des organisations criminelles au moyen d'enquêtes et de collecte de renseignements à long terme;
- > le ciblage des utilisateurs de biens et services illicites (par ex. réduction de la demande) par la prévention;
- > le ciblage des incitatifs à commettre des crimes (par ex. réduction de la motivation) en saisissant les produits des activités criminelles;
- > l'établissement de partenariats régionaux, nationaux et internationaux avec d'autres organismes d'application de la loi et du gouvernement et avec le secteur privé; et
- > la production et le partage de renseignements opportuns, tactiques et stratégiques sur les crimes, les criminels et les organisations criminelles.

Pour mettre en oeuvre ces stratégies, on utilise une gamme d'outils d'application de la loi et d'outils connexes, en collaboration avec nos partenaires, afin d'atteindre l'objectif commun de lutte au crime organisé :

- > des instruments législatifs (par ex. *Code criminel*) avec Justice Canada, le Solliciteur général du Canada et autres ministères fédéraux;
- > des mesures financières (par ex. droits, taxes) avec le ministère des Finances, Revenu Canada;
- ➤ la collecte et le partage des renseignements avec le Service canadien de renseignements criminels, les organismes d'application de la loi;



- ➤ l'éducation du public et des informations à son intention avec Santé Canada, Citoyenneté et Immigration Canada;
- > une surveillance physique avec le ministère de la Défense nationale, Revenu Canada, Citoyenneté et Immigration Canada; et
- ➤ la technologie de l'information avec nos partenaires en matière d'application de la loi reliés à nos Services nationaux de police.

Un mélange judicieux de ces stratégies et outils est ensuite orienté vers la priorité globale de lutte contre le crime organisé, avec accent sur les principaux engagements en matière de résultats énoncés aux Canadiens dans notre Rapport sur les plans et les priorités de 1997-1998 (se reporter à la figure 6). Cela comprend l'engagement global d'améliorer la riposte de la police face au crime organisé 10. On se rend compte de plus en plus que le ciblage de la riposte de la police principalement sur les biens et services illégaux permet aux groupes du crime organisé de poursuivre les mêmes activités ailleurs. Cela fait courir le risque que la police ignore d'autres activités illégales du crime organisé, a un effet à court terme sur les criminels de rue et les profits et fait en sorte que les sources de financement et les profits du crime organisé restent camouflés. Par conséquent, tout en continuant de cibler les activités illégales, nous nous concentrons également sur les échelons supérieurs du crime organisé (appelé «ciblage vers le haut») et sur les réseaux du crime organisé eux-mêmes en

FAMILLE DE TRAFIQUANTS CIBLÉE Les services de police de la région de Toronto (Toronto, SP régional de Peel, SP régional de York, GRC) en collaboration avec les services de police de la région de Montréal (Sûreté du Québec, Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, GRC), ont continué une enquête en 1997-1998 sur les organisations criminelles de recyclage d'argent et de contrebande de drogue. Le Projet «Omerta» a donné lieu à l'arrestation de membres clés d'origine sicilienne du clan Cuntrera-Caruana, dont son dirigeant au Canada. Au milieu de 1998, 10 individus ont été arrêtés à Toronto, à Montréal et à Mexico. De grosses sommes d'argent et 200 kilos de cocaïne ont été saisis. Cette enquête d'envergure internationale a réuni le FBI, la Drug Enforcement Administration des É.-U., les douanes américaines, le Department of Public Safety du Texas, la police et les organismes de renseignement italiens, le groupe de travail antidrogue du Mexique, la GRC et ses partenaires canadiens.

vue de les démanteler, perturbant ainsi la gamme complète des activités criminelles. Un bon

Cet engagement figurait dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de 1997-1998 mais on l'aborde dans le présent aperçu du secteur d'activité de la police fédérale, parce qu'il renvoie à l'engagement d'apporter des améliorations dans tous les secteurs qui luttent contre le crime organisé, dont l'établissement de partenariats plus solides.



exemple de cette stratégie est le ciblage d'une famille de trafiquants (voir l'encadré). Le ciblage des échelons supérieurs est toutefois un exercice de longue haleine, pluriannuel, plutôt qu'un projet portant sur un cas précis. Ce genre de ciblage nécessite des partenariats policiers exceptionnels, l'engagement à long terme de ressources importantes de plusieurs juridictions et du personnel policier et de renseignement spécialement formé Il est difficile d'évaluer les résultats du ciblage vers le haut, mais il peut entraîner des luttes internes entre les membres du groupe qui restent lorsqu'ils

PRATIQUE EXEMPLAIRE - TRAVAIL D'ÉQUIPE DANS L'APPLICATION DES LOIS FÉDÉRALES

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a adopté un processus de traitement beaucoup plus efficace concernant les renvois de toutes les allégations de délits économiques à la GRC, notamment le contrôle initial de sorte que la GRC ne soit pas débordée de renvois et puisse se concentrer sur les dossiers prioritaires.

tentent de réorganiser et d'établir une nouvelle direction après l'arrestation et la condamnation de leurs anciens dirigeants, même si la perturbation peut ne durer pas plus de six mois. Ce résultat transmet néanmoins un message clair au nom des Canadiens, soit que les dirigeants du crime organisé ne sont pas à l'abri de la loi et ne seront pas tolérés dans la société canadienne. En plus d'améliorer nos stratégies, nous avons également réalisé des gains d'efficience dans le domaine de l'application des lois pénales fédérales, en renforçant la collaboration entre partenaires. À la suite d'une initiative découlant de l'Examen des programmes I, nous examinons certains secteurs choisis de l'application de la loi qui pourraient profiter d'une meilleure coordination. Les projets en cours ou terminés en 1997-1998 qui peuvent entraîner une application de la loi plus efficiente et efficace sont notamment les suivants :

- > un projet avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (voir encadré);
- > un examen complet de l'application des lois fédérales au ministère du Développement des ressources humaines Canada afin d'établir la façon la plus efficace, pratique et rentable d'offrir les services reliés à l'application de la *Loi sur l'assurance-chômage*;
- ➤ des discussions avec Santé Canada afin d'établir le moyen le plus efficace de prévenir les fraudes (par double facturation) touchant les médicaments d'ordonnance livrés aux habitants des réserves; et
- > une étude de l'application des lois fédérales par Citoyenneté et Immigration Canada.

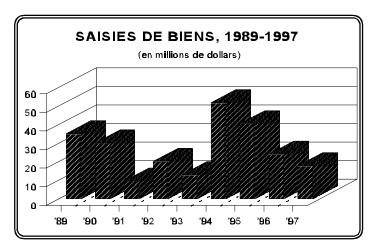
Les résultats de nos activités de police fédérale en vue de respecter les huit engagements précis pris dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de 1997-1998 sont décrits ci-dessous.



1.1 Une réduction de l'incitatif économique pour le crime organisé, qui se manifeste par les tendances dans la valeur des biens saisis conformément à l'Initiative intégrée pour le contrôle des produits de la criminalité et au programme des produits de la criminalité.

Problème: La plupart des crimes sont motivés par l'appât du gain et à moins que la police et les tribunaux puissent retracer, saisir et confisquer leurs biens, les criminels continueront de se livrer à leurs activités, en particulier sous forme de crime organisé.

Stratégie: La principale stratégie du programme des produits de la criminalité est d'ôter l'incitatif à commettre des crimes en saisissant les produits de la criminalité. Le crime organisé aux échelles nationale et



internationale est perturbé lorsque les richesses illicites et non déclarées accumulées par des moyens criminels (par ex. immobilier, voitures de luxe, hôtels, bijoux) sont identifiées, saisies et bloquées par la police, dans le cadre de l'enquête et de la poursuite des contrevenants, puis confisquées par les tribunaux au profit du gouvernement fédéral.

Partenaires: Pour mettre en oeuvre cette stratégie, des équipes multidisciplinaires ont été constituées dans l'ensemble du Canada. groupes comprennent le personnel de nos partenaires clés : les autres services de police, Revenu Canada Impôt, Revenu Canada Douanes, les juricomptables et les conseillers juridiques de Justice Canada. Nous collaborons étroitement aussi avec l'industrie privée, par exemple par le biais d'ententes de partenariat avec l'Association des banquiers canadiens et la Centrale des caisses de crédit.

UN GROS COUP DE FILET DANS LE NORD DÉMANTÈLE UN RÉSEAU DE DROGUE NATIONAL

Des enquêtes de la GRC à Iqaluit et Pangnirtung (TN-O), à Sherbrooke et Montréal (Québec) et à Rock Creek (C.-B.)ont permis l'arrestation de 23 personnes en rapport avec la bande de motards des Hells Angels. On a saisi notamment un restaurantminute, un magasin de bonbons et trois domiciles dans deux communautés. L'enquête a coûté 52 000 \$ mais a entraîné la saisie de 5 propriétés d'une valeur supérieure à 2 500 000 \$. Comme résultat tout aussi important de ce coup de filet, Iqaluit est une communauté beaucoup plus sûre maintenant.



Intrants: On trouve maintenant 22 groupes des produits de la criminalité (GPC), dont 13 groupes intégrés des produits de la criminalité (GIPC). Les ressources du programme englobent 246 ETP au coût de 37,7 millions de dollars.

Extrants: Les saisies de la GRC s'élevaient en 1997 à environ 18 millions de dollars. Cela représente une baisse de 25 % environ par rapport à l'année dernière, les saisies s'étant alors élevées à 23,9 millions de dollars¹¹. Les chiffres 1998-1999 laissent obtenus pour supposer toutefois que le taux de saisies sera peut-être le plus élevé l'an prochain depuis le début du programme. valeur des biens saisis semble suivre un quinquennal parce que (1) la valeur des biens pouvant être saisis dans chaque cas peut varier considérablement et est secondaire à l'objectif global d'application de la loi; (2) la plupart des cas sont complexes et ceux sélectionnés à des fins d'enquête monopolisent toutes

IMPORTANTE SAISIE DE BIENS

L'utilité de s'attaquer aux biens d'une organisation criminelle a été démontrée en Colombie-Britannique à l'issue en 1997 d'un projet d'une durée de 5 ans. En plus de porter des accusations contre quatre personnes et six sociétés, la police a saisi puis confisqué des biens d'une valeur supérieure à 17 000 000 \$, notamment :

- > un navire de haute-mer
- > 8 maisons de luxe valant entre 1 et 2 millions de dollars chacune
- > 6 remorqueurs
- > des billets de loterie d'une valeur de 800 000 \$
- ➤ des bijoux, de l'argent comptant, etc.
 d'une valeur de 1 000 000 \$.

Le coût total de l'enquête avec nos partenaires s'est élevé à 1 800 000 \$ environ, en plus de frais relatifs à l'obligation de divulgation de 80 000 \$.

les ressources policières disponibles à ce moment-là et (3) les enquêtes complexes prennent habituellement de deux à trois ans, et de deux à trois ans de plus devant les tribunaux. On a saisi entre 1989 (date de l'adoption de la loi sur les produits de la criminalité) et la fin de 1997 pour environ 241 millions de dollars en biens. De plus, on a imposé en 1997 pour 2,2 millions de dollars en amendes découlant de condamnations et on a effectué des renvois d'une valeur de 28 millions de dollars à d'autres organismes d'application de la loi, à des fins d'enquêtes.

Résultats: Nos activités ont pour résultat immédiat de s'emparer d'une part des produits de la criminalité pour la remettre au gouvernement, qui peut alors en faire meilleur usage pour le compte des Canadiens, en l'investissant dans des programmes sociaux ou autres. Lors de la vente d'un bien après sa confiscation par les tribunaux, il est rare que la valeur intégrale de l'estimation initiale soit recouvrée, le profit réalisé équivalant habituellement au quart du montant de la saisie originale. Ce chiffre fait état du jugement rendu par la cour et de la dépréciation ou de la disparition de biens depuis l'estimation originale. Le gouvernement fédéral a réalisé des profits

En raison de nouvelles estimations fournies par la suite, ce chiffre a été rajusté depuis la publication du Rapport sur le rendement de 1996-1997, qui indiquait des saisies de 21,3 millions de dollars.



de 4,5 millions de dollars à partir des saisies effectuées en 1997, alors que les confiscations entre 1989 et 1997 ont totalisé plus de 48 millions de dollars et les amendes plus de 19 millions de dollars. Le résultat à plus long terme est de réduire l'incitatif à commettre des crimes et par conséquent de faire une brèche dans le crime organisé et de réduire son effet nuisible sur la société canadienne.

Améliorations prévues : L'une des limites à notre capacité de retracer et de bloquer les biens criminellement obtenus est l'absence de déclaration obligatoire des transactions. Nous collaborons avec nos partenaires fédéraux en vue de la création d'un régime de rapports obligatoires sur les transactions suspectes, y compris des mouvements transfrontaliers de devises. Une seconde contrainte découle des coûts prohibitifs liés à l'obligation juridique imposée à la police d'aider les avocats de la poursuite à communiquer toute la preuve aux avocats de la défense, en particulier lorsque les enquêtes portent sur des cas complexes nationaux et internationaux. Par conséquent, de nombreux dossiers d'importance n'ont peut-être pas fait l'objet d'une enquête de suivi complète. On utilise actuellement toutefois un nouveau moyen moins coûteux de reproduire les documents et de gérer l'information dans les groupes de la police fédérale de la GRC, y compris au sein de tous nos GIPC. Finalement, nous prévoyons étudier la communication l'an prochain de la valeur des biens saisis par la GRC et des biens confisqués par l'intermédiaire des tribunaux. La valeur totale des biens confisqués et retournés au gouvernement pourrait certes être un indicateur du rendement des tribunaux, mais elle identifie aussi le dérivé versé à l'application de la loi des recettes générées. La GRC évite toutefois rigoureusement le modèle américain du *chasseur de primes+ dans la sélection des dossiers en fonction de leur potentiel à générer des recettes pour les services de police impliqués dans l'enquête et met plutôt l'accent sur les saisies comme instrument répressif important dans la lutte au crime organisé.

1.2 Une contribution à la hausse des recettes fiscales, *qui se manifeste par* les tendances dans la valeur des biens saisis conformément à l'Initiative de lutte anticontrebande (par ex. argent, biens, véhicules, drogues, marchandises de contrebande de tous ordres) et par une hausse des recettes fiscales provinciales et fédérales.

Problème : Nos longues frontières, largement incontrôlées et au volume élevé de circulation de biens et de personnes, offrent des possibilités d'introduction d'une vaste part de ces biens au Canada, de façon illégale ou non assujettie aux droits de douanes.

Stratégie: L'Initiative de lutte anticontrebande (ILAC) comporte deux stratégies clés: (1) réduire la disponibilité des biens illicites en limitant leur introduction au Canada (par ex. saisies matérielles) et en inculpant les contrebandiers en vertu du Code criminel, de la Loi sur les douanes, la Loi sur l'accise et lois connexes, en particulier lorsque le crime organisé est en jeu;



et (2) pénaliser le crime organisé en évaluant les activités précédentes de contrebande et en imposant des droits ou taxes sur les marchandises passées en contrebande (soit confiscation par constat), ce qui a le même effet que si les marchandises avaient été saisies au départ.

Partenaires: Pour mettre en oeuvre ces deux stratégies, nous avons établi des partenariats solides au pays et à l'étranger, notamment avec Revenu Canada, Justice Canada, d'autres services de police canadiens, des ministères provinciaux des finances, le service des douanes américaines et le Bureau of Alcohol, Tobacco and Firearms des É.-U. Le groupe de travail de Cornwall

est un bon exemple de partenariat efficace contre la contrebande organisée, car il fait intervenir

la Police provinciale de l'Ontario, Revenu Canada Douanes et le Service de police de Cornwall; ce partenariat sera élargi en 1998-La réussite concernant 1999. l'envoi de matériel pornographique (voir encadré) est également un bon exemple de collaboration internationale continue ayant l'élimination permis de marchandises prohibées.

Intrants: En 1997-1998, 27 % des fonds de l'ILAC de la GRC étaient dirigés encore une fois sur l'Initiative intégrée pour le contrôle des produits de la criminalité. Ce pourcentage représente 18,1 millions de dollars des fonds de 66,3 millions de dollars de la GRC à l'ILAC (qui seront réduits à 56,3

SAISIE DE MATÉRIEL PORNOGRAPHIQUE

Revenu Canada Douanes en Colombie-Britannique a intercepté un camionneur commercial américain en possession de matériel pornographique, alors qu'il tentait d'entrer au Canada. On a saisi notamment des reproductions et des photographies de matériel pornographique interdit et de pédopornographie, ainsi que des disques d'ordinateur contenant plus de 17 000 images pornographiques et plus de 2 300 images d'enfants à connotation sexuelle. Après s'être jointe à l'enquête, la GRC a déposé des accusations criminelles. Les partenariats avec le Coordinated Law Enforcement Unit de la Colombie-Britannique, le Federal Bureau of Investigation (FBI) des É.-U. et le service des douanes des É.-U. ont fourni des renseignements cruciaux. L'accusé a été condamné à sept mois de prison puis a été déporté.

PRATIQUE EXEMPLAIRE - LES PARTENARIATS DONNENT DES RÉSULTATS ÉPROUVÉS

Des partenariats avec des organismes canadiens et internationaux ont permis le dépôt d'accusations aux États-Unis contre 21 personnes. Il s'agissait de la culmination de nombreux projets à l'intérieur et à l'extérieur du Canada. Les accusations comprennent la fraude des gouvernements canadiens et américains par l'évasion de taxes sur l'alcool et les produits du tabac et le recyclage d'argent. Cette enquête a fait intervenir la GRC et les autorités américaines, dont le District Attorney's Office., l'Internal Revenue Service, les Douanes des É.-U., le Bureau of Alcool, Tobacco and Firearms, le US Border Patrol et la police de l'État de New-York.

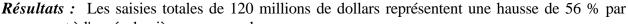


millions de dollars des fonds de 66,3 millions de dollars de la GRC à l'ILAC (qui seront réduits à 56,3 millions de dollars en 1998-1999). Les ressources utilisées pour l'ILAC comprenaient 603 ETP.

Extrants : Leurs activités ont entraîné les saisies importantes suivantes, pour un total juste en dessous de 120 millions de dollars :

- > 91,5 millions de dollars en produits du tabac
- ➤ 4,2 millions de dollars en alcool
- ➤ 1 million de dollars en bijoux
- ➤ 4,2 millions de dollars en drogues
- > 2,6 millions de dollars en moyens de transport
- > 16.6 millions de dollars en autres marchandises illicites.

Ont découlé de ces activités : le dépôt de 3653 accusations; la perception de 12,2 millions de dollars en amendes, la perception de 85 000 \$ en recettes, pour 8,8 millions de dollars en restitution et pour 14 millions de dollars de renvois à d'autres services de police canadiens et étrangers, à des fins d'enquête.



rapport à l'année dernière, au cours de laquelle on avait saisi pour 76,7 millions de dollars en marchandises de contrebande (ce qui représente une hausse de 45 % par rapport à 1995). Ces bons résultats constants reflètent un virage stratégique croissant vers le recours aux confiscations par constat. Cet investissement dans la répression des infractions en matière de douanes et d'accise assure la circulation légale des marchandises à la frontière, en plus de représenter un avantage financier pour les Canadiens (par ex. recettes fiscales). D'après les indications obtenues de plusieurs juridictions, les recettes fiscales des produits du tabac et de l'alcool sont au même niveau ou un peu plus

SAISIES DE MARCHANDISE DE CONTREBANDE 1993 - 1997 (millions de dollars) 120 100 80 60 40 20 1993 1994 1995 1996 1997 Saisies et confiscations totales Saisies physiques Confiscations vérifiées

EXAMEN DE L'INITIATIVE DE LUTTE ANTICONTREBANDE

Un examen est maintenant en cours sur l'évaluation du rendement de l'Initiative de lutte anticontrebande (ILAC) depuis son lancement en 1994-1995 jusqu'à 1997-1998 y compris. L'examen donnera lieu à un cadre de rendement et de responsabilisation pour les évaluations futures et pour la sureillance continue du programme. L'examen est effectué au moyen d'un partenariat entre la GRC, Revenu Canada, Justice Canada et le Solliciteur général. Des indicateurs de rendement seront établis afin de faire état des avantages concrets que retirent le gouvernement canadien et en bout de ligne les Canadiens.



élevées que celles de l'exercice précédent. Les résultats à plus long terme se manifestent dans notre succès croissant dans la lutte contre le crime organisé à la frontière et par le plus grand respect de la loi par les Canadiens.

Améliorations prévues: Nous semblons obtenir beaucoup de succès dans la réduction de la criminalité transfrontalière, mais nous ignorons l'ampleur réelle du problème en raison de la nature même de la contrebande. Par conséquent, nous ne pouvons pas prétendre avoir éliminé le problème, même si l'investissement dans plus de ressources dans la lutte anticontrebande produit des recettes proportionnellement plus importantes. Notre compréhension des résultats des activités de lutte anticontrebande fédérales au cours des prochaines années sera améliorée, une fois qu'aura été mis en oeuvre un nouveau cadre de responsabilité en matière de rendement en 1998-1999 (voir encadré).

1.3 Une contribution à la réduction des possibilités de crime transfrontalièr, *qui se manifeste* par les tendances dans les introductions illégales organisées au Canada, les organisations de passage clandestin d'étrangers, les fournisseurs de documents de voyage contrefaits et les faussaires de devises et de titres négociables.

Problème: Étant donné l'amélioration des moyens de transport et la réduction des coûts des voyages, environ 15 millions de personnes sont transportées illégalement à l'échelle mondiale par des contrebandiers professionnels. En exigeant moyenne 35 000 \$ pour chaque introduction illégale, les contrebandiers réalisent des profits évalués à 9.5 milliards de dollars par année. La technologie de plus en plus perfectionnée entraîné prolifération de documents de vovage

PROJET ORPHAN

Le Toronto Combined Forces Special Enforcement Unit et l'Immigration and Naturalization Service des É.-U. ont conclu une enquête de sept mois dans le Toronto métropolitain afin d'arrêter le trafic transfrontalier de femmes. Une quarantaine de personnes ont été arrêtées et plus de 750 accusations ont été déposées en matière de prostitution et d'immigration. Le réseau de prostitution réalisait des profits de 2 à 3 millions de dollars par année.

et de pièces d'identité frauduleux de qualité supérieure. Nombre des groupes organisés se servent de documents de voyage frauduleux et d'immigrants illégaux pour poursuivre leurs activités notamment dans les domaines du trafic de la drogue, du recyclage de l'argent et de la prostitution.

Stratégie: Le programme des Questions d'immigration et de passeport a recours à trois stratégies : (1) la prévention des introductions illégales et indésirables au Canada (2) l'éducation publique,



en particulier celle des agences de voyage et du personnel des lignes aériennes et (3) la répression par les enquêtes sur les infractions à la Loi sur l'immigration, comme la contrebande organisée d'étrangers.

Partenaires: Nos partenaires clés englobent Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), Justice Canada, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (Bureau des passeports canadiens), le ministère de la Défense nationale, Revenu Canada, l'Immigration and Naturalization Service des É.-U., des services de police canadiens et étrangers, les autorités étrangères en matière d'immigration et les lignes aériennes internationales.

Intrants: Le programme est exécuté par 180 ETP affectés partout au Canada, à un coût dépassant les 12 millions de dollars en 1997-1998.

SUS AUX VOYAGEURS SANS PAPIER

Chaque mois, une centaine de voyageurs atterrissent à l'aéroport de Vancouver sans passeport ou munis de passeports ou de documents de voyage faux pouvant coûter jusqu'à 10 000 \$ chacun. La GRC aide toutefois à former ses partenaires dans l'identification des voyageurs illégaux avant qu'ils partent pour le Canada. En conséquence, les fonctionnaires de Citoyenneté et Immigration Canada et les autorités d'immigration d'Angleterre, d'Australie, de Nouvelle-Zélande et de Malaysie interceptent les voyageurs illégaux avant qu'ils montent à bord des avions. Ce processus aide à éliminer les criminels et les prétendus réfugiés, dont nombre proviennent actuellement de la

Extrants: En 1997, notre programme a aidé CIC à trier plus de 26 000 personnes revendiquant le statut de réfugié conformément à des conventions internationales. Le CIC a renvoyé à des fins de triage plus de 1500 demandeurs de l'Europe de l'Est qui correspondent aux profils des personnes ayant des liens avec le crime organisé, ayant commis des actes criminels, des actes de terrorisme ou des crimes de guerre. La moitié de ces demandes ont été refusées. Nous avons également aidé CIC à expulser du Canada 171 personnes à haut risque arrêtées dans l'ensemble du pays, et avons escorté vers d'autres pays quelque 58 prisonniers ayant des démêlés avec l'immigration. Le programme a fait enquête sur 922 cas liés à la contrebande, qu'il s'agisse de fausse déclaration concernant le lieu de résidence ou des 'antécédents criminels ou de fabrication de faux, de mise en circulation de monnaie contrefaite ou d'usurpation d'identité.

Résultats : Le triage a fait ressortir des membres d'organisations criminelles internationales qu'on a empêché d'entrer au Canada, ce qui a protégé les Canadiens contre le renforcement du crime organisé au pays. On a signalé la saisie de 597 documents de voyage ou pièces d'identité frauduleux. En 1997, on a empêché l'entrée au Canada de plus de 600 migrants inadmissibles qui se trouvaient à bord de deux navires. La stratégie de repousser les migrants illégaux à leur point de départ porte fruits car elle réduit les frais judiciaires, de logement et autres connexes que doivent acquitter les Canadiens. L'initiative de Vancouver (voir encadré) a été adoptée à Halifax



où on empêche d'entrer au Canada les migrants illégaux en provenance d'Europe. Cette stratégie devrait réduire à long terme le nombre de migrants qui arrivent au Canada sans les documents nécessaires. Parmi les effets plus vastes, on peut citer les frais exhorbitants économisés en empêchant l'introduction au Canada de migrants illégaux. Les frais directs de dossiers judiciaires et de garde sont évalués à 50 000 \$ par personne par année, pendant deux ans en moyenne (comparativement à trois l'an dernier), pour un total moyen pouvant atteindre 100 000 \$ par personne.

Améliorations prévues : Nous cherchons des moyens d'améliorer la détection des documents frauduleux produits à l'aide de technologies de plus en plus perfectionnées, ainsi que de se procurer ces dernières.

1.4 Une contribution à la baisse de l'offre et de la demande de drogues illicites, *qui se manifeste par* une concentration des efforts de répression sur le crime organisé et la prévention de l'introduction au Canada de gros envois de drogues et par les tendances dans la participation aux programmes de sensibilisation et d'éducation.

Problème: Les méfaits liés à la consommation de drogues illicites, que subissent les drogués et la société canadienne dans son ensemble, peuvent être sociaux, économiques, psychologiques et physiques.

Stratégie: On a recours à deux stratégies:

(1) réduire l'approvisionnement de drogues illicites et empêcher leur distribution dans l'ensemble du pays et (2) réduire la demande de drogues illicites par des initiatives de prévention et d'éducation publique.

Partenaires: Les partenaires clés dans la mise en oeuvre de ces stratégies comprennent Santé Canada, Revenu Canada Douanes, Justice Canada, Service correctionnel Canada, le

SAISIE DE PLUS DE 8 000 KILOS DE HASCHICH ÉVALUÉ À 64 MILLIONS DE DOLLARS

Le projet "Cervelle" a clos une enquête de plus de quatre ans mettant en jeu huit autres pays. En mai 1997, quelque 350 membres de la GRC ont effectué 110 perquisitions et 27 arrestations à l'issue de la saisie de quatre envois de haschich destiné à Montréal. La valeur estimée dans la rue des drogues saisies était de 64 millions de dollars. En collaboration avec les autorités étrangères, on a saisi un hôtel de Costa-Rica, évalué à 3,6 millions de dollars, et des comptes de banque totalisant environ 10 millions de dollars en Suisse et au Lichtenstein.

ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, le ministère de la Défense nationale, tous les services canadiens d'application de la loi, ainsi que les organismes municipaux, territoriaux et provinciaux chargés de la santé, de l'éducation et des services correctionnel.



Intrants: En 1997-1998, la participation de la GRC à ces stratégies était appuyée par 90 millions de dollars et 905 ETP.

Extrants: Les infractions en matière drogue comprennent possession, l'importation et le trafic de substances réglementées par la Loi réglementant certaines drogues comme et autres substances, héroïne. cocaïne. LSD. le. methamphétamine, amphétamine, barbituriques. Les infractions en matière de drogue dans les juridictions protégées à contrat par la GRC ont augmenté de façon marquée entre 1991 et 1995, puis ont baissé légèrement en 1996 et encore en 1997. Le nombre d'infractions s'élevait à 34 829 en 1997 (alors qu'il s'élevait à 35 570 en 1996) et le taux d'affaires classées s'élevait à 66 %. Au cours de l'année civile 1997, la valeur totale dans la rue des drogues saisies s'élevait à 638,5 millions de dollars, dont:

- > 15 millions de dollars en héroïne
- ➤ 316 millions de dollars en cocaïne
- > \$297 millions de dollars en cannabis
- > \$10,5 millions de dollars en autres drogues.

LE PROGRAMME NATIONAL DE DÉPISTAGE DES VÉHICULES CONTREBANDIERS - UNE PRATIQUE POLICIÈRE EXEMPLAIRE

Selon ce programme en pleine expansion, 600 policiers de première ligne ont été formés à reconnaître les indices et les profils de personnes louches pouvant dénoter une activité criminelle. Le programme donne des résultats positifs continus, comme les saisies en 1997 d'un demi million de dollars canadiens et pour 7 millions de dollars de drogues. Le programme de dépistage englobe aussi le programme Jetway qui cible les systèmes de transport de masse comme les avions, les trains et les autobus, utilisés par les trafiquants de drogue pour importer et distribuer la drogue et en recueillir les profits qui en découlent.

REDUCTION DE LA DEMANDE DE DROGUE ENCOURAGÉE PAR INTERNET

Drug Education and Awareness for Life (DEAL), un programme interactif d'internet, utilise les technologies courantes adoptées par les jeunes ainsi que les intérêts de ces derniers pour les attirer sur le site. Il offre certaines activités comme des jeux, des renseignements factuels sur les drogues et le renforcement d'un style de vie positif. Cette intiative a été soulignée à la conférence sur la jeunesse des NU du printemps 1998 à Banff. Le site a été mis au point part des étudiants du niveau secondaire et la plupart du matériel a été fourni par des compagnies commanditaires. (Voir le site www.deal.org our le site de la GRC)



Cette somme représente une baisse depuis 1996, le total étant alors de 883,5 millions de dollars. ¹² Il faut aussi signaler que la valeur des drogues saisies n'est qu'un indicateur possiblede la réduction des méfaits découlant de ces saisies.

Résultats: Même si les saisies de drogue sont l'une des mesures du rendement, elles n'indiquent pas toujours la réussite globale de nos enquêtes. Le ciblage vers le haut des gros trafiquants des enquêtes d'envergure, dont les saisies peuvent se produire dans d'autres pays, influent également sur le nombre de saisies. La valeur de ces saisies qui nous a été communiquée en 1997 s'élève à 270 millions de dollars environ. Dans certains cas, on parvient à

EXAMEN DE LA LUTTE ANTIDROGUE

Cet examen a porté sur la mesure dans laquelle (1) le mandat du programme de lutte antidrogue de la GRC parvient à combler les besoins présents et futurs; (2) les ressources remplissent le mandat et (3) les ressources sont affectées efficacement selon une répartition géographique L'examen a fait ressortir stratégique. nombreuses possibilités d'améliorer la répartition géographique des groupes antidrogue et leurs ressources dans l'ensemble du pays, y compris l'élaboration d'un modèle empirique. également recommandé que les groupes antidrogue fédéraux se limitent à trois catégories, avec besoins en matière de ressources réduits au minimum pour chacune : des groupes métropolitains de 120 membres; des groupes des grands centres urbains de 26 membres et des groupes de district de 8 membres.

poursuivre des cibles d'échelon supérieur pour des infractions graves en matière de drogues, fondées sur des achats clandestins de petites quantités de drogue. Un autre facteur qui influe sur les résultats annuels est la durée des enquêtes, qui se poursuivent souvent sur plusieurs années, de sorte que les saisies effectuées à la fin d'une enquête seront signalées l'année suivante. Quant aux résultats de nos activités de réduction de la demande, le nombre de participants aux programmes de sensibilisation aux drogues a continué d'augmenter (par ex. Contribution de la police à l'éducation communautaire, «Kids and Cops», le programme Bouclier autochtone, les drogues en milieu de travail), en particulier à l'issue de partenariats établis avec les organismes des localités en vue de l'offre de ces programmes.

Améliorations prévues: Même s'il est peut-être impossible d'évaluer l'ampleur du problème de la drogue dans la société canadienne, on peut trouver une indication de l'offre et de la demande par son prix dans la rue et sa pureté. Compte tenu des ressources modestes dont nous disposons et de la prévalence du trafic de la drogue, un autre défi consiste à décider des cas sur lesquels faire enquête. Ces choix difficiles sont faits tout en reconnaissant qu'il n'existe pas d'autres infractions criminelles majeures, assorties de peines aussi sévères, dont tous les cas ne font pas l'objet d'une

Depuis le 1^{er} avril 1998, on a adopté un nouveau système uniformisé d'établissement des prix pour évaluer la valeur dans la rue des drogues et permittre de meilleures comparaisons entre juridictions. La valeur des drogues saisies en 1996-1997, signalée dans le Rapport sur le rendement de la GRC pour cette période, a été rajustée en conséquence.



-

enquête de suivi complète. Les coûts croissants, la lourde charge de travail et l'obligation de divulguer la preuve compliquent davantage ces choix. Les ressources sont néanmoins transférées de la stratégie de réduction de l'offre et de répression vers la stratégie de réduction de la demande et de prévention et on se fie davantage au

EXAMEN DE LA STRATÉGIE CANADIENNE ANTIDROGUE

Cet examen a porté sur la participation de la GRC à cette stratégie. Globalement, on a constaté que l'apport de la GRC fonctionnait bien. On a identifé de nombreux avantages tout en recommandant des améliorations.

programme fructueux de dépistage des véhicules contrebandiers. On prévoit que des gains d'efficience plus grands et une efficacité accrue découleront de la fusion et de la relocalisation de nombreux petits groupes antidrogue de la GRC, à l'issue d'un rapport de vérification qui a démontré qu'une masse critique est essentielle pour assurer l'efficacité des enquêtes (voir encadré). 13

1.5 Une contribution à la réduction des délits économiques, qui se manifeste par les tendances dans les enquêtes fructueuses et les arrestations relatives à la criminalité en col blanc, notamment criminalité des entreprises, corruption, fraudes par télémarketing et en valeurs mobilières, manipulation du marché boursier, délits informatiques et fraudes dans les télécommunications.

Problème: Étant donné que les criminels et les organisations criminelles d'envergure internationale disposent de technologies plus perfectionnées, il est de plus en plus difficile et complexe de faire enquête sur la plupart des crimes motivés par l'appât du gain.

Stratégie: On utilise maintenant trois stratégies pour combattre les délits économiques, en particulier ceux commis au moyen des technologies nouvelles: (1) la prévention par

FIN D'UNE FRAUDE EN MATIÈRE DE TÉLÉMARKETING

Des groupes policiers conjoints ont été créés à Montréal, Toronto et Vancouver pour cibler le télémarketing, les loteries et les stratagèmes de frais payables d'avance frauduleux provenant de ces villes. Des méthodes perturbatrices par la GRC à Montréal, en partenariat avec l'assocation des messageries, ont permis d'intercepter et de retourner aux victimes potentielles 10 millions de dollars, qui auraient abouti sinon entre les mains de télé-vendeurs sans scrupules.

On peut trouver d'autre renseignements utiles sur ce programme dans la section *de* «L'informateur fédéral» de la revue <u>Pony Express</u> de la GRC.



l'éducation et la sensibilisation du public, (2) la détection, l'enquête et la poursuite et (3) des tactiques qui perturbent les délits économiques.

Partenaires: Nos principaux partenaires englobent la Banque du Canada, Industrie Canada, le Surintendant des institutions financières, l'Association des procureurs-généraux des É.-U., le Service secret des É.-U., le FBI, la Federal Trade Commission, le service postal des É.-U., le ministère de la Justice des É.-U., l'International Association of Internet Providers, les associations de télécommunications, l'Association des banquiers canadiens, la Direct Marketing Association, les associations de services.

Intrants: La mise en oeuvre de ces

stratégies en 1997-1998 a fait intervenir 387 ETP, répartis dans 35 groupes dans l'ensemble du Canada, à un coût de 29 millions de dollars.

Extrants: En 1997, 3101 dossiers ont été ouverts, d'une valeur approximative d'un peu plus de 2 milliards de dollars.

Résultats: Un groupe de travail de la GRC a été mis sur pied pour faire enquête sur l'effondrement boursier de Bre-X et sur l'exploitation aurifère en Indonésie. Cet incident a été considéré comme un désastre financier canadien majeur, car des actions évaluées à plus de 8 milliards de dollars ont été échangées aux bourses de Toronto, de Montréal et de l'Alberta au cours des neuf derniers mois précédant l'effondrement de la compagnie. L'adoption du projet de loi C-17 a aidé les enquêteurs à lutter contre le de trafic mots de passe électroniques. À titre d'exemple, trois personnes ont été accusées

UNE OPÉRATION D'INFILTRATION PERMET DE SAISIR DES ARMES ET DES FAUX BILLETS

À la suite d'une enquête commencée à Montréal vers la fin de 1996 par l'infiltration d'un agent de la GRC dans une organisation impliquée dans la circulation de faux billets, la police a arrêté 10 individus et saisi 150 millions de dollars en faux billets américains, ainsi que 48 mitraillettes 9mm, deux pistolets calibre .22, 48 silencieux et chargeurs et un gilet pare-balles. Le Service secret des É.-U., les douanes américaines, le Alcohol, Tobacco and Firearms Bureau et la Police de l'État de New-York ont collaboré étroitement avec la GRC au cours de cette enquête.

PRATIQUE PROMETTEUSE - PRÉVENTION DE L'USAGE DE FAUX BILLETS

En partenariat avec la Banque du Canada, le projet d'analyse des billets de banque vise à offrir un avertissement précoce à la police lorsque des «points chauds en matière de faux-monnayage sont découverts. Des campagnes de sensibilisation du public sont lancées immédiatement dans la communauté commerciale adjacente de sorte que les marchands puissent reconnaître les faux billets. On effectue en même temps une enquête. Le logiciel sera partagé sous peu avec les partenaires de l'application de la loi partout au Canada.



récemment à Québec de vol de mots de passe d'Internet et d'offre de recettes en direct sur la fabrication d'engins explosifs. La GRC a constaté au cours de son enquête que les mots de passe étaient utilisés pour s'introduire dans des compagnies centaines de américaines. Les enquêteurs ont également saisi six ordinateurs, de la documentation pour pirates informatiques et des manuels d'instruction fabrication sur la d'explosifs.

PRATIQUE EXEMPLAIRE

La GRC est un partenaire transfrontalier avec les É.-U. en vue de lutter contre les fraudes par télémarketing et fait partie du comité d'éducation sur le télémarketing frauduleux, ainsi que certains autres organismes de réglementation et d'application de la loi. Le comité a distribué du matériel didactique aux personnes âgées sur le télémarketing frauduleux ainsi que sur d'autres types de fraudes visant les personnes âgées.

Améliorations prévues: Même s'il est très difficile d'évaluer la nature et l'ampleur des délits économiques, un rapport réalisé par un consultant qui tente d'y parvenir sera publié en 1998-1999. Le rapport devrait également aider à suggérer les genres de délits économiques sur lesquels la GRC devrait se pencher, afin d'obtenir les meilleurs résultats compte tenu des maigres ressources disponibles. D'autres décisions s'imposent concernant le problème croissant de corruption politique à la suite de trois enquêtes très médiatisées ayant donné lieu à des poursuites en 1997-1998. Finalement, on se tourne vers la croissance rapide de la criminalité technologique, dont la plupart est l'oeuvre de criminels organisés qui se servent de plus en plus des ordinateurs reliés par réseau pour communiquer et partager des renseignements sur leurs activités criminelles. À titre d'exemple, deux tiers des recherches effectuées pour le «Projet cervelle» (consulter l'encadré précédent sur la saisie de drogue réussie) ont nécessité le concours de 22 enquêteurs ayant des aptitudes poussées en informatique pour examiner les renseignements se trouvant dans les ordinateurs.

1.6 L'amélioration de la qualité des renseignements criminels, *qui se manifeste* par la satisfaction des principaux partenaires et clients du Programme de renseignements criminels de la GRC.

Problème : Sans renseignements exacts et en temps opportun sur les criminels, les groupes criminels et les actes criminels, les organismes canadiens d'application de la loi s'efforcent collectivement à l'aveuglette de lutter contre les menaces graves que représente particulièrement le crime organisé pour la société canadienne.

Stratégie: La stratégie principale du Programme de renseignements criminels de la GRC est d'établir des partenariats solides avec les organismes canadiens et étrangers d'application de la loi, afin de fournir et de partager des renseignements criminels exacts et en temps opportun qui aident à élaborer des stratégies efficaces en vue de combattre le crime et les autres menaces criminelles graves



Partenaires Parmi les partenaires figurent plus de 400 canadiens organismes canadiens d'application de la loi et et de nombreux ministères du gouvernement fédéral et des provinces. Les partenaires internationaux englobent Interpol, le Groupe d'experts à haut niveau sur la criminalité transnationale du G7/P8 et des organismes d'application de la loi fédéraux ou nationaux en Europe et en Australie. La collaboration canadien avec le Service de renseignements criminels (SCRC) a été renforcée l'an dernier par la production conjointe du Rapport annuel sur le crime organisé au Canada. Le soutien du Canada à l'égard de la collaboration

DIRIGEANT DU CRIME ORGANISÉ RUSSE EXPULSÉ DU CANADA

Une fois identifié le dirigeant d'un groupe du crime organisé d'Europe de l'Est, le Groupe de la répression du crime organisé de l'Europe de l'Est de la GRC situé à Newmarket (Ontario) a pu réunir suffisamment de preuves pour que lui soit enlevé son statut d'immigrant reçu. Les agents ont pu fournir des preuves qu'il avait commis des actes criminels en Russie, dont le meurtre. Les preuves déposées lors de l'audience en vue de son expulsion étaient tellement accablantes qu'il a opté pour être expulsé du Canada.

internationale en vue de lutter contre le crime organisé transnational a été amélioré en 1997-1998 par un nouveau partenariat avec la police fédérale australienne.

Intrants: Le budget annuel de la Direction des renseignements criminels (DRC) était d'un peu moins de 4 millions de dollars et le nombre total d'ETP en 1997-1998 s'élevait à 61, y compris des réductions depuis 1996.

Extrants: Le Rapport annuel sur le crime organisé a rendu les services de police canadiens plus conscients des principales menaces du crime organisé et a permis d'établir des partenariats et des stratégies conjointes en vue de lutter contre ce problème. Des initiatives de formation de la GRC, du gouvernement fédéral, des provinces et des municipalités sur les techniques d'enquête antiterroristes améliorent les compétences dans ce domaine et la circulation des renseignements, en particulier entre la GRC et le SCRS. La DRC a produit et distribué 10 évaluations de renseignements stratégiques et en a amorcé 10 autres en 1997-1998 à l'intention de ses clients au sein de la GRC, du gouvernement fédéral, des partenaires provinciaux et municipaux et selon le cas, du secteur privé.¹⁴

Résultats: Les commentaires formulés par les lecteurs de nos évaluations de renseignements stratégiques indiquent un taux de satisfaction exceptionnel à l'égard de ces rapports en 1997-1998 (99%). À plus long terme, les opérations policières conjuguées, qui établissent des relations de travail avec des services de police municipaux et provinciaux, ont amélioré le partage des renseignements de qualité supérieure. On a pu ainsi produire des renseignements criminels de

Se reporter aussi au rapport spécial sur le crime organisé de souche asiatique dans le <u>Pony Express</u> de décembre 1997 et à l'article sur les triades de Hong Kong publié dans la Gazette d'avril 1998.



-

meilleure qualité au profit collectif de tous les partenaires et établir des stratégies de travail plus efficaces afin de lutter contre le crime organisé et les crimes graves au Canada.

Améliorations prévues: Les partenariats nationaux et internationaux seront renforcés et de nouveaux partenariats, avec le secteur privé notamment, seront identifiés en raison de la mondialisation du crime organisé. La participation des partenaires aux cours de formation de la GRC liés aux renseignements augmentera afin d'inclure celle du personnel relevant du Grand prévôt des Forces canadiennes du ministère de la Défense nationale.

1.7 L'accroissement de l'efficacité des services de protection et de sécurité des dignitaires canadiens et étrangers, qui se manifeste par d'excellents états de service quant aux visites et événements sans incident.

Problème : Les dignitaires canadiens et étrangers risquent d'être la cible de violence pour des motifs personnels, criminels ou politiques.

Stratégie: Nos obligations en matière de protection à l'égard du Premier ministre, du Gouverneur général, de certains dignitaires canadiens, des diplomates étrangers qui séjournent au Canada, des personnes jouissant d'une protection internationale en visite et autres personnes désignées par le Solliciteur général du Canada sont respectées en leur offrant des services de protection et de sécurité.

Partenaires : Nos partenaires englobent le bureau du Premier ministre, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Patrimoine Canada, d'autres ministères fédéraux et les services de police locaux.

Intrants: Ce programme a coûté 9,2 millions de dollars en 1997-1998, 104 policiers et autres employés y étant affectés en permanence à la Direction générale à Ottawa et d'autres employés étant affectés temporairement aux événements majeurs, comme les sommets dirigés par le Premier ministre.

Extrants: En 1997-1998, on a assuré la protection du Premier ministre et de sa famille au cours de 26 voyages internationaux et 120 voyages à l'intérieur du pays, la hausse à ce dernier chapitre étant attribuable principalement à la campagne électorale de 1997.

Résultats: Toutes les personnes étrangères jouissant d'une protection internationale (PPI) en visite au Canada par affaires et dont la protection relevait de la GRC au nom du gouvernement du Canada, sont arrivées au Canada et en sont reparties en toute sécurité en 1997-1998. De même, toutes les missions étrangères au Canada et les dignitaires canadiens désignés ont passé une année en toute quiétude sous la protection de la GRC. Les terroristes internationaux n'ont proféré

PDM PROTÉGÉES

En 1997-1998, la GRC a assuré les services de protection au cours de l'élection fédérale et d'une visite royale et pendant le voyage en Amérique du Sud de l'Équipe Canada. Plusieurs lettres témoignent de la satisfaction des clients à l'égard de la protection assurée par la GRC.



aucune menace reconnue contre des dignitaires canadiens ou des personnes jouissant d'une protection internationale pendant leur séjour au Canada. La GRC a assuré avec succès la protection du Premier ministre et de sa famille à ses résidences officielles, au cours de l'année qui vient de s'écouler. En raison de l'amélioration des systèmes de sécurité maintenant à la fine pointe de la technologie et des barrières physiques installées, un seul incident s'est produit en 1997-1998 et l'intrus a été appréhendé dès qu'il a mis le pied sur le terrain. Ces améliorations seront achevées en 1998-1999. Globalement, ces résultats contribuent à long terme à accroître la stabilité du Canada aux points de vue politique et social et le maintien de bonnes relations diplomatiques avec les autres pays. En dépit de manifestations contre certains dirigeants étrangers, les participants au sommet sur la coopération économique en Asie et dans le Pacifique (APEC) ont effectué un séjour en toute sécurité à Vancouver en novembre 1997. Les manifestations des étudiants ont entraîné le recours à l'arme poivrée pour maîtriser ceux qui menaçaient de franchir les barrières protégeant les dignitaires du sommet. En raison des plaintes du public formulées, le président de la Commission des plaintes du public de la GRC a amorcé une enquête publique sur la question. On s'attend que ses conclusions et ses recommandations contribueront à améliorer à l'avenir l'intervention de la police dans des situations similaires.

Améliorations prévues: On s'efforcera de régler le problème de la hausse rapide des frais de la protection assurée au cours des voyages à l'étranger des dignitaires et de l'augmentation du nombre de sommets internationaux qui se déroulent au Canada.

1.8 L'efficacité des liaisons internationales et de l'activité outremer qui se manifeste par une meilleure collaboration internationale avec les services de police et les gouvernements étrangers et une participaition accrue des services de police canadiens au programme d'Interpol.

Problème: Compte tenu de la mondialisation de l'économie du Canada et de la libre circulation des personnes, des biens et des services autour du monde et à travers nos frontières, la criminalité est de portée de plus en plus transnationale et plus organisée mondialement.

Stratégie: Dans le cadre du programme des agents de liaison (AL), des policiers de la GRC expérimentés sont affectés dans diverses villes à l'échelle internationale. Ils offrent à la communauté policière canadienne de l'aide et des renseignements

INTERVENTION RÉUSSIE DES AGENTS DE LIAISON

Au cours de l'exercice 1997-1998, l'aide de l'agent de liaison en poste à Islamabad a mené à la confiscation de produits de la criminalité s'élevant à environ 3 000 000 \$CDA et 1 109 000 francs suisses. Le programme des agents de liaison s'est avéré un puissant outil de répression du crime qui profite à tous les Canadiens et est essentiel à la priorité stratégique de lutte au crime organisé.



sur leur région respective et assurent la coordination nécessaire des enquêtes amorcées depuis le Canada ou l'étranger en matière de trafic de drogues, de crime organisé et d'immigration. Ce faisant, ils sont le point de mire de la stratégie antidrogue internationale du Canada et aident à empêcher de nombreux incidents de se produire (par ex.

RÉSEAUX INTERNATIONAUX DE VOL D'AUTOS MIS À JOUR PAR INTERPOL

Interpol Canada a joué un rôle important dans la diminution des activités des réseaux internationaux de vol d'autos et dans le retour de véhicules canadiens volés évalués à plus de six millions de dollars.

introduction illégale au Canada). Le programme d'Interpol, par l'intermédiaire du bureau d'Ottawa à la Direction générale de la GRC, est le premier point de contact pour les demandes de renseignements internationales provenant des services de police engagés dans la lutte contre le crime organisé. ¹⁵

Partenaires : Nos partenaires englobent les ministères du gouvernement fédéral, les organismes d'application de la loi canadiens et étrangers et les bureaux centraux nationaux d'Interpol partout dans le monde.

Intrants: On a maintenu en 1997-1998 un total de 31 postes d'AL dans 20 pays, à un coût de 4,9 millions de dollars. Pour le compte des organismes d'application de la loi canadiens, la GRC fait partie d'Interpol et maintient le Bureau central national d'Interpol à Ottawa. Trente et une personnes y travaillent, dont quatre détachées d'autres services de police canadiens, à un coût total de 2,6 millions de dollars, dont des frais annuels d'adhésion de 1 million de dollars environ.

Extrants: Aucun renseignement sur les extrants n'est disponible, mais 5000 dossiers ont été ouverts par Interpol à Ottawa au cours de l'année. Les AL et le personnel d'Interpol à Ottawa signalent une hausse des demandes d'aide chaque année.

Résultats: Avec l'appui de notre personnel d'Interpol à Ottawa, les AL ont contribué à des opérations de lutte contre le crime organisé plus efficaces et qui ont eu une incidence sur le Canada, en s'attaquant à la hausse des activités criminelles transnationales et en donnant suite aux enquêtes connexes sur les produits de la criminalité. En 1997-1998, les AL sont intervenus dans plus de 1200 enquêtes d'envergure, en aide aux policiers canadiens en voyage à l'étranger et aux fonctionnaires étrangers qui ont découvert des tuyaux dans des enquêtes antidrogue importantes mettant en jeu des Canadiens. Interpol a joué un rôle important dans l'interception de personnes recherchées et dans la lutte contre les réseaux internationaux de vol d'automobiles opérant depuis le Canada. À long terme, ce programme contribue à accroître la sécurité des Canadiens, tant au Canada qu'à l'étranger, ainsi qu'à la lutte contre les organisations criminelles internationales.

Améliorations prévues : Les plans futurs feront état de l'augmentation rapide des demandes d'aide où les AL ne peuvent que répondre aux demandes de leurs collègues étrangers, en particulier en matière de renseignements sur des dossiers de drogue importants, plutôt que prendre l'initiative de dossiers.

Consulter également l'article intitulé "Aux quatre coins du monde" paru dans le <u>Pony Express</u> de décembre 1997.



La sécurité des foyers et des collectivités

2. Services de police contractuelle¹⁶

- □ **Objectif de la GRC** : *La sécurité des foyers et des collectivités.*
- □ **Priorités stratégiques** : Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes -
 - des services de police pour appuyer la sécurité des foyers et des collectivités
 - une protection contre les crimes de violence et la criminalité juvénile
 - des alternatives au système traditionnel de justice pénale pour les Autochtones.

Intrants des ressources du secteur d'activité

Ressources humaines - (ETP réels utilisés) - 11 075 (50,6 % du total des ETP)

Ressources financières -

 Dépenses prévues (Partie III du Budget)
 817 200 000 \$

 Autorisations totales
 1 020 368 000 \$

 Dépenses réelles en 1997-1998
 1 025 968 000 \$

L'offre de service de qualité par le biais de la police communautaire étant maintenant bien établie comme principale stratégie pour atteindre notre priorité stratégique d'assurer la sécurité des foyers et des collectivités, la culture organisationnelle de la GRC a changé de façon marquée au cours des dernières années. Même si un sain débat favorise l'évolution constante de cette stratégie dans l'ensemble de l'organisation, la plupart des employés s'efforcent maintenant de trouver des moyens réactifs et proactifs de résoudre et de prévenir les problèmes locaux de criminalité, en partenariat avec les communautés qu'ils protègent. Par conséquent, tout ce que nous faisons maintenant met l'accent sur la consultation de nos clients et des intervenants, l'établissement de partenariats avec les communautés et les services locaux, l'habilitation au niveau de la prestation des services et la mobilisation des ressources communautaires et autres pour compléter nos propres ressources. Grâce

Au moment d'interpréter l'encadré sur les intrants des ressources, veuillez noter que l'écart entre les dépenses prévues et les autorisations totales représente une combinaison de facteurs : des autorisations supplémentaires ont été reçues pour de nouvelles initiatives et du crédit 5 pour éventualités; toutes les ressources des Services de police contractuelle ont été réharmonisées sous ce secteur d'activité; certains frais des Services internes comme ceux de formation, de services de santé et de construction ont été réharmonisés en fonction des nouveaux secteurs d'activité, y compris les Services de police contractuelle. On obtient ainsi un tableau plus précis des coûts réels associés à ce secteur d'activité. Comme on l'a mentionné à la page 6, les dépenses réelles ont dépassé les autorisations totales de 5,6 millions de dollars.



La sécurité des foyers et des collectivités

à l'écoute de nos clients et de nos partenaires, les services de police que nous leur offrons conformément à des contrats conclus avec les provinces et municipalités sont davantage axés sur les besoins et les priorités de chaque communauté. En tirant des renseignements des projets pilotes et des pratiques exemplaires, nous améliorons continuellement la qualité des services que nous offrons.

Une stratégie à plus long terme consiste à élaborer un cadre en vue des négociations en l'an 2012, date de l'échéance des ententes de 20 ans avec les provinces, lequel répondra aux attentes du gouvernement fédéral en vue d'un arrangement différent, réaffectant le partage des coûts qui pourrait impliquer des arrangements différents pour les services de police municipaux et provinciaux.¹⁷

La GRC utilise plusieurs stratégies policières proactives et réactives pour offrir des services de police *généraux+ aux victimes, contrevenants et au grand public, notamment :

- > la réduction du crime et la dissuasion d'en commettre par l'application de la loi
- ➤ la prévention du crime et des récidives par la résolution des problèmes communs sousjacents
- ➤ l'offre de services de justice réparatrice (par ex. forums de justice communautaire)
- ➤ la déjudiciarisation des jeunes contrevenants
- ➤ l'adoucissement de l'effet du crime sur les victimes
- ➤ le ciblage des délinquants présentant un risque élevé de récidive
- ➤ l'établissement de partenariats

Quel est l'effet de ces stratégies sur les trois priorités stratégiques relatives au secteur d'activité des services de police contractuelle? Contrairement au problème du crime organisé, nous pouvons évaluer le niveau réel de délits *traditionnels+ au moyen de sondages indépendants auprès des Canadiens, y compris le nombre de victimes qui ont signalé le délit les touchant à la police, ce qui contribue aux taux de criminalité officiels des crimes contre la personne et les biens. Les sondages auprès des victimes sont toutefois rarement effectués en raison de leur coût élevé. Par conséquent, nous nous comparons aux tendances dans les taux de criminalité annuels.

On se sert également d'autres indicateurs, comme la satisfaction du public à l'égard de nos services, le nombre de plaintes du public et la crainte des citoyens d'être victimes de crime. Malheureusement, par manque de renseignements clés, nous sommes incapables de nous comparer aux autres services de police au moyen des taux de criminalité, du nombre d'habitants par agent de police et du coût par habitant, tels qu'ils sont signalés dans les données statistiques du programme de Déclaration uniforme

Pour les antécédents historiques, consulter l'article intitulé *Partenaires pour le maintien de l'ordre : Programme des services de police à contrat de la GRC+ paru dans <u>la Gazette</u> de la GRC de juin 1997.



de la criminalité¹⁸, recueillies par le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ). Mais quand il sera mis en oeuvre, notre Système intégré de récupération de renseignements judiciaires (SIRRJ) pourra fournir une foule de renseignements sur nos activités. Dans le moment toutefois, nous comparons le nombre de crimes d'une année à l'autre (produit par notre Système des rapports statistiques sur les opérations) comme indicateur brut de notre rendement.

L'efficacité des stratégies susmentionnées est évaluée ci-dessous au moyen d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs du rendement de la GRC par rapport aux engagements énoncés dans le Rapport sur les plans et les priorités de 1997-1998. Parce que les ressources humaines et financières pour ce secteur d'activité sont réparties géographiquement par division et non par engagement (comme dans le cas du secteur d'activité de la police fédérale), les *intrants* ne sont pas identifiés sous chacun des éléments ci-dessous.

2.1 Une contribution à la baisse du taux de criminalité global, qui se manifeste par des tendances dans les statistiques de la police sur les taux de criminalité et dans la répression des infractions au *Code criminel*; l'efficacité des programmes de prévention du crime et des projets de police communautaire.

Problème : Le nombre de crimes signalés à la police continue de préoccuper les Canadiens, malgré une diminution du taux de criminalité, attribuable non seulement aux méthodes de la police mais aussi à d'autres facteurs comme le vieillissement de la population (ce qui fait diminuer le nombre de jeunes et d'adultes risquant de commettre des crimes) et les conditions économiques meilleures (qui enlèvent souvent l'incitatif à commettre des crimes).

Stratégie: La police communautaire prescrit deux stratégies clés pour la police, soit

(1) prévenir et résoudre les problèmes locaux de criminalité et de désordre au moyen de (2) partenariats avec les communautés qu'elle sert.

Partenaires : Nos partenaires englobent tous les secteurs de la société canadienne, comme les organisations communautaires locales, les associations de quartier, les églises, les commerces, les bénévoles et le reste.

Extrants: La portée et le nombre des **lois**, **des ordonnances et des règlements** que la GRC applique pour le compte des trois ordres de gouvernement illustrent clairement la diversité et la

Consulter *Statistique de la criminalité au Canada*, 1997, <u>Juristat</u> vol.18 n° 11, publié par le Centre canadien de la statistique juridique.



complexité du travail quotidien accompli par un gendarme de la GRC. ¹⁹ Les faits saillants sont les suivants :

- ➤ Le nombre total d'in*fractions réelles*²⁰ traitées par la GRC est resté relativement stable au cours des cinq dernières années, alors qu'on peut constater une légère baisse à partir de 1993, suivie d'une hausse en 1996 et en 1997 à 1 092 195. Comparativement, le Centre canadien de la statistique juridique a signalé une baisse de 5 % du taux de criminalité au cours de la même période.
- ➤ Les trois catégories d'infractions au **Code criminel** (à l'exclusion des infractions aux règlements de la circulation) sont : *les crimes de violence* (y compris homicides, voies de fait, agressions sexuelles et enlèvements) qui représentent habituellement 10 % des infractions totales; *les crimes contre les biens* (introductions par effraction, vols, fraudes, etc) et les *autres* infractions (groupe disparate d'infractions s'échelonnant des maisons de débauche aux incendies criminels et méfaits). La tendance au cours des cinq dernières années est conforme à la tendance des infractions totales, y compris une très légère hausse entre 1996 et 1997 à 743 970.²¹
- L'application de **lois fédérales** précises, autres que le *Code criminel*, a été présentée dans la partie sur les services de police fédérale. La catégorie *générale* des infractions aux lois fédérales (qui exclut celles relatives aux drogues) englobe tout depuis la Loi sur l'immigration à la Loi sur les prêts relatifs au grain des Prairies, la Loi sur l'exportation du gibier et la Loi sur la généalogie des animaux (se reporter à la Partie VI concernant les principales lois appliquées par la GRC). Cette catégorie a subi une baisse de 5 % en 1997, pour atteindre 57 348 infractions.
- ➤ La catégorie générale des lois provinciales et ordonnances territoriales (à l'exclusion des infractions aux règlements de la circulation), qui englobe notamment les lois sur les coroners, la santé mentale et même la gestion des déchets, a connu une hausse de plus de 6 % en 1997 par rapport à l'année précédente (à 47 616), alors qu'elle était relativement stable depuis 1993. Le gros des infractions territoriales et provinciales continue de provenir des lois relatives à l'alcool (par ex. Loi sur la détention des personnes en état d'ébriété, Loi sur les boissons

Comme on l'a indiqué dans le rapport de l'année dernière (aux pages 14 et 29), les taux d'affaires classées sont de piètres indicateurs du rendement de la police pour diverses raisons complexes. Les crimes de violence ont le plus haut taux d'affaires classées, atteignant 90 % pour les homicides et 75 % pour les voies de fait et les agressions sexuelles. Étant donné la priorité accordée aux crimes de violence, il est compréhensible que les taux d'affaires classées relativement aux crimes contre les biens soit comparativement bas. En fonction de la catégorie de crime, ils varient entre 50 et 70 % pour certains types de fraude à 10 % pour le vol de bicyclettes et à environ 40 % pour les vols qualifiés.



Code criminel, autres lois fédérales, lois provinciales , ordonnances territoriales et arrêtés municipaux, à l'exclusion des infractions aux règlements de la circulation.

Soit incidents signalés à la police et appuyés par des preuves.

alcoolisées) et affiche une tendance générale à la baisse au cours de l'année, avec une légère hausse en 1997 (à 164 064). De plus, la catégorie *générale* des **règlements municipaux** a continué sa progression régulière au cours des cinq dernières années.

Résultats: Nos résultats et ceux à l'échelle nationale indiquent que le taux de criminalité global est à la baisse. Nous croyons que la GRC, avec ses partenaires clés, a contribué à ce déclin, ainsi qu'à améliorer les conditions économiques et sociales globales des Canadiens. Nous sommes toujours incapables d'établir des comparaisons fondées sur les taux de criminalité, mais l'un des engagements énoncés dans le Rapport sur les plans et les priorités était d'élaborer des repères pour identifier les changements importants dans les taux de criminalité dans les juridictions à contrat, comme il est indiqué par les hausses ou les baisses dans les crimes signalés à la GRC, par détachement, division ou région. L'objectif visé est d'identifier les facteurs qui ont une incidence sur les taux de criminalité et de victimisation, y compris les stratégies et pratiques policières précises ainsi que les

EXAMEN DE LA STRATÉGIE SUR LA SÉCURITÉ DES FOYERS ET DES COLLECTIVITÉS

Un examen à mi-parcours en 1996-1997 a permis de faire le point sur les progrès réalisés au chapitre de la mise en oeuvre des initiatives de la GRC relativement à cette stratégie. On a jugé que les initiatives étaient généralement bien gérées et que les dossiers progressaient rapidement. Les responsables ont démontré que diverses ententes de partenariat avaient été conclues dans les communautés afin de dégager les problèmes sociaux et y apporter des solutions. Des efforts considérables ont été déployés pour encourager les communautés à prendre part aux différentes initiatives organisées dans le cadre de la stratégie. L'examen a également mené à une utilisation plus efficace des ressources par l'intégration accrue des intiatives.

facteurs environnementaux sur lesquels la police n'a aucun pouvoir. D'après nos consultations internes, le consensus est que les variations inter-années de 1 à 12 % au niveau local et de 5 à 10 % au niveau national des taux de criminalité globale sont importantes et nécessitent un suivi de routine.

Améliorations prévues: Les prochaines étapes en vue d'améliorer la base de comparaison de nos résultats afin de pouvoir mieux évaluer nos progrès comprennent: l'établissement des variations inter-années du taux de criminalité pour des infractions précises contre la personne et les biens; l'estimation des populations protégées par la GRC de manière à pouvoir établir des taux de criminalité, le nombre d'habitants par policier et le coût par habitant; la comparaison de nos propres taux de criminalité aux enquêtes nationales et locales sur la victimisation; et la comparaison de nos taux de criminalité aux services de police nationaux et internationaux de taille comparable.



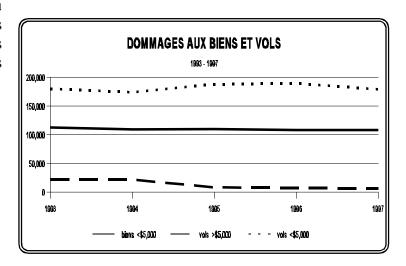
2.2 Une contribution à la réduction du taux de crimes contre les biens, qui se manifeste par des tendances dans les données statistiques sur la criminalité sur les dommages découlant de vols ou de vandalisme, et, selon le cas, sur les réclamations d'assurance.

Problème : Malgré une affluence croissante, les Canadiens continuent d'être victimes de crimes contre les biens.

Stratégie : La prévention, la résolution des problèmes, les partenariats et la justice réparatrice pour les jeunes contrevenants font partie de nos stratégies en vue de réduire les vols et le vandalisme.

Partenaires: Les commerces du secteur privé, les assureurs et les groupes et associations communautaires, figurent dans notre liste de partenaires.

Extrants: L'effet des changements apportés en 1994 au Code criminel (la limite des vols ne dépassant pas, vols dépassant, méfaits ne dépassant pas et méfaits dépassant est passée de 1000 \$ à 5000 \$) ressort nettement des données statistiques suivantes. Les dommages matériels ne



dépassant pas 5000 \$ (1000 \$ en 1995), qualifiés souvent de vandalisme, sont en diminution croissante depuis 1995. Les vols simples, qui avaient diminué de façon constante entre 1991 et 1994, sont revenus aux niveaux de 1991 lors du changement de la valeur du dollar en 1995, mais ont diminué de façon marquée en 1997.

Résultats: Même s'il est difficile d'identifier les motifs des baisses dans les diverses catégories de dommages matériels, les initiatives communautaires impliquant des partenariats avec la police ont probablement eu un effet considérable sur la réduction des occasions de commettre ce genre de crime. L'amélioration des conditions économiques entraîne peut-être une baisse de la motivation à commettre des crimes contre les biens. Par contre, ceux qui recherchent des gains économiques illégaux tournent peut-être leur attention vers la criminalité en col blanc et en particulier les délits économiques. En outre, la plupart des vols et dommages matériels de moins de 5000 \$ sont perpétrés par des jeunes contrevenants.

Améliorations prévues : La proposition en vue d'obtenir les chiffres de réclamations d'assurance pour les pertes de biens n'a pas été fructueuse lorsqu'on a constaté que ces chiffres ne pouvaient

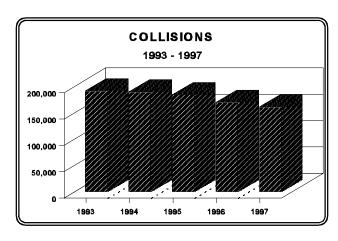


pas être divisés pour les juridictions protégées par la GRC. En ce qui a trait à nos stratégies, il se peut que nous portions une attention plus grande aux formes de crimes contre les biens nouvelles et non traditionnelles, compte tenu du déclin des crimes contre les biens et de l'expansion rapide des délits économiques, comme les fraudes par télémarketing.

2.3 Une contribution à l'augmentation de la sécurité routière, *qui se manifeste* par des tendances dans les données statistiques sur les collisions d'automobiles et conséquences connexes, le port de la ceinture de sécurité, la conduite en état d'ébriété et autres infractions à la circulation.

Problème : La libre circulation des Canadiens, des véhicules et des biens et leurs chances d'arriver à destination en toute sécurité, sont un problème constant dans nos rues et sur nos autoroutes.

Stratégie: Les stratégies pour accroître la sécurité routière englobent l'application des règlements de la circulation et les programmes d'éducation pour accroître le port de la ceinture de sécurité et l'utilisation des sièges pour bébés et contre l'ivresse au volant.



Partenaires : Les partenariats englobent Transports Canada, l'Association canadienne des chefs de police, les ministres du fédéral et des provinces et les ministères responsables de la sécurité routière et le Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé.

Extrants: Comme on peut le constater dans le graphique, le nombre de collisions a diminué régulièrement depuis 1993. Une hausse dans la sécurité routière en général se traduit par le nombre de personnes tuées et blessées dans des accidents de la circulation traités par la GRC, lequel a diminué globalement de 71/2 % en 1997 par rapport à l'année précédente. Même si le nombre d'infractions pour conduite avec facultés affaiblies a augmenté à nouveau en 1997, de juste un peu plus de 5 %, le nombre de personnes accusées de conduite alors que leur taux d'alcoolémie était supérieur à 80 mg était presque le même qu'en 1996 (voir le troisième encadré en annexe).

Résultats: L'augmentation de la sécurité routière globale peut être attribuable à divers facteurs, comme une éducation et une sensibilisation accrues du public; des programmes de prévention et de sécurité; le changement de l'attitude des conducteurs; le port accru de la ceinture de sécurité

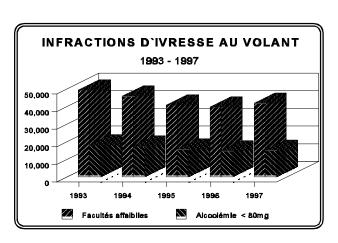


et l'utilisation plus répandue de sièges pour bébés; des campagnes contre l'ivresse au volant; une meilleure conception des véhicules et l'ajout de dispositifs de sécurité comme les coussins gonflables; ainsi que des programmes de répression et de conduite sécuritaire mieux ciblés par la GRC. Par contre, de nombreuses patrouilles routières ont été éliminées, ce qui réduit le nombre d'infractions *auto-générées+. Bien qu'un sondage auprès des policiers de première ligne indique que la paperasserie réduit le nombre d'accusations pour conduite avec facultés affaiblies en faveur de solutions de rechange, la police communautaire sera sûrement un bon

L'OPÉRATION IMPACT A UN EFFET CONSIDÉRABLE: Suivant les principes de la police communautaire de collaboration entre la police et la communauté, l'Opération Impact a un effet considérable sur l'amélioration de la sécurité routière. Avec la participation de 219 services de police partout au Canada, dont la GRC, il y a eu en 1997 313 000 vérifications de véhicules, 11 761 accusations relatives au port de la ceinture de sécurité et 7 598 autres accusations, dont 435 accusations de conduite avec facultés affaiblies conformément au Code criminel. Lire l'article intitulé *La police communautaires et l'Opération Impact+ paru dans l'édition d'avril 1998 du Pony Express, la revue d'actualités nationale de la GRC.

moyen d'aborder la répression des infractions à la circulation. ²² Néanmoins, 3000 Canadiens sont tués chaque année et 25 000 blessés gravement sur les routes canadiennes, en dépit des 2600 vies épargnées, des 25000 blessures évitées et de plus de 3 milliards économisés en frais pour perte de productivité et soins de santé au cours des cinq dernières années.

Améliorations prévues : Vu la baisse des accidents et l'augmentation de la sécurité globale, nous prévoyons poursuivre nos stratégies courantes. La persistance du problème de l'ivresse au volant et du faible taux de port de la ceinture de sécurité illustrent toutefois la nécessité d'augmenter le travail dans ce domaine. Une étape importante est l'engagement du conseil des ministres responsables de la sécurité routière pour obtenir les routes les plus sécuritaires au monde en atteignant un taux de port de la ceinture de sécurité de 95 % dans toutes les



Consulter le rapport de 1997 intitulé*Front-Line Police Officers' Perceptions About the Enforcement of Impaired Driving Laws in Canada+, préparé par Transports Canada et l'Association canadienne des chefs de police.



La sécurité des foyers et des collectivités

provinces d'ici l'an 2001 (il était de 89 % au milieu de 1997). Une possibilité autre d'élaborer un modèle complet de police communautaire axé sur la sécurité routière et de le mettre à l'essai afin d'en évaluer l'efficacité et d'identifier les facteurs de réussite. L'un des empêchement majeurs dans ce secteur problème est le manque de données statistiques adéquates et d'indicateurs de rendement.

PROGRAMME PRIMÉ

Afin que les courses automobiles se pratiquent sur les pistes de course et non sur les autoroutes, la GRC s'est jointe à Capital Raceways et à l'Alberta Motor Association pour sensibiliser les jeunes à la conduite sécuritaire d'une automobile et aux résultats de la consommation de drogue et d'alcool. Les jeunes qui veulent faire de la course automobile sont encouragés à le faire ailleurs que sur les autoroutes, dans des conditions sécuritaires et contrôlées et dans des lieux conçus à cette fin. Ce partenariat a été récompensé par le prix de 1998 de la police pour la sécurité routière.

- **2.4** Une réduction des plaintes du public justifiées contre les employés de la GRC, qui se manifeste par une amélioration du rapport entre les plaintes *fondées+ (soit étayées) et le nombre de membres de la GRC.
- **Problème :** Pour maintenir la confiance du public dans la GRC, la réponse à toutes les plaintes du public d'inconduite réelle ou perçue par des membres de la GRC doit satisfaire les plaignants et afficher une responsabilité à l'égard du public, tout en respectant les droits des employés de la GRC.
- Stratégie: On devrait donner suite à toutes les plaintes de façon transparente et en temps opportun soit par la procédure officielle ou à l'amiable, avec accent accru sur le règlement des plaintes mineures de cette dernière façon. Cette procédure implique une rencontre entre le superviseur de l'employé et les parties concernées en vue d'en venir à un règlement à la satisfaction des deux parties.²³
- **Partenaires :** Les représentants divisionnaires des relations fonctionnelles et la Commission des plaintes du public.
- *Intrants*: Quarante agents de police supérieurs dans les divisions et détachements plus gros servent d'enquêteurs internes chargés des plaintes du public, des griefs des membres de la GRC et de la discipline interne. Ailleurs, ces responsabilités sont assumées à temps partiel au besoin.
- Extrants: En 1997, le public a formulé 2636 plaintes visées à la Partie VII de la Loi sur la GRC



²³ Se reporter aussi au Pony Express de mars 1998.

concernant l'exécution de fonctions par des membres ou des personnes nommées ou employées par la GRC, que le plaignant ait été visé directement ou non par le sujet de la plainte. Ce nombre représente une hausse de 10 % environ par rapport à 1996 (2384 plaintes) mais se rapproche davantage de la moyenne des cinq années précédentes (2543) et reste bien en dessous du sommet de 1989 de 3520 plaintes. Une partie de cette hausse est liée à 36 plaintes découlant d'un seul incident, le sommet de l'APEC à Vancouver (voir engagement 1.7, ci-dessus) et à une meilleure connaissance des mécanismes de plainte de la part du public. Sur le nombre total de plaintes du public, 8 % ont été retirées (208) et 30 % (800) ont été réglées à l'amiable et 62 % (1628) ont été traitées par la procédure officielle, soit par un groupe divisionnaires des Affaires internes, soit par la Commission des plaintes du public (CPP) de la GRC, qui est indépendante. Seulement 15 % (251) des plaignants étaient insatisfaits et ont renvoyé leur dossier à la CPP à des fins d'examen à l'issue d'un règlement initial par la GRC. On ne dispose pas de données statistiques sur le nombre de plaintes dans chaque catégorie qui étaient étayées, qu'elles aient été réglées par la procédure officielle ou à l'amiable. Le rapport entre les plaintes totales (étayées ou autrement) et le nombre total d'employés de la GRC est de 1 sur 8, qui est le même qu'en 1995 mais supérieur à celui de 1996.

Résultats: Le nombre de plaintes du public mentionné ci-dessus devrait être examiné dans le contexte de près de deux millions d'accusations déposées en vertu de lois fédérales, de lois provinciales, d'ordonnances territoriales et de règlements municipaux divers, en plus d'un autre million d'incidents liés à la circulation, qui représentent tous une faible proportion du nombre de rapports officiels ou non entre les policiers de la GRC et le public qu'ils protègent.

Améliorations prévues: Des systèmes automatisés d'information sur les plaintes du public ont été mis en oeuvre en Colombie-Britannique et en Alberta. Environ 80 % des plaintes du public émanent de ces deux provinces, où se situent également le même pourcentage environ du nombre total d'employés de la GRC. Nous ne disposons pas encore de données statistiques complètes pour l'ensemble du pays, mais nous nous efforçons de mettre en oeuvre un système automatisé de rapport des plaintes du public plus convivial.

2.5 Une satisfaction accrue des clients et des partenaires à l'égard des services de la GRC, qui se manifeste par la satisfaction exprimée par les clients, les victimes, les communautés et les juridictions à contrat

Problème : Bien que le contact avec la police soit traditionnellement un événement négatif, le public et ceux qui rencontrent la police en tant que partenaires, bénévoles, victimes, témoins, contrevenants et autres *clients+ devraient être convaincus que le niveau et la qualité des services sont pertinents et sont conformes à la *Charte des droits et libertés et* autres normes protégeant les droits des Canadiens.



Stratégie: Nos stratégies englobent une initiative de qualité du service, la sélection de recrues pertinentes, la formation et l'apprentissage permanent, des processus de plaintes internes et du public et des sondages sur la satisfaction du public et des employés.

Partenaires: Les communautés et les organisations communautaires.

Extrants: On a effectué au Nouveau-Brunswick en 1997 un sondage exhaustif auprès des utilisateurs des services de la GRC et sur la satisfaction de la communauté, et le compte rendu de ce quatrième sondage annuel devrait être disponible vers la fin de 1998. D'après les premières indications reçues, les policiers modifient leur comportement à la suite des commentaires formulés dans le sondage précédent et sont plus attentifs et réceptifs aux besoins de leurs clients. Toutefois, hormis les sondages au Nouveau-Brunswick, la GRC n'a pas fait un suivi uniforme de la satisfaction des clients. Au niveau des partenaires et des intervenants, nous continuons de recevoir des réponses positives de nos partenaires à contrat.

Résultats : Un sondage d'opinion publique récent d' *Environics* indique que 34 % du public a *une grande confiance+ dans la GRC, ce qui est légèrement plus élevé que pour les services de police locaux et beaucoup plus élevé que pour tout autre élément du système de justice pénale. Toutefois, bien que le public et les utilisateurs des services de la GRC semblent satisfaits, nous n'avons pas encore suffisamment de rétroaction systématique pouvant servir à améliorer la qualité de nos services, ce qui nous permettrait d'accroître encore la satisfaction du public. D'après les recherches effectuées ailleurs, la satisfaction des clients à l'égard des services de la police semble varier selon l'éducation (les gens les moins éduqués sont les moins satisfaits) et selon l'âge (les plus jeunes sont moins satisfaits) et le genre de contact (volontaire ou involontaire).

Améliorations prévues: Tout en reconnaissant la nécessité d'élaborer des moyens plus systématiques d'obtenir des réponses officielles et un intrant officieux de nos partenaire, du public et de nos clients (consulter le Rapport sur le rendement de l'an dernier, à la page 37), nous avons constaté que les coûts liés à ces sondages et projets de démonstration sont habituellement passablement élevés. Nous espérons néanmoins pouvoir reproduire les sondages utilisés en tant que ligne de base effectués dans certaines municipalités pilotes choisies pour des projets de démonstration de la police communautaire (par ex. Burnaby (C-B.)), afin de découvrir les tactiques policières qui fonctionnent le mieux dans le cas de problèmes précis de délits locaux et dans quelles conditions.



2.6 Une contribution à la baisse des crimes de violence, *qui se manifeste par* les tendances dans les données statistiques policières sur les taux de criminalité; les infractions au Code criminel; les sondages de la police et de la communauté auprès des victimes; les partenariats avec les autres organismes engagés dans la réduction des crimes de violence; et l'utilisation accrue par les services de police des ressources technologiques à l'appui des enquêtes sur les crimes.

Problème: Peut-être en raison de la couverture par les médias d'incidents rares mais dramatiques, les Canadiens ont de plus en plus peur d'être victimes de crimes de violence, en dépit des baisses récentes des taux officiels.

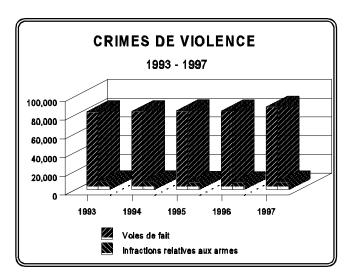
Stratégie: On utilise des stratégies de prévention et de répression, des programmes et services liés à la violence familiale, des partenariats avec d'autres organismes, le partage de renseignements (par ex. le Système d'analyse des biens entre les crimes de violence (SALCV) - voir encadré) et le suivi des délinquants dangereux libérés de prison.

Partenaires : Santé Canada, Service correctionnel Canada, les communautés, les organisations de prévention et d'autres services de police.

Extrants: À l'échelle nationale, le nombre d'accusations d'infractions au Code criminel portées pour crimes de violence (à l'exclusion des infractions à la circulation) diminue graduellement depuis 1991. Toutefois, dans les juridictions de la GRC, la violence signalée contre les personnes a augmenté lentement depuis 1995 et, entre 1996 et 1997, a augmenté de 8 % (à 93 134). Comparativement, le

DÉCOUVERTE D'UN HOMICIDE AU COURS D'UNE PATROUILLE DE ROUTINE

À Broadview, en Saskatchewan, un agent de la GRC a arrêté une auto pour excès de vitesse au cours d'une patrouille de routine et a eu soudain des soupçons. Ayant été formé au programme national de dépistage des véhicules contrebandiers, il a découvert que le conducteur correspondait au profil de l'auteur d'une infraction plus grave. Des questions plus poussées ont révélé un homicide non signalé en Ontario, que le suspect a avoué.





taux national de crimes de violence a diminué d'un peu plus de 1 %. De plus, le nombre d'homicides et de tentatives d'homicide dans les régions servies par la GRC est resté relativement stable au cours des quatre dernières années, à 333 pour 1997. Néanmoins, comme on peut le constater dans l'encadré, les infractions aux armes sont restées relatives relativement stables, mais le nombre total de voies de fait a grimpé de 5 % entre 1996 et 1997. La majeure partie de cette hausse se situe au chapitre des voies de fait Niveau I (*infractions mineures+) qui constituent normalement les deux-tiers du nombre total de voies de fait.

Résultats: En plus de poursuivre la répression des crimes de violence, la GRC a continué de mettre l'accent sur les services aux victimes de violence, en aidant à mettre sur pied des bureaux de services communautaires ou aux victimes, en appliquant les lignes directrices provinciales sur la *tolérance

PRATIQUE EXEMPLAIRE - SALCV

Le Système d'analyse des liens entre les crimes de violence (SALCV) est un système conçu par la GRC de dossiers automatisés, qui permet aux services de police utilisant des systèmes différents de partager les renseignements sur les délinguants violents ou sériels. Il compare certains types de crime, identifie les liens pertinents et aide les enquêteurs d'un océan à l'autre à trouver les similitudes et les modes opératoires louches. En 1997, on a arrêté à Calgary pédophile qui un agressait sexuellement les enfants du Nouveau-Brunswick à la C.-B. Bien qu'il ait utilisé 41 noms d'emprunt et que la police ait enquêté sur chacun, ce n'est que lorsque le SALCV a montré les liens que la police s'est rendu compte qu'il utilisait un nouveau nom à chaque arrestation et qu'il était donc traité comme un délinquant primaire et qu'il reprenait ses activités ailleurs.

zéro+ dans le cas de voies de fait contre le conjoint, en établissant des partenariats et en incorporant des protocoles avec d'autres oganismes sociaux s'occupant d'enquêtes délicates (par ex. exploitation sexuelle d'enfants) et en utilisant des méthodes de réglement des problèmes originales au sein des communautés à risques élevés. Nombre de ces activités visaient à rompre le cercle de la violence familiale. Finalement, comme l'illustre l'encadré ci-joint, les services de police canadiens ont davantage recours au Système d'analyse des liens entre les crimes de violence (SALCV) comme l'indique les hausses du nombre de *liens+ et de séries de dossiers, 27 000 nouveaux dossiers ayant été inscrits en 1997, pour un total de 47 000²⁴.

Améliorations prévues : Les efforts de la GRC continueront d'être axés sur les craintes des Canadiens à l'égard de la violence dans nos foyers, nos rues et nos communautés.

Quatre employés de la GRC ayant créé le SALCV ont reçu la prime au mérite du Commissaire. Consulter le <u>Pony Express</u> de mai 1997.



La sécurité des foyers et des collectivités

2.7 Une contribution à la baisse de la criminalité juvénile, *qui se manifeste* par des tendances dans les données statistiques policières sur les taux de criminalité; dans la répression des infractions au Code criminel; dans les sondages de la police et des communautés auprès des victimes; et des partenariats avec les autres organismes engagés dans les programmes de déjudiciarisation et autres.

Problème: En dépit de la baisse des taux de criminalité, les médias et certains guides d'opinion ont exprimé beaucoup de crainte sur la nature et l'ampleur de la criminalité juvénile, les lacunes perçues de la Loi sur les jeunes contrevenants et la nécessité d'*être plus fermes+ à l'endroit des jeunes contrevenants.

Stratégie: La tolérance zéro à l'égard de la violence juvénile, les programmes de déjudiciarisation et de prévention pour les jeunes, les partenariats avec d'autres organismes dont les écoles, la justice réparatrice pour les victimes et les

LA GRC INVESTIT DANS LES JEUNES

Les jeunes de Norway House, au Manitoba, luttent contre l'ennui et l'isolement avec l'aide des membres de la GRC qui ont ouvert un gymnase local le vendredi soir pour des sports réservés aux jeunes. Les autre initiatives englobent un group y de consultation scolaire. Voir le Pony Express de septembre 1997.

La GRC aide les jeunes de New Minas, en Nouvelle-Écosse, et des communautés des Premières Nations avoisinantes à réduire le chômage. Voir le Pony Express d'avril 1997.

contrevenants, l'intervention précoce et l'utilisation de méthodes de réglement des problèmes novatrices. Le programme d'orientation des Venturers, en partenariat avec la GRC et Scouts Canada²⁵, et le comité consultatif du Commissaire sur les jeunes sont également des initiatives clés de la GRC.

Partenaires : Les communautés, les organisations de jeunes et les organisations de prévention comme le Conseil national de prévention du crime (CNPC), d'autres services de police, les écoles et les groupes de victimes sont au nombre de nos partenaires.

Extrants: Les seules statistiques dont nous disposons sur l'âge des contrevenants, pour identifier le nombre de jeunes qui se livrent à des activités criminelles, sont lors du dépôt des accusations; évidemment, on ne connaît pas l'âge de ceux qui ne se sont pas faits prendre. En outre, les données statistiques renvoient aux jeunes contrevenants accusés ou non accusés, puisqu'on recherche des alternatives à la criminalisation, si les circonstances le permettent. Par conséquent, ces chiffres peuvent ne représenter qu'une faible proportion des incidents totaux, le nombre d'accusations d'infractions au Code criminel (à l'exclusion des infractions à la circulation) portées



Consulter le rapport de l'an dernier à la page 31.

contres des jeunes contrevenants a diminué graduellement depuis 1991, de près de 15 % (à 28 609) en 1997, y compris une diminution de 5 % par rapport à 1996. Comme l'illustre le nombre de jeunes *non accusés* en 1997 (23 145, soit près de 2 % de plus qu'en 1996), on a maintenant recours à diverses alternatives au système traditionnel de justice pénale, dont les programmes de déjudiciarisation.

Si on examine précisément les crimes de violence, le nombre total de jeunes contrevenants accusés par la GRC a augmenté légèrement de 5 % environ entre 1996 et 1997. Fait digne de mention, le nombre de jeunes accusés de sexe masculin continue de diminuer alors que le nombre de jeunes contrevenantes accusées d'infractions contre la personne a augmenté, tendance qui perdure depuis 1994. Le nombre total d'accusations pour tous les types de voies de fait en 1997 était le plus bas depuis 1992. Fait intéressant, les accusations de voies de fait contre les jeunes de sexe masculin a baissé depuis 1994, alors que celles contre les jeunes de sexe féminin a augmenté . Les accusations de vols contre les jeunes contrevenants, qui ont beaucoup augmenté entre 1991 et 1995, ont diminué de façon marquée en 1997 (de 8 %), même si plus de jeunes n'ont pas été accusés qu'en 1996 (hausse de près de 20 % à 83).

La GRC a de plus en plus recours aux accusations d'infractions mineures (appelées Voies de fait Niveau I) en réponse à la criminalité juvénile. L'effet produit se traduit par l'augmentation d'un tiers entre 1996 et 1997 des accusations pour voies de fait Niveau I contre les jeunes contrevenants. Encore une fois, la tendance homme/femme se maintient, les accusations dans cette catégorie contre les jeunes contrevenants ayant baissé en 1997, alors que celles contre les jeunes contrevenantes ont augmenté légèrement.

Résultats: Les stratégies combinées de tolérance zéro à l'égard de la violence juvénile sans accuser toutefois les jeunes contrevenants qui s'y prêtent, comme les délinquants primaires qui peuvent reprendre le droit chemin, semblent porter fruits. Les initiatives de justice réparatrice en particulier, comme les forums de justice communautaire et la *honte ré-intégratrice+ peuvent réduire les risques de récidive tout en ayant un effet positif sur les victimes.

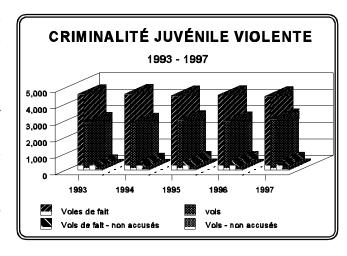
Améliorations prévues: L'implication accrue de jeunes contrevenantes dans les crimes contre la personne et contre les biens mérite une attention accrue. Les programmes prometteurs de justice réparatrice nécessiteront une mise à l'essai et une évaluation rigoureuses avant d'être mis en oeuvre.



2.8 Une contribution au sentiment accru de sécurité de la population, *qui se manife*ste par des tendances dans les résultats des sondages auprès des Canadiens.

Problème : La crainte entrave le style de vie des gens, en particulier des Canadiens qui se sentent le plus vulnérable, dont les personnes âgées, les jeunes citadines et les personnes handicapées.

Stratégie: Nos stratégies mettent l'accent sur (1) de meilleures informations aux Canadiens sur le risque statistique réel d'être victimisés pour qu'ils puissent mieux évaluer leur sécurité dans diverses circonstances; (2) l'éducation publique, la sensibilisation et des conseils sur la prévention et l'auto-protection et (3) de meilleures réponses par la police, en



particulier concernant la re-victimisation (autrement dit, si la police traite les victimes de façon plus attentive, cela réduit leur crainte de victimisation ultérieure).

Partenaires : Développement des ressources humaines Canada, Justice Canada, Conseil national de prévention du crime et organisations de prévention du crime provinciales, territoriales et municipales.

Extrants: Même si les craintes du public sont souvent accrues par le sensationnalisme des médias (par ex. sur la violence des bandes ou les meurtriers sériels), nous avons continué nos efforts en 1997-1998 en vue de mettre en oeuvre la police communautaire, comme moyen de mieux faire connaître au public les risques réels ou statistiques d'être victimes de crime dans diverses circonstances. Quant au traitement par la GRC des victimes du crime, un sondage effectué au Nouveau-Brunswick en 1996 indique que, globalement, 81 % des répondants étaient satisfaits ou très satisfaits de la façon dont la GRC s'était occupée de l'incident dans son ensemble.

Résultats: Les sondages d'opinon situent la crainte du public du crime en tant que problème social parmi les dix premiers problèmes que les gouvernements devraient régler, mais après de nombreux autres problèmes. De plus, l'*Enquête sociale générale* effectuée par Statistique Canada en 1988 et à nouveau en 1993 (une troisième pourrait avoir lieu en 1999) indique que la crainte des Canadiens d'être victimes d'un crime alors qu'ils déambulent seuls la nuit dans leur quartier reste constamment élevée (à 27 %), en particulier chez les Canadiens plus âgés (41 %), en dépit de la baisse continue des taux de criminalité au cours des dernières années. L'enquête



a également démontré que 24 % des Canadiens avaient été victimes d'au moins un crime au cours de chacune de ces années.

- Améliorations prévues: Bien que les sondages auprès des communautés soient coûteux, nous cherchons des moyens innovateurs d'appuyer les enquêtes locales sur la victimisation et la crainte d'être victime de crime, afin d'offrir des mesures permanentes du rendement. En même temps, nous attendons avec impatience l'enquête nationale de 1999 auprès des victimes, dans le cadre de l'Enquête sociale générale de Statistique Canada, afin de déterminer si des changements se sont produits depuis les enquêtes récentes effectuées en 1988 et en 1993.
 - 2.9 Des méthodes policières adaptées aux besoins des communautés autochtones et qui font état de leur culture (dont les arrangements en vue d'assurer services de police dans le nouveau Territoire du Nunavut) qui se manifeste par l'utilisation par la GRC et les membres de ces communautés de mesures préventives et réparatrices et par la satisfaction exprimée par les clients, les victimes, les communautés et les prestataires de services.
- **Problème**: On reconnaît que les méthodes policières traditionnelles et le système traditionnel de justice pénale ne répondent pas aux besoins des peuples autochtones et qu'ils devraient être mieux adaptés culturellement, se fonder sur des partenariats solides avec les communautés autochtones et de traiter les conditions sociales sous-jacentes.
- *Stratégie*: Les stratégies englobent des méthodes de justice réparatrice, les forums de justice communautaire, les partenariats avec les communautés autochtones, la sensibilisation culturelle et la spiritualité, les cercles de vie et de détermination de la peine et le recrutement d'un plus grand nombre d'Autochtones au sein de la GRC et les services de police dans les réserves²⁶.
- **Partenaires :** Justice Canada, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Citoyenneté et Immigration Canada, Développement des ressources humaines Canada, Conseil national de prévention du crime et les communautés et dirigeants autochtones.
- *Extrants*: On s'est efforcé encore en 1997-1998 d'élaborer des méthodes policières mieux adaptées aux besoins des communautés autochtones et qui font état de leur culture, y compris la formation en intervention en cas de suicide et aux conférences des groupes familiaux et les modes alternatifs de résolution des conflits. Voici des exemples de ces efforts :

Consulter l'article *Un retour à la sagesse+ publié dans le <u>Pony Express</u> d'avril 1997; *Un retour à la justice réparatrice+ et *La justice réparatrice est-elle efficace?+ dans le <u>Pony Express</u> d'avril 1997 et *Un revirement complet+ dans le <u>Pony Express</u> de juillet-août 1997; et consulter le <u>Pony Express</u> de septembre 1997.



- Le programme de valorisation des cadets autochtones qui aide les cadets des régions isolées et du Grand Nord à se préparer en vue de la formation des cadets de la GRC et de la vie en dehors de leur communauté et aide à améliorer les services de police aux communautés autochtones.
- Le Programme de formation à l'intention des jeunes Autochtones, qui permet aux jeunes Autochtones de recevoir une formation l'été à l'École de la GRC, suivie d'une co-patrouille et de mentorat dans un détachement près du lieu de résidence du jeune candidat.
- Un projet de justice réparatrice favorise les forums de justice communautaire dans les communautés autochtones, qui

SUCCÈS REMPORTÉ PAR L'EXPÉDITION OUÊTE DE LA VISION

En juillet et août 1997, plus de 50 membres de la GRC, des particuliers et des jeunes des Premières nations ont effectué un trajet en canot de 1000 milles le long de la côte ouest de la C.-B., dans un but de communauté, de rétablissement et de guérison. Le projet a commencé par une vision de Roy Henry Vickers et Ed Hill en vue de recueillir des fonds pour un centre de traitement qui offrira aux gens de tous les milieux la possibilité de faire face à leur dépendance et de la surmonter. Leur retour dans la société en tant que personnes heureuses et en santé aura un effet positif sur le cycle de la dépendance, du crime et du dysfonctionnement inhérent à toutes communautés. Leur expédition se poursuivra dans d'autres communautés, dans leur quête de fonds pour construire le centre de traitement pour réaliser leur vision.

- utilisent un processus qualifié de *honte ré-intégratrice+ afin de traiter les jeunes à l'extérieur du système de justice pénale. Plus de 1600 animateurs de conférence/instructeurs ont reçu jusqu'ici une formation à ce programme, dont des policiers de la GRC et des membres intéressés des communautés.
- Le **programme d'intervention en cas de suicide** de la GRC a offert une formation à plus de 800 policiers et membres des communautés partout au Canada, en réponse à une tendance dévastatrice.
- > Le Comité consultatif national du Commissaire sur les Autochtones sert de tribune pour discuter du recrutement, de la formation et des relations communautaires concernant les Autochtones, les relations interculturelles et autres questions connexes.

Résultats: Bien que la réaction des communautés autochtones à ces initiatives ait été très favorable, nous ne possédons pas de données statistiques ou autre moyen systématique de démontrer officiellement la valeur du programme. Néanmoins, l'attention des médias et des Autochtones s'est portée en 1997-1998 sur plusieurs de ces initiatives, comme le projet de Quête de la vision (voir encadré). En prévison de la création du nouveau Territoire du Nunavut, la GRC et le ministère du Solliciteur général ont entamé en 1997-1998 la dernière étape des négociations avec les représentants officiels du Nunavut, en vue d'arrangements selon lesquels la GRC offrirait des



services de police dans l'ensemble du nouveau territoire. Une entente devrait être approuvée à l'été de 1998.

Améliorations prévues : Pour le prochain Rapport sur le rendement, nous espérons offrir plus de preuves systématiques de l'effet positif de ces activités.



3. Services nationaux de police²⁷



judiciaires



Centre d'information de la police canadienne



Service canadien des renseignements criminels



- □ **Objectif de la GRC** : La sécurité des foyers et des collectivités.
- □ **Priorité stratégique :** Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes des renseignements en matière d'enquêtes policières et des outils d'enquête.

Intrants des ressources du secteur d'activité

Ressources humaines (ETP réels utilisés) - 1 697 (9.6 % du total des ETP)

Ressources financières

 Dépenses prévues (Partie III du Budget)
 284 900 000 \$

 Autorisations totales
 194 336 000 \$

 Dépenses réelles en 1997-1998
 194 336 000 \$

Les Services nationaux de police (SNP) de la GRC sont le lien qui aide à offrir un système intégré national d'application de la loi au sein de la communauté policière réseautée, dans un pays hétérogène et géographiquement immense. Les SNP fournissent des renseignements et services pédagogiques, techniques, scientifiques et d'enquête qui sont essentiels au fonctionnement

L'écart entre les dépenses prévues et les autorisation totales s'explique par divers facteurs. Des autorisations supplémentaires ont été reçues du crédit 5 du Conseil du Trésor pour éventualités. Certains frais des Services internes, comme les frais de formation, de services de santé et de construction, ont été réharmonisés en fonction des nouveaux secteurs d'activité, y compris les Services nationaux de police. L'écart le plus important découle toutefois de la réharmonisation des ressources en fonction du secteur d'activité approprié afin d'obtenir un tableau plus précis des coûts réels associés à l'administration de ce secteur. Enfin, toutes les autorisations ont été dépensées en 1997-1998.



efficace, efficient et en temps opportun des organismes canadiens d'application de la loi, qu'il s'agisse de gros services de police municipaux ou provinciaux ou de petits services locaux. La GRC est également le plus gros utilisateur, consommant environ 30 % de ces services.

3.1 L'offre à l'échelle nationale d'un service amélioré de rapports d'analyse de l'ADN, *qui* se manifeste par la mise en application complète du service d'analyse de l'ADN dans l'ensemble du Service des laboratoires judiciaires et par la réduction du temps de réponse.

Problème: Les éléments de preuve névralgiques à l'appui des enquêtes policières exigent de plus en plus des outils technologiques perfectionnés, dispendieux et en évolution rapide.

Stratégie: Nos principales stratégies sont (1) l'introduction de la seconde génération des méthodes d'analyse génétique dans les six laboratoires judiciaires, (2) la préparation en vue de la banque nationale de données génétiques (conformément à la nouvelle Loi sur l'identification par les empreintes génétiques) et (3) la réduction du temps de réponse concernant l'analyse des échantillons d'ADN, des faux billets et des documents de voyage et autres contrefaits.

Partenaires : Les enquêteurs de police canadiens, les avocats de la Couronne, les ministères et organismes fédéraux et les gouvernements provinciaux.

L'ACCUSÉ AVOUE SA CULPABILITÉ; UN SUSPECT INNOCENT EST DISCULPÉ GRÂCE À UNE ANALYSE GÉNÉTIQUE

En octobre 1997, un accusé a été reconnu coupable de meurtre au premier degré et de tentative de meurtre. Au cours de l'enquête, un suspect original, qui ressemblait au signalement de l'auteur véritable du crime, a été disculpé grâce aux résultats d'une analyse génétique. L'accusé avait terrorisé la communauté par des appels à la police, le vol de la pierre tombale du défunt et une note lancée à travers une fenêtre. On a établi toutefois, grâce à une analyse génétique, un lien entre l'accusé et un échantillon d'ADN extrait d'une marque de morsure sur la victime du meurtre, on a retrouvé une empreinte digitale sur un ruban adhésif collé à la note et on a conclu que des fibres retrouvées sur le cadavre de la victime du meurtre étaient les mêmes que les fibres du tapis du coffre du véhicule de l'accusé.

Intrants: En 1997-1998, le Service des laboratoires judiciaires a employé 315 spécialistes, technologues et employés administratifs dans six laboratoires régionaux dans l'ensemble du Canada, à un coût total de 26 millions de dollars.

Extrants: Au cours de l'exercice 1997-1998, plus de 28 994 dossiers ont été soumis à des fins d'expertise judiciaire, dont 1216 (4,2 %) se rapportaient à des documents contrefaits pouvant être



liés au crime organisé et 2422 (8,4 %) se rapportaint à des crimes de violence. Le volume de demandes d'analyse génétique est resté à environ 2000 par année, la seule limite étant les ressources disponibles; le délai de réponse moyen était de six mois. En 1997-1998, d'autres progrès ont été réalisés vers la reconnaissance officielle des normes élevées du Service des laboratoires judiciaires, qui comprendra le respect des normes du programme d'accréditation des laboratoires en matière d'analyse génétique du Conseil canadien des normes et l'accréditation auprès de l'International Organization for Standards (normes ISO). La formation est achevée et le rigoureux processus de demande a été amorcé.

Résultats: Les résultats plus vastes englobent les économies réalisées en temps de comparution au tribunal, en particulier lorsque des preuves génétiques concluantes entraînent un plaidoyer de culpabilité. À titre d'exemple, un avocat de la Couronne dans une affaire d'agression sexuelle a estimé que les preuves génétiques avaient fait épargner 10 jours de temps de comparution au tribunal et de temps nécessaire pour la préparation de la poursuite. On peut également libérer de tout soupçon des personnes innocentes avant leur comparution au tribunal (voir encadré) ou les disculper par après grâce à des preuves génétiques.²⁸

Améliorations prévues: Puisque la formation en vue de l'accréditation est achevée et que la demande d'accréditation de trois des six laboratoires judiciaires devrait être terminée en 1998-1999 (ce qui libérera du personnel pour des analyses), la preuve de la qualité et de la crédibilité des services offerts devrait être renforcée. Les délais de réponse devraient également être raccourcis et le volume des dossiers traités devrait augmenter. Des ressources sont toutefois réaffectées à l'interne pour venir à bout de l'arriéré. Un examen interne de la GRC du programme d'analyse génétique, effectué en 1998-1999, fournira des renseignements plus complets dans le *Rapport sur le rendement* de l'an prochain. On tentera de résumer les données sur la satisfaction des clients fournies lorsque les preuves sont retournées aux clients après analyse.

3.2 L'accès accru par les clients aux dossiers d'antécédents judiciaires, d'empreintes digitales et sur les armes à feu, *qui se manifeste* par une satisfaction accrue des utilisateurs à l'égard des bases de données et services du Centre d'information de la police canadienne (CIPC).

Problème : Le personnel policier dans l'ensemble du Canada a besoin de renseignements exacts et en temps opportun pour assurer une application efficace et efficiente de la loi et d'autres services de police, qui contribuent à la sécurité des foyers et des collectivités pour les Canadiens.

Stratégie: Les stratégies en cours sont les suivantes: (1) assurer un délai de réponse rapide aux

Pour de plus amples informations, consulter l'article intitulé *Le Service des laboratoires judiciaires de la GRC - 60 ans et on continue+ paru dans le Pony Express de décembre 1997.



La sécurité des foyers et des collectivités

demandes de renseignements (2) assurer la fiabilité, la validité et la qualité des renseignements fournis et (3) améliorer la capacité des services de traiter la demande de services courants ainsi que la demande croissante de nouveaux services.

Partenaires: Plus de 400 services de police ainsi que les ministères et les organismes fédéraux et provinciaux reliés par l'intermédiaire de ces services constituent le pivot central de la communauté policière réseautée du Canada.

Intrants: Des ressources humaines et financières de 22,5 millions de dollars et 521 employés appuient les 2 800 liens par l'intermédiaire du réseau des Services nationaux de police (SNP).

Extrants: Des données sur les antécédents judiciaires associés à environ 2,8

CASSE-TÊTE RÉSOLU À PARTIR DE OUELOUES MORCEAUX

Le 2 janvier 1996, la Police provinciale de l'Ontario était appelée pour faire enquête sur des restes humains, deux bras et une partie d'une jambe, découverts dans la municipalité de West Carleton. Plus tard le soir même, des empreintes digitales de l'une des mains étaient apportées à la Section des empreintes latentes de la GRC, où les empreintes digitales ont été entrées dans le Sytème automatisé d'identification dactyloscopique à des fins de comparaison. La tâche s'est poursuivie le lendemain et s'est soldée par une identification positive, ce qui a permis à l'enquête d'avancer rapidement et d'empêcher que les parties responsables ne détruisent des preuves précieuses. Les efforts des deux services de police ont mené à l'arrestation de deux personnes dans la semaine qui a suivi.

millions de personnes ont continué d'être maintenues en 1997-1998. En moyenne, plus de 17 millions de demandes sont traitées chaque année concernant des antécédents judiciaires et plus de 600 000 mises à jour de casiers judiciaires sont effectuées. En 1997-1998, quelque 260 000 recherches d'empreintes digitales ont été faites dans le Répertoire national des empreintes digitales, en réponse à des demandes de renseignements de nature civile et pénale. En outre, on a comparé à la base de données nationale environ 15000 dossiers d'empreintes prélevées sur les lieux de crime, ce qui a permis au bureau central à Ottawa d'identifier 1499 criminels, et l'identification de 1366 autres criminels par les 12 terminaux du Système automatisé d'identification dactyloscopique (SAID) répartis dans l'ensemble du Canada.

Résultats: En rendant ces renseignements disponibles aux organismes canadiens d'application de la loi, on obtient comme résultats des enquêtes policières et d'application de la loi plus opportunes, ce qui contribue à l'offre de services de police plus efficients et efficaces aux Canadiens.

Améliorations prévues: Étant donné la technologie et l'expertise pertinentes et la mise en place d'un système de base, il faut des investissemnets financiers supplémentaires pour sauvegarder, élargir (par ex. SALCV) et améliorer les systèmes de technologie de l'information qui offrent ces



services de renseignements essentiels à la police canadienne. Cette situation s'impose parce que les niveaux courants et la qualité des services sont en passe de devenir désuets, périmés ou de ne plus répondre à la demande. On a proposé des options de partage et de recouvrement des coûts et une consultation nationale dirigée par le ministère du Solliciteur général pourrait régler certains des problèmes de financement et de régie qui restent.

- **3.3** Le partage efficace et en temps opportun de renseignements criminels de qualité supérieure sur le crime organisé, *qui se manifeste* par la satisfaction accrue des partenaires clés dans le partage de renseignements criminels de qualité, facilité par le Service canadien de renseignements criminels.
- **Problème**: Le partage de renseignements criminels fiables, exacts et en temps opportun sur les groupes du crime organisé est essentiel aux organismes canadiens d'application de la loi pour qu'ils puissent lutter efficacement contre les principales menaces criminelles à la société canadienne, en particulier le crime organisé.
- Stratégie: La pierre angulaire de la stratégie du Service canadien de renseignements criminels (SCRC) est la cueillette et le partage de renseignements cirminels de qualité, grâce à des partenariats solides avec les organismes d'application de la loi canadiens et internationaux.
- **Partenaires :** Le SCRC se compose de plus de 180 organismes partenaires impliqués dans la lutte contre le crime organisé et il continue d'établir de nouveaux partenariats.
- *Intrants*: Les ressources humaines et financières pour 1997-1998 s'élevaient à près de 1 million de dollars et à 14 personnes, en plus de six policiers détachés au bureau d'Ottawa et d'autres qui assurent le maintien des bureaux provinciaux.
- Extrants: En 1997-1998, le SCRC (1) a continué d'établir des ponts avec les partenaires anciens et nouveaux; (2) a mis l'accent sur le partage de renseignements avec ses partenaires concernant les priorités nationales permanentes (crime organisé traditionnel, d'Europe de l'Est, de souche autochtone et de souche asiatique); (3) s'est occupé des questions nouvelles, en particulier de l'exploitation sexuelle organisée des enfants et du crime organisé dans les ports; (4) a surveillé l'utilisation au Québec, en Ontario et en Alberta de la nouvelle loi antigang et a fait rapport à son sujet; (5) a poursuivi l'installation dans l'ensemble du Canada de terminaux pour notre Système automatisé de renseignements criminels (SARC II) et a lancé la seconde version du sytème dans plus de 60 organismes, leur donnant ainsi accès à plus de 100 000 dossiers sur le crime organisé; (6) a été l'hôte de l'atelier annuel sur le crime organisé qui a été acclamé à l'échelle nationale et (7) a organisé des rencontres, des ateliers et des séances de formation à l'appui de la stratégie nationale sur les bandes de motards hors-la-loi. En collaboration avec la Direction des



renseignements criminels de la GRC, le SCRC a publié le *Rapport annuel sur le crime organisé* au Canada.²⁹

Résultats: Parce que les renseignements criminels contribuent au succès des enquêtes policières effectuées par nos partenaires, il est difficile d'évaluer l'effet plus vaste des activités du SCRC. Nos partenaires expriment toutefois majoritairement leur satisfaction à l'égard des extrants du SCRC. Un autre indicateur est le solide appui qu'accorde la communauté policière réseautée du Canada à l'endroit du rôle de chef de file national du SCRC, en matière de renseignements sur le crime organisé et dans la coordination de l'établissement de priorités nationales répressives concernant le crime organisé.

Améliorations prévues: La possibilité, étudiée en 1997-1998, d'un partenariat avec l'industrie privée concernant le développement de sa nouvelle technologie sera étudiée de plus près au cours de l'année qui vient. De nouveaux partenariats internationaux seront établis en réponse à la mondialisation croissante du crime organisé. Le SCRC réaffectera ses ressources vers les questions nouvelles d'exploitation sexuelle organisée des enfants et de crime organisé dans les ports.

3.4 L'amélioration des services de formation supérieure, de recherche et de bibliothèque, qui se manifeste par une utilisation et une satisfaction accrues par les clients des services de formation, de recherche et de bibliothèque du Collège canadien de police.

Problème: Pour assurer les normes élevées des services de police dans l'ensemble du Canada, la communauté policière a besoin d'une formation spécialisée opérationnelle, en administration et en gestion, offerte au niveau national de manière rentable, accessible et en temps opportun.

Stratégie: Les stratégies nouvelles englobent (1) l'offre hors site de possibilités de formation et d'apprentissage, (2) la validation continue de la pertinence du programme de formation, (3) l'établissement d'options de partage et de recouvrement des coûts et (4) le renforcement des options de recouvrement des coûts.

Partenaires : Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, plus de 400 services de police canadiens et autres organismes d'application de la loi, et des services de police étrangers sont parmi les partenaires du CCP.

Intrants: En 1997-1998, les ressources humaines totalisaient 74 personnes (en plus de trois détachements payés de policiers de services de police canadiens), alors que les ressources financières s'élevaient à 6,5 millions de dollars. Plus de 9000 heures d'exposés magistraux sont offertes chaque année gratuitement par les partenaires policiers canadiens.

Extrants: Le CCP offre 37 cours annuellement, en fonction d'une norme de formation rigoureuse. Les cours varient de cinq à douze semaines, à la fin desquelles les étudiants qui satisfont aux



La sécurité des foyers et des collectivités

Voir également le site Internet du SCRC à l'adresse www.cisc.gc.ca.

normes sont accrédités. En 1997-1998, 2488 policiers ont reçu une formation au CCP (ce qui représente une baisse de 7 % par rapport à 1996-1997), dont 339 ont reçu leur formation hors site. Cela représente plus de 29 000 jours de formation offerts à la communauté policière canadienne. Les employés de la GRC représentent 27 % des participants aux cours. Le CCP a également joué un rôle clé dans la création de l'association canadienne des directeurs d'écoles de police, afin de réduire le chevauchement dans les cours offerts et de maintenir des normes uniformes à l'échelle nationale. Finalement, des possibilités de téléapprentissage sont élaborées, dont l'une est offerte actuellement par Internet. La bibliothèque du CCP tente également d'offrir ses services par le biais d'Internet, pour élargir son appui aux étudiants et à la communauté policière.

Résultats: Nous ne disposons pas actuellement de système de cueillette systématique pour les évaluations postérieures aux cours, mais les destinataires de la formation du CCP sont en général très satisfaits. Une étude externe de validation de 24 cours a identifié des cotes très élevées et exceptionnelles, à l'égard des cours spécialisés en particulier. Les résultats plus vastes englobent une hausse des connaissances et des compétences globales du système de police canadien réseauté et une contribution plus efficace à la sécurité des foyers et des collectivités.

Améliorations prévues: On étudie des partenariats d'offre de cours avec l'industrie privée, les forces armées, la police et les collèges et universités dans l'ensemble du Canada. Tout en mettant l'accent de plus en plus sur les cours et services de base, on élabore aussi des cours en matière de criminalité technologique et sur Internet, pour rester à l'avant-garde des tendances nouvelles de la criminalité. Le recouvrement des coûts encouragera l'élaboration de mesures innovatrices pour s'assurer que les cibles budgétaires sont respectées tout en maintenant le niveau élevé et la qualité des services. On modifie de plus les instruments pédagogiques en fonction des technologies nouvelles et des besoins d'une clientèle plus variée.



4. Services de maintien de la paix :30

- □ **Objectif de la GRC** : *La sécurité des foyers et des collectivités.*
- □ **Priorité stratégiqu**e : Fournir des services de police civile pour les missions de maintien de la paix.

Intrants des ressources du secteur d'activité

Ressources humaines (ETP réels utilisés) 67

Ressources financières -

 Dépenses prévues (Partie III du Budget)
 0 \$

 Autorisations totales
 1 006 000 \$

 Dépenses réelles en 1997-1998
 1 006 000 \$

La GRC gère, pour le compte du gouvernement canadien, la participation des policiers canadiens en matière de police civile aux missions de maintien de la paix. La décision d'affecter des policiers civils canadiens pour aider les pays n proie à des conflits internes est prise par le Cabinet, conformément à la politique étrangère du gouvernement en matière de maintien de la paix, laquelle relève habituellement d'un mandat des Nations Unies.

Au moment d'interpréter l'encadré sur les intrants des ressources, veuillez noter qu'il est difficile de calculer exactement le nombre d'ETP qui ont été déployés. En effet, 92 membres de la Gendarmerie ont été affectés à des missions de maintien de la paix en 1997-1998 ou pendant une partie de cette période, d'autres les ont remplacés par rotation, vingt personnes ont été affectés à la gestion de la participation du Canada et d'autres services de police ont également pris part à ces activités.



4.1 L'offre de services de police civile opportuns et rentables à l'appui des missions de maintien de la paix, en conformité aux engagements internationaux du Canada, *qui se manifeste* par l'affectation d'un nombre convenu de policiers Canadiens pour la durée de l'engagement du Canada à l'appui du mandat de chaque mission et par la sélection, la formation, l'affectation et l'offre opportune et rentable de personnel, sans grever les besoins policiers au pays.

Problème : Les conflits internes dans les pays étrangers, nécessitant la participation de policiers civils au maintien de la paix par la communauté internationale, sont habituellement imprévisibles et nécessitent une affectation, une formation, un soutien logistique et une administration d'envergure.

Stratégie: Les stratégies clés englobent (1) l'anticipation des missions de maintien de la paix possibles, (2) le maintien d'un bassin rapidement disponible de personnel qualifié, (3) l'amélioration de la formation antérieure à l'affectation et (4) l'attribution de ressources adéquates pour la gestion efficace et efficiente du programme.

Partenaires: La participation canadienne aux missions de maintien de la paix est coordonnée en partenariat avec le ministère des Affaires étrangères et commerce international (MAECI), l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le ministère de la Défense nationale (MDN), les NU, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et 17 services de police canadiens qui affectent des policiers aux missions de maintien de la paix, GRC y compris.

Intrants: 7,9 millions de dollars, par des ententes de financement avec l'ACDI.

Extrants: En 1997-1998, les policiers civils canadiens ont participé aux missions suivantes:

- > Haïti 100 Canadiens ont participé à la Mission de soutien des NU en Haïti jusqu'en mai 1997, suivie de la Mission de transition des NU pour une période de six mois (60 Canadiens) puis de la Mission de police civile des NU (24 Canadiens).
- > **Bosnie** 30 Canadiens ont participé en tant que surveillants du Groupe international de police ou qu'enquêteurs des droits de la personne.
- > Guatémala la Mission de vérification des NU au Guatemala comprenait cinq Canadiens.
- > Sahara occidental le Canada a fourni quatre policiers et le commissaire de la police civile pour la mission des NU pour le référendum.
- > Croatie un Canadien a participé en tant que conseiller supérieur de police auprès de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.
- > La Haye deux analystes criminels ont prêté main forte au Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie.
- > République centrafricaine un policier canadien a évalué les besoins en matière de police civile en vue d'une mission de maintien de la paix des NU.



L'administration a porté sur la préparation et l'affection à temps du personnel et compte tenu du budget attribué. Les autres extrants englobent :

- ☐ L'élaboration d'un programme de formation officiel concernant l'acquisition d'aptitudes en médiation, en négociation et en résolution de conflits axée sur le règlement des problèmes.
- l'établissement d'équipes d'intervention à la suite d'événement majeur, d'un poste de psychologue des Services de santé et d'un poste de coordonnateur du programme d'aide aux membres, en vue d'aider les membres de la GRC qui ont vécu des incidents traumatisants.
- ☐ l'organisation d'un séminaire national afin de cerner les risques associés à la participation du Canada aux missions de maintien de la paix en matière de police civile, ainsi que les mesures nécessaires pour réduire ou minimiser leur effet.

Résultats: Sous l'administration de la GRC. le personnel policier canadien a accompli avec succès et sans incident les engagements internationaux du gouvernement canadien en 1997-1998, pour un nombre croissant de missions des NU. Nous avons réussi à sélectionner, former et affecter tout le personnel policier canadien en temps opportun, conformément aux exigences rotation de chaque mission (habituellement tous les six mois). Tous les frais directs associés aux missions de maintien de la paix, assumés par le biais d'ententes avec l'ACDI, ont respecté le

EXPORTATION DE LA POLICE COMMUNAUTAIRE

Les policiers canadiens en mission de maintien de la paix présentent les principes de la police communautaire à la police locale, démontrent l'importance que la police travaille en partenariat avec les communautés locales et collabore avec elles à résoudre les problèmes de criminalité et autres. La reconnaissance internationale croît à l'égard du rôle du Canada dans l'introduction de la police communautaire dans les pays aux prises avec des conflits internes, en particulier lorsque ces méthodes sont étrangères à la police locale et au répertoire traditionnel des gardiens de la paix civils.

EXAMEN DE LA PARTICIPATION DE LA GRC AUX MISSIONS DES NATIONS UNIES

Un examen effectué en 1996-1997 a porté sur l'effet des missions de maintien de la **Nations** Unies paix des sur les responsabilités au pays de la GRC et sur ressources financières. Dans l'ensemble, on a conclu à l'issue de l'examen que le programme de maintien de la paix des NU était une réussite, mais on a cerné des possibilités d'amélioration de l'administration du programme aux points de vue des communications internes, ainsi que de la sélection et de la préparation antérieures à la mission, du contrôle postérieur à la mission et des modalités de comptabilité.



budget. Les avantages que retirent les 17 services de police partenaires, compte tenu des connaissances et des aptitudes supplémentaires qu'acquièrent leurs membres consécutivement à leur affectation à des tâches de maintien de la paix, l'emportent sur tout inconvénient perçu à court terme concernant les besoins policiers nationaux. Les aptitudes en négociation, en médiation et en résolution de conflit axée sur le règlement des problèmes, qui sont renforcées pendant les missions de maintien de la paix, améliorent ensuite les services offerts au pays, grâce à une meilleure compréhension des droits de la personne, des différences culturelles et de la résolution des conflits au retour des policiers au Canada.

Améliorations prévues: Le succès de la participation du Canada aux missions de maintien de la paix en matière de police civile est façonné par des facteurs externes qui échappent au contrôle de la GRC, notamment la nature et l'ampleur du conflit interne dans le pays étranger, le professionnalisme, le leadership, les normes et la formation de la police du pays étranger et le désir des citoyens de ce pays d'être protégés par leur propre service de police. Par conséquent, il se peut qu'une mission de maintien de la paix ne donne pas des résultats nets, comme une paix durable.

4.2 La satisfaction de l'autorité internationale à qui la GRC doit rendre des comptes, à l'égard des missions de maintien de la paix en matière de police civile et autres missions, qui se manifeste par la satisfaction à l'égard des policiers canadiens exprimée par l'autorité internationale chargée de chaque mission de maintien de la paix ou autre et par les partenaires clés en matière de maintien de la paix.

Problème : La sélection et le déploiement opportun des policiers canadiens qui possèdent les connaissances, les aptitudes et les compétences linguistiques nécessaires pour répondre aux besoins des opérations de maintien de la paix et aux autres missions internationales de police représente un défi constant.

Stratégie : Gérer le programe de façon eficace et rentable pour le compte du gouvernement.

Partenaires: MAECI, ACDI, MDN, les NU, l'OSCE et les services de police canadiens participants.

Intrants: Comme pour l'engagement précédent.

Extrants: Le principal extrant est le déploiement, au moment opportun, de policiers canadiens qui possèdent les connaissances, les aptitudes et les compétences linguistiques nécessaires pour répondre aux besoins des opérations de maintien de la paix et aux autres missions internationales de police conformément à la politique étrangère du gouvernement du Canada.

Résultats: Le commissaire de la police civile des NU pour les missions de maintien de la paix des NU au Sahara occidental, le sous-commissaire pour la Bosnie et le fonctionnaire civil de la mission de l'OSCE ont chacun transmis une lettre officielle afin de souligner leur satisfaction à l'égard du rôle du Canada et de la gestion par la GRC de la participation de la police civile canadienne aux missions. Un nouveau système de rapport mensuel a été mis en oeuvre afin



d'assurer que les partenaires canadiens au maintien de la paix (MAECI, ACDI) sont satisfaits de la nature, de l'ampleur et de l'opportunité des renseignements sur les missions de maintien de la paix. De plus, un sondage sur la prestation des services réalisé auprès des partenaires a révélé que ces derniers étaient satisfaits en général de la façon dont la GRC gérait le programme de police civile canadienne.

Améliorations prévues : On continuera d'améliorer les communications l'an prochain. On s'efforcera d'améliorer les rapports sur la satisfaction des clients, en particulier nos partenaires clés.

4.3 Le rehaussement de la réputation internationale du Canada *qui se manifeste par* la participation continue de la GRC aux missions de la paix et sa gestion efficace des services de police civile du Canada et autres services de police internationaux demandés par le gouvernement.

Problème : La grande visibilité des missions de maintien de la paix signifie que notre rendement est surveillé de près par les médias et la communauté internationale.

Stratégie: Notre principale stratégie est d'assurer que les cadres policiers de la GRC et autre personnel sont très expérimentés, compétents et possèdent des qualités de chef reconnues.

Partenaires : l'État-major de la GRC.

Intrants: (identique au premier

engagement)

Extrants: (identique au premier engagement)

Résultats: La gestion réussie par la GRC de la contribution du Canada aux missions des NU en 1997-1998 a entraîné une hausse des demandes de policiers canadiens en matière de maintien de la paix et de leadership canadien au cours des missions, ce qui confirme l'appui accordé à la réputation internationale de la GRC.

Améliorations prévues : On s'efforcera de renforcer le nouveau rôle de chef de file par des possibilités de formation et de perfectionnement continus.

LES CANADIENS DANS DES RÔLES DE CHEFS DE FILE

En raison de leur rendement exceptionnel, on demande de plus en plus aux Canadiens d'assumer des rôles de chefs de file au cours des missions de maintien de la paix des NU. En 1997-1998, on a demandé à un officier de la GRC d'être commissaire de la police civile pour le Sahara occidental, à un autre officier de la GRC de diriger l'évaluation des besoins en République centrafricaine et à un autre d'être souscommissaire de la mission des NU en Bosnie.

Consulter les articles sur le maintien de la paix dans le <u>Pony Express</u> de mai 1998, la revue nationale d'actualités de la GRC.



Partie IV:

Rendement financier

Les tableaux financiers 5, 8, 12 et 14 ne s'appliquent pas à la GRC et ont donc été omis

Au moment de lire les tableaux financiers suivants et les intrants des ressources énoncés plus haut dans le présent rapport, il est important de noter que :

- les dépenses prévues correspondent aux crédits prévus dans la Partie III du Budget des dépenses;
- les autorisations totales correspondent aux dépenses prévues et aux nouvelles autorisations telles que le Budget supplémentaire des dépenses et aux fonds provenant du crédit 5 du Conseil du Trésor;
- les *dépenses réelles* correspondent aux montants réels dépensés en vertu de l'autorisation et tel qu'indiqué dans les documents sur les comptes publics de 1997-1998.



Tableau financier 1 : Sommaire des crédits approuvés

A. Autorisations pour 1997-1998 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Créa	1;4	1997-98 Dépenses prévues	1997-98 Autorisations totales	1997-98 Réelles	
	darmerie royale du Canada				
	·	771 2	0266	0.42.2	
35	Dépenses de fonctionnement	771,3	936,6	942,3	
40	Dépenses en immobilisations	120,9	115,5	115,4	
(S)	Pensions et autres avantages sociaux - membres de la GRC	208,9	213,0	213,0	
(S)	Contribution aux régimes d'avantages sociaux des employés	17,3	17,3	17,3	
	Total pour le ministère	1 118,4	1 282,4	1 288,0	

Nota : Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Il y a également eu des dépenses de 6,8 millions de dollars des produits de l'aliénation de biens de surplus de la Couronne.

Tableau financier 2 : Comparaisons des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues contre dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	ЕТР	Fonctionnement	Immobilisation	Subventions et l contributions	Total provisoire brutes votées des dépenses	Prévues par la loi subventions & contributions	Total brutes des dépenses	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total nettes des dépenses
Services de police fédérale (Prévues)	5 056	441,7	10,6	0,0	452,3	0,0	452,3	0,0	452,3
(Autorisées)	546,1	19,1	0,3	565,5	13,0	578,5	0,0	578,5
(Réelles)	5 142		19,1	0,3	565,5	13,0	578,5	0,0	578,5
Services de police contractuelle	9 613	770,5	46,7	0,0	817,2	0,0	817,2	(715,3)	101,9
		928,1	67,8	0,7	996.6	23,8	1 020,4	(731,1)	289,3
	11 075	934,0	67,7	0,5	1 002,2	23,8	1 026,0	(731,1)	294,9
Services nationaux de police	2 799	247,4	37,2	0,0	284,6	0,0	284,6	(3,4)	281,2
•		171,2	19,2	0,3	190,7	3,6	194,3	(2,9)	191,4
	1 697	171,2	19,2	0,3	190,7	3,6	194,3	(2,9)	191,4
Services internes	2 427	216,1	26,4	1,4	243,9	39,1	283,0	0,0	283,0
		215,0	9,4	0,1	224,5	4,5	229,0	0,0	229,0
	2 423	215,0	9,4	0,1	224,5	4,5	229,0	0,0	229,0
Maintien de la paix	0	0,0	0,0	0,0	0.0	0,0	0,0	0.0	0,0
•		1,0	0,0	0,0	1,0	0,0	1,0	0,0	1,0
	67	1,0	0,0	0,0	1,0	0,0	1,0	0,0	1,0
	19 895	1 675,7	120,9	1,4	1 798,0	39,1	1 837,1	(718,7)	1 118,4
		1 861,4	115,5	1,4	1 978,3	44,9	2 023,2	(734,0)	1 289,2
	20 404	1 867,3	115,4	1,2	1 983,9	44,9	2 028,8	(734,0)	1 294,8

(Le tableau 2 continue à la page suivante)

Tableau financier 2, suite:

Autres recettes et dépenses

Recettes à valoir sur le Trésor	(18,0) (22,9) (23,7)
Côut des services offerts par d'autres ministères	218,2 218,2 218,2
oût net du programme	1 318,6 1 484,5
	1 489,3

Nota: Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Les chiffres des dépenses prévues sont en caractères ordinaires, ceux des autorisations totales sont en italiques et ceux des dépenses réelles sont en caractères gras.

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations. Le budget des dépenses supplémentaires et les autres autorisations englobent les sommes pour la réunion de l'APEC, l'OIPC, le crédit 5 du Conseil du Trésor, etc.

Les frais de fonctionnement englobent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés.

En raison d'une réorganisation interne majeure des structures de rapport, le présent tableau et d'autres tableaux font état de deux affectations différentes selon la date d'approbation des documents d'origine. Les dépenses réelles de 1995-1996 et les dépenses prévues de 1997-1998 ont été produites conformément à l'ancien cadre de plan opérationnel (CPO) et les autres chiffres selon la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR). À des fins de comparaison, il faudrait reconnaître que les données par secteur d'activité peuvent varier.

Tableau financier 3 : Comparaison rétrospective des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues contre dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Réelles 1995-96	Réelles 1996-97	Dépenses 1997-98	Autorisations prévues 1997-98	Total réelles 1997-98
Services de police fédérale	537,1	584,7	452,3	578,5	578,5
Services de police contractuelle	777,7	1 006,1	817,2	1 020,4	1 026,0
Services nationaux de police	288,5	186,3	284,6	194,3	194,3
Services internes	391,2	221,2	283,0	229,0	229,0
Maintien de la paix	9,1	0,9	0,0	1,0	1,0
Dépenses nettes totales	2 003,6	1 999,2	1 837,1	2 023,2	2 028,8

Nota: Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

En raison d'une réorganisation interne majeure des structures de rapport, le présent tableau et d'autres tableaux font état de deux affectations différentes selon la date d'approbation des documents d'origine. Les dépenses réelles de 1995-1996 et les dépenses prévues de 1997-1998 ont été produites conformément à l'ancien cadre de plan opérationnel (CPO) et les autres chiffres selon la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR). À des fins de comparaison, il faudrait reconnaître que les données par secteur d'activité peuvent varier.

Tableau financier 4 : Concordance entre l'ancienne (Cadre de planification opérationnelle) et la nouvelle structure (Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation) (dépenses réelles, en millions de dollars)

					NOUVELI STRUCTU			
ANCIENNE STRUCTURE	SERVICES DE POLICE FÉDÉRALE	SERVICES DE POLICE CONTRAC- TUELLE	SERVICES NATIONAUX DE POLICE	SERVICES INTERNES	SERVICE SDE MAINTIE N DE LA PAIX	Ancienne Structure Total (\$\$\$)	ETP	% du total ETP
POLICE OPÉRATIONNELLE	365,9	834,2	1,8	2,3	0,0	1 204,2	14 063	59,4%
POLICE DE PROTECTION	130,7	2,1	0,3	0,4	0,0	133,5	1 041	6,6%
EXÉCUTION DES LOI FÉDÉRALES	22,8	81,6	175,9	1,3	0,0	281,6	2 821	13,9%
GESTION GÉNÉRALE	2,7	4,9	0,7	14,8	0,0	50,1	533	2,5%
ADMINISTRATION	56,4	103,2	15,6	183,2	1,0	359,4	1 946	17,7%
Nouvelle structure - total (\$\$\$)	578,5	1 026,0	194,3	229,0	1,0	2 028,8		
ETP	5 142	11 075	1 697	2 423	67		20 404	
% du total ETP	28,5%	50,6%	9,6%	11,3%	n/a			100%



Tableau financier 6 : Recettes à valoir sur le crédit

Recettes à valoir sur le crédit par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Réelles 1995-96	Réelles 1996-97	Dépenses prévues 1997-98	Autorisations totales 1997-98	Réelles 1997-98
Services de police fédérale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Services de police contractuelle Services de police communautaires, contractuels et autochtones	730,0	738,3	715,3	731,1	731,1
Services nationaux de police Informatique	2,5	2,8	3,4	2,9	2,9
Services internes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Maintien de la paix	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des recettes à valoir sur le crédit	732,5	741,1	718,7	734,0	734,0

Tableau financier 7 : Recettes à valoir sur le Trésor

Recettes à valoir sur le Trésor par secteur d'activité (en millions de dollars)

			Dépe	nses Autori	sations	
Secteurs d'activité	Réelles 1995-96	Réelles 1996-97	Prévues 1997-98	Totales 1997-98	Réelles 1997-98	
Services de police fédérale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Services de police contractuelle	1,6	2,8	1,2	1,2	1,2	
Services nationaux de police	0,9	1,2	2,6	2,6	2,8	
Services internes	16,1	16,3	14,2	14,2	14,8	
Maintien de la paix	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Total provisoire	18,6	20,3	18,0	18,0	18,8	
Non prévues	5,9	5,4	0,0	4,9	4,9	
Total des recettes à valoir sur le Trésor	24,5	25,7	18,0	22,9	23,7	

Nota: Les recettes non prévues représentent les produits de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne.

Tableau financier 9: Paiements de transfert

Paiements de transfert par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Réelles 1995-96	Réelles 1996-97	Dépenses prévues 1997-98	Autorisations totales 1997-98	Réelles 1997-98	
SUBVENTIONS						
Association des anciens de la GRC	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Association internationale des chefs de police	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Survivants de membres tués en service	0,6	0,7	1,0	1,0	0,9	
Postes législatifs						
Pensions et autres avantages des employés						
Pensions en vertu de la Loi sur la continuation						
des pensions de la GRC	28,5	26,5	30,0	32,6	32,6	
Pour compenser les membres de la GRC pour blessures						
subies dans l'exercice de leurs fonctions	9,2	10,6	9,0	12,2	12,2	
Pensions aux familles des membres de la GRC qui						
ont perdu la vie en service	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	
Total des subventions	38,3	37,9	40,1	45,9	45,8	
CONTRIBUTIONS						
Contributions aux candidats de l'extérieur de la GRC						
qui suivent des cours au CCP	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	
Total des contributions	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	
Cotal des paiements de transfert	38,6	38,2	40,5	46,3	46,1	

Tableau financier 10 : Dépenses en immobilisations par secteur d'activité

Dépenses en immobilisations par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Réelles 1995-96	Réelles 1996-97	Dépenses prévues 1997-98	Autorisations Totales 1997-98	Réelles 1997-98
Services de police fédérale	26,6	26,4	10,6	19,1	19,1
Services de police contractuelle	62,8	71,7	46,7	67,8	67,7
Services nationaux de police	44,0	18,5	37,2	19,2	19,2
Services internes	47,5	7,8	26,4	9,4	9,4
Maintien de la paix	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des dépenses en immobilisation	180,9	124,4	120,9	115,5	115,4

Nota: Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Le total de 1995-1996 englobe les dépenses secondaires qui sont passées aux budgets de fonctionnement au cours des années suivantes.

Tableau financier 11 : Projets d'immobilisations

Projets d'immobilisations par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Coût total estimatif courant	Réelles 1995-96	Réelles 1996-97	Dépenses prévues 1997-98	Autorisations totales 1997-98	Réelles 1997-98
Services de police fédérale						
Ontario - Division "O" Remplacement des radios(a)	0.0	0,0	0,0	0,0	0,0	0.0
Ontario - Division "A" SPMROC	5,2	0,0	0,0	1,5	0,0	0,0
National - Mise au point du CIIDS	1,7	1,4	1,4	0,6	1,7	1,7
National - Mise en oeuvre du CIIDS	5,5	2,6	1,4	2,6	2,1	2,1
National - Poste de travail mobile/SURS	2,1	2,0	1,6	2,0	2,1	2,1
National - Réseau des SNP	35,2	5,4	15,2	4,7	8,1	8,1
Services de police contractuelle						
Saskatoon, SK - QG de district	4,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dauphin, MB - QG sous-divisionnaire	5,4	1,6	3,2	0,0	0,0	0,0
Thompson, MB - QG sous-divisionnaire (b)	3,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prince George, BC - QG district	7,1	0,0	0,0	0,2	0,5	0,5
CB - Modernisation SMTAV(c)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CB - Modernisation STICB	2,5	0,3	0,0	0,5	0,4	0,4
NB & NE - Système de protection des conversations	1,6	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0
AB - Modernisation du matériel informatique (d)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
National - Acquisition d'aéronefs	3,9	2,5	3,6	3,9	1,1	1,1

Tableau financier 11 : Suite

Services nationaux de police						
Ottawa, ON - Addition Lab judiciaire(e)	21,5	0,4	0,3	9,7	1,9	1,9
Ottawa, ON -Remplacement des postes de travail	4,9	0,2	0,2	0,9	1,0	1,0
Ottawa, ON - Remplacement espace disque	1,9	0,0	0,0	0,4	0,2	0,2
Ottawa, ON - Remplacement ordi, Central/Mise à niveau	10,0	1,0	0,0	0,0	3,2	3,2
National - Remplacement matériel de télécom,/						
mises à niveau	39,6	8,0	7,3	6,6	7,0	7,0
National - Automatisation des antécédents judiciaires	13,1	5,0	2,7	9,6	5,4	5,4
Services internes						
Edmonton, AB - QG divisionnaire	42,6	2,7	17,3	15,8	17,2	17,2
Yellowknife, NT - QG divisionnaire (f)	8,4	0,5	4,7	3,0	3,8	3,8
Whitehorse, YT - QG divisionnaire (g)	5,5	0,0	0,0	0,2	0,3	0,3
Ottawa, ON - Rénovations DG (h)	19,4	0,3	0,3	1,9	0,7	0,7
Regina, SK - École centralisée (I)	5,1	0,0	0,4	4,1	5,5	5,5
Halifax, NE - QG divisionnaire	23,8	0,0	0,0	0,2	0,2	0,2

Maintien de la paix

Nota:

- (a) ce projet n'est plus planifié
- (b) projet de location plutôt que de construction maintenant
- (c) projet de location maintenant
- (d) fait maintenant partie du projet de mise à niveau du matériel de télécommunications
- (e) appel d'offre retardé
- (f) des changements dans l'ampleur du projet ont fait augmenter les coûts
- (g) APP en 1998/99
- (h) APP accordée
- (i) approbation du CT de la hausse des dépenses prévues de 2 millions de dollars

Tableau financier 13 : Prêts, investissements et avances

Prêts, investissements et avances par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Réelles 1995-96	Réelles 1996-97	Dépenses prévues 1997-98	Autorisation totales 1997-98 199	Réelles
<u>Prêts</u>					
Services de police fédérale	0,0	3,0	1,5	5,7	5,7
Services de police contractuelle	0,0	5,3	2,6	2,6	2,6
Services nationaux de police	0,0	0,7	0,4	0,4	0,4
Services internes	0,0	1,0	0,5	0,5	0,5
Maintien de la paix	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des prêts	0,0	10,0	5,0	9,2	9,2

Nota : La somme de 9,2 millions de dollars se compose de deux prêts :

^{5 000 000 \$} pour le QG de la Division K, remboursements à 6 134 000 \$ sur une période de trois ans commençant en 1998-1999.

^{4 192 000 \$} pour un prêt de l'IPC.

Tableau financier 15 : Passif éventuel

Passif éventuel (en millions de dollars) Liste des éléments du passif éventuel

			Courant	
	Le 31 mars	Le 31 mars	au	
	1996	1997	31 mars 1998	
Revendications et causes en instance ou imminentes				
Dommage matériel	0,6	0,6	0,2	
Dommage matériel et dommage corporel	0,1	3,0	0,5	
Dommage matériel, perte de revenu, dommage corporel	0,1	0,0	0,0	
Perte de revenu	0,9	5,8	5,6	
Perte de revenu, dommage corporel, diffamation	4,1	0,4	0,0	
Perte de revenu, privation de la compagnie d'autrui et stress émotionnel				
perte du domicile familial	2,6	2,6	2,6	
Dommage corporel et/ou préjudice psychologique	2,5	2,8	2,1	
Diffamation	1,1	2,5	2,7	
Biens en fiducie	0,1	0,1	0,0	
Rupture de contrat	0,4	0,3	0,8	
Arrestation /saisie illégale et/ou poursuite abusive	10,4	16,3	8,1	
Arrestation illégale, force excessive et harcèlement	0,3	0,4	0,3	
Arrestation et détention illégales, perte de revenu,				
dommage général et dommage corporel	13,7	13,7	4,0	
Saisie en vertu de la Loi sur les douanes	0,1	0,1	0,0	
Évaluation injustifiée par le superviseur/congédiement injustifié	1,6	1,6	0,1	
Violation de la Charte des droits	46,2	51,2	0,0	
Conformément à des actions au civil	0,0	0,1	0,1	
Dommages-intérêts	37,5	39,4	34,2	
Négligence	5,0	5,7	6,0	
Violation de la responsabilité du Solliciteur général	1,0	0,7	0,0	
Accidents d'automobiles	1,2	0,5	0,0	
Force excessive	1,3	0,9	0,1	
Total	130,8	146,0	67,4	

Partie V:

Groupement des rapports



Développement durable

Situation actuelle: En décembre 1997, la Stratégie de développement durable (SDD) de la GRC a été présentée à la Chambre des communes en même temps que les stratégies de 27 autres ministères fédéraux.

Principaux buts, objectifs, cibles à long terme pour le développement durable: La phase 2 du processus de développement durable, qui est la mise en oeuvre de la stratégie par l'élaboration d'un plan d'action environnemental (PAE), est maintenant en cours. Le PAE servira de cadre à la mise en oeuvre des engagements et de véhicule de lancement national en vue du contrôle, de la mesure et du rapport de la SDD au bureau du Vérificateur général.

Indicateurs de rendement ou stratégies de mesure du rendement : La GRC fait également partie d'un groupe de travail interministériel chargé d'élaborer des indicateurs de rendement pour neuf questions liées à l'environnement (eau, énergie, acquisition, parc, réservoirs, contamination, déchets dangereux, déchets solides, substances appauvrissant la couche d'ozone).

Cibles pour la période visée par le rapport: Les cibles n'ont pas encore été établies, car les systèmes nécessaires pour obtenir cette information n'ont pas encore été mis en place.

Progrès à ce jour et éventuelles mesures correctives: La SDD de la GRC a obtenu une cote de 86 % à la suite d'une vérification par le Commissaire à l'environnement et au développement durable (BVG). Les domaines dans lesquels des améliorations pourraient être apportées se rapportent à la consultation externe avec nos intervenants et partenaires concernant la stratégie de la GRC et à la détermination de cibles avec pourcentages en vue de réduire nos cibles. Ces deux sujets seront traités au cours des trois prochaines années. Une conférence réunissant les coordonnateurs des questions environnementales de la GRC doit se tenir en novembre 1998 afin d'établir ces objectifs.

Réservoirs de stockage

Les obligations de rapport concernant les réservoirs de stokage relèvent du paragraphe 54(1) de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, lequel exige que tous les ministères fédéraux enregistrent leurs réservoirs de stockage avant le 30 octobre 1997 et fournissent un rapport annuel. Sur les deux options disponibles, la GRC a choisi de remettre un rapport annuel à Environnement Canada avant le 30 avril de chaque année et a signifié son intention dans un avis écrit avant le 1^{er} février 1998. Ainsi donc, le rapport de la GRC sur ses réservoirs de stockage pour l'année se terminant le 31 décembre 1997 a été transmis à Environnement Canada avant le 30 avril 1998.



Initiatives de réglementation

En 1997, la GRC a harmonisé son cadre réglementaire (le Règlement de la GRC et les consignes du Commissaire) et les exigences de sa nouvelle structure qui fait état de l'habilitation des employés, de la régionalisation et de la décentralisation. Tous les textes de délégation prévue par la loi et de désignation des pouvoirs ont été mis à jour en fonction de ces initiatives. La GRC a demandé en outre l'abrogation de l'exemption qui lui était accordée en vertu de la *Loi sur les textes réglementaires* et du règlement connexe; l'exemption avait pour but d'exempter les consignes du Commissaire du respect intégral du processus réglementaire. Le processus règlementaire interne de la GRC s'en trouve donc plus transparent.

Rapports annuels prévus par la loi

- □ Rapport sur le rendement présenté au Parlement pour la période se terminant le 31 mars 1997 : Présentation améliorée des rapports au Parlement Document pilote : Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1998. (Disponible : à la page d'accueil Internet de la GRC et à celle du Secrétariat du Conseil du Trésor (adresse ci-dessous); dans les librairies associées et chez d'autres libraires; ou par la poste auprès du Groupe Communication Canada Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9).
- □ Partie III du Budget des dépenses 1997-1998 : Rapport sur les plans et les priorités pour les exercices 1997-1998 et 1999-2000. Document pilote. Ottawa : ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1998. (Disponible : à la page d'accueil Internet de la GRC et à celle du Conseil du Trésor; dans les librairies associées et chez d'autres libraires; ou par la poste auprès du Groupe Communication Canada Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9).

Politiques spéciales en matière de voyage

Il n'y a pas de politiques spéciales en matière de voyage applicables aux nominations du gouverneur en conseil de fonctionnaires publics à l'emploi de la GRC. Tous les membres réguliers et membres civils de la GRC relèvent des dispositions d'autres politiques en matière de voyage internes à la GRC.



Partie VI:

Autres renseignements



Personnes-ressources pour obtenir d'autres renseignements et sites Web

Personnes-ressources pour obtenir d'autres renseignements :

Commissaire adjoint Dawson Hovey Directeur, Gestion générale Gendarmerie royale du Canada 1200, promenade Vanier - H405, Immeuble principal de la DG Ottawa (Ontario) K1A 0R2 N° de téléphone : (613) 993-1712 N° de télécopieur : (613) 993-4453

Pour de plus amples informations sur les publications mentionnées dans le présent rapport, communiquer avec :

Direction des relations publiques et de l'information N° de téléphone : (613) 993-1085

N° de télécopieur : (613) 993-5894

Sites Internet (World Wide Web)

 $\hfill\Box$ page d'accueil Internet de la GRC :

http://www.rcmp-grc.gc.ca

 $\hfill \square$ page d'accueil Internet de la GRC en matière de police communautaire :

http://www.rcmp-ccaps.com

 \Box page d'accueil du Secrétariat du Conseil du Trésor, pour les vérifications de la GRC :

http://www.tbs-sct.gc.ca

□ page d'accueil Internet du ministère du Solliciteur général du Canada :

http://www.sgc.gc.ca



Lois appliquées et ententes relevant de la GRC

La seule loi fédérale dont la GRC assume l'entière responsabilité est la *Loi sur la GRC* et le règlement connexe.

Lois appliquées par la GRC: La GRC n'assume l'entière responsabilité de l'application d'aucune loi fédérale. En l'absence de pouvoirs précis d'appliquer une loi fédérale, la *Loi sur la GRC* et le règlement connexe prévoient que les membres de la GRC doivent faire respecter les lois fédérales. Les lois suivantes sont les principales lois fédérales appliquées par la GRC (LRC: *Lois révisées du Canada*; LC: *Lois du Canada*):

Loi sur l'aéronautique	LRC, 1985, ch.A-3, modifiée
Loi sur la généalogie des animaux	LC, ch.A-11.2
Loi sur la faillite	LRC, 1985, ch.B-3, modifiée
Loi électorale du Canada	LRC, 1985, ch.E-2, modifiée
Loi sur les grains du Canada	LRC, 1985, ch.G-10, modifiée
Loi sur le régime de pensions du Canada	LRC, 1985, ch.5, modifiée
Loi sur la marine marchande	LRC, 1985, ch.S-9, modifiée
(Réglement sur les collisions)	
Loi fédérale sur les prêts aux étudiants	LRC, 1985, ch.S-23, modifiée
Loi sur les transports	LRC, 1985, ch.T-17, modifiée
Loi sur la Commission canadienne du blé	LRC, 1985, ch.C-24, modifiée
Loi sur la faune du Canada	LRC, 1985, ch.W-9
Loi canadienne sur la protection de	LRC, 1985, ch.C-15.3, modifiée
l'environnement	
Loi canadienne sur les droits de la personne	LRC, 1985, ch.H-6, modifiée
(art. 59)	
Loi sur le Service canadien du renseignement de	LRC, 1985, ch.C-23, modifiée
sécurité	
Loi sur la citoyenneté	LRC, 1985, ch.C-29, modifiée
Loi sur la protection des pêches côtières	LRC, 1985, ch. C-33, modifiée
Loi sur la concurrence	LRC, 1985, ch. C-34, modifiée
Loi réglementant certaines drogues et autres	LC,. 1996, C-8
substances	
Loi sur le droit d'auteur	LRC, 1985, ch.C-42, modifiée
Code criminel	LRC, 1985, ch.C-46, modifiée
Loi sur le casier judiciaire	LRC, 1985, ch.C-47, modifiée
Loi sur l'exportation et l'importation	LRC, 1985, ch.C-51, modifiée
de biens culturels	
Loi sur les douanes	LRC, 1985, ch.C-52.6, modifiée
Loi sur l'accise	LRC, 1985, ch.E-14, modifiée
Loi sur la taxe d'accise	LRC, 1985, ch.E-15, modifiée



Loi sur les licences d'exportation et d'importation Loi sur les licences d'exportation et d'importation Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles Loi sur l'enrôlement à l'étranger Loi sur l'enrôlement à l'étranger Loi sur l'enrôlement à l'étranger Loi relative à la circulation sur les terrains du gouvernement Loi sur l'a santé des animaux Loi sur l'identification des criminels Loi sur l'identification des criminels Loi sur l'immigration Loi de l'impôt sur le revenu Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs Loi sur l'Office national de l'énergie Loi sur les praces nationaux Loi sur les pensions Loi sur les prâts aux petites entreprises		
Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles Loi sur les pêches Loi sur les pêches Loi sur les pêches Loi sur l'emrôlement à l'étranger Loi sur les peches Loi sur l'exportation du gibier Loi sur l'exportation du gibier Loi sur l'impôt sur le revenu Loi sur l'immigration Loi sur l'immigration Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs Loi sur les parcs nationaux Loi sur l'office national de l'énergie Loi sur les tarnsports nationaux Loi sur les curité de la vieillesse Loi sur les pensions Loi sur la quarantaine Loi sur les chemins de fer Loi sur les chemins de fer Loi sur les chemins de fer Loi sur les cassin du droit au remboursement en matière d'impôt Loi sur l'ansurance-chômage Loi sur le programme de protection des témoins Loi sur les poids et mesures Loi sur le programme de protection des témoins LRC, 1985, ch.F-14, modifiée LRC, 1985, ch.F-28, et ses modifications LRC, 1985, ch.G-6, et ses modifications LRC, 1985, ch.H-3, 3, et ses modifications LRC, 1985, ch.H-1, et ses modifications LRC, 1985, ch.H-1, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-12, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-7, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-7, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-14, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-18, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-20, et ses modifications LRC, 1985, ch.O-5, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-19, et see modifications LRC, 1985, ch.N-18, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-19, et see modifications LRC, 1985, ch.N-20, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-19, et see modifications LRC, 1985, ch.N-19,	Loi sur les explosifs	LRC, 1985, ch.E-17, modifiée
d'importation Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles Loi sur les pêches Loi sur l'es pêches Loi sur l'errôlement à l'étranger Loi sur l'exportation du gibier Loi relative à la circulation sur les terrains du gouvernement Loi sur la santé des animaux Loi sur l'immigration Loi sur l'immigration Loi de l'impôt sur le revenu Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs Loi sur l'Office national de l'énergie Loi sur les pares nationaux Loi sur les press nationaux Loi sur les pares officiels Loi sur la vaciurité de la vieillesse Loi sur la quardiorommunication Loi sur les chemins de fer Loi sur les chemins de fer Loi sur les prêts aux petites entreprises Loi sur les marques de commerce Loi sur les marques de commerce Loi sur le transport des marchandises dangereuses Loi sur l'impôt Loi sur l'impôt Loi sur les marques de commerce Loi sur les marques de commerce Loi sur les marques de commerce Loi sur les transport des marchandises dangereuses Loi sur l'impôt Loi sur les prêts aux petites entreprises Loi sur les marques de commerce LRC, 1985, ch.V-1, modifiée LRC, 1985, ch.T-13, modifiée LRC, 1985, ch.T-19, modifiée LRC, 1985, ch.V-1, modifiée LRC, 1985, ch.C-12, 1985, ch.C-12, 1986, ch.C-13		
Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles Loi sur l'enrôlement à l'étranger Loi sur l'enrôlement à l'étranger Loi sur l'exportation du gibier Loi relative à la circulation sur les terrains du gouvernement Loi sur la santé des animaux Loi sur l'identification des criminels Loi sur l'immigration Loi sur l'immigration Loi sur l'immost sur le revenu Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs Loi sur l'Office national de l'énergie Loi sur les parcs nationaux Loi sur la marque de commerce nationale et l'étiquetage exact Loi sur les transports nationaux Loi sur les scerité de la vieillese Loi sur les pensions Loi sur la radiocommunication Loi sur la quarantaine Loi sur la quarantaine Loi sur les persions Loi sur les persions Loi sur les persions en matière de sécurité Loi sur les prêts aux petites entreprises Loi sur les pesties entreprises Loi sur les marques de commerce Loi sur les prêts aux petites entreprises Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt Loi sur les marques de commerce LRC, 1985, ch.T-13, modifiée LRC, 1985, ch.T-19, modifiée LRC, 1985, ch.T-19, modifiée LRC, 1985, ch.T-19, modifiée LRC, 1985, ch.U-1, modifiée LRC, 1985, ch.U-1, modifiée LRC, 1985, ch.W-6, modifiée		
Loi sur les pêches Loi sur l'enrôlement à l'étranger Loi sur l'exportation du gibier Loi sur la santé des animaux Loi sur l'identification des criminels Loi sur l'identification des criminels Loi sur l'immigration Loi de l'impôt sur le revenu Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs Loi sur l'office national de l'énergie Loi sur les parcs nationaux Loi sur la marque de commerce nationale et l'étiquetage exact Loi sur les secrets officiels Loi sur les pensions Loi sur la quarantaine Loi sur la radiocommunication Loi sur les chemins de fer Loi sur les pensions en matière de sécurité Loi sur les persts aux petites entreprises Loi sur les marques de commerce Loi sur le transport des marchandises dangereuses Loi sur les poids et mesures Loi sur le programme de protection des témoins LRC, 1985, ch.F-14, modifiée LRC, 1985, ch.G-6, et ses modifications LRC, 1985, ch.I-1, et ses modifications LRC, 1985, ch.I-2, et ses modifications LRC, 1985, ch.I-1, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-10, et s		LRC, 1985, ch.F-3, modifiée
Loi sur l'enfòlement à l'étranger Loi sur l'exportation du gibier Loi relative à la circulation sur les terrains du gouvernement Loi sur la santé des animaux Loi sur l'inmigration Loi sur l'inmigration Loi sur l'immigration Loi sur l'immigration Loi sur l'immigration Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs Loi sur l'Office national de l'énergie Loi sur les parcs nationaux Loi sur les transports nationaux Loi sur les transports nationaux Loi sur les transports nationaux Loi sur les pensions Loi sur le secrets officiels Loi sur la sécurité de la vieillesse Loi sur la radiocommunication Loi sur les chemins de fer Loi sur les marques de commerce Loi sur les poids et mesures Loi sur		2200, 1900, 01112 0, 1110011100
Loi sur l'enrôlement à l'étranger Loi sur l'exportation du gibier Loi relative à la circulation sur les terrains du gouvernement Loi sur la santé des animaux Loi sur l'identification des criminels Loi sur l'immigration Loi sur l'immigration Loi sur l'immigration Loi sur l'impôt sur le revenu Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs Loi sur l'Office national de l'énergie Loi sur les parcs nationaux Loi sur les transports nationaux Loi sur les transports nationaux Loi sur les chemins de fer Loi sur la quarantaine Loi sur la radiocommunication Loi sur les prêts aux petites entreprises Loi sur les prêts aux petites entreprises Loi sur les marques de commerce Loi sur les transport des marchandises dangereuses Loi sur les poids et mesures Loi sur les poids et mesures Loi sur les programme de protection des témoins Loi sur les programme de protection des témoins LRC, 1985, ch.C-1, et ses modifications LRC, 1985, ch.M-7, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-7, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-14, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-14, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-18, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-20, et ses modifications LRC, 1985, ch.O-9, modifice LRC, 1985, ch.O-9, modifice LRC, 1985, ch.P-6, modifice LRC, 1985, ch.P-6, modifice LRC, 1985, ch.P-1, modifice LRC, 1985, ch.S-11, modifice LRC, 1985, ch.S-11, modifice LRC, 1985, ch.T-13, modifice LRC, 1985, ch.T-19, modifice LRC, 1985, ch.C-10, modifice LRC, 1985, ch.T-19, modifice LRC, 1985, ch.C-10, modifice LRC, 1985, ch.		LRC, 1985, ch.F-14, modifiée
Loi sur l'exportation du gibier Loi relative à la circulation sur les terrains du gouvernement Loi sur la santé des animaux Loi sur l'identification des criminels Loi sur l'immigration Loi sur l'immigration Loi sur l'immigration Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs Loi sur l'office national de l'énergie Loi sur la marque de commerce nationale et l'étiquetage exact Loi sur les transports nationaux Loi sur les secrets officiels Loi sur les pensions Loi sur la quarantaine Loi sur la quarantaine Loi sur les prêts aux petites entreprises Loi sur les marques de commerce Loi sur les prêts aux petites entreprises Loi sur les marques de commerce Loi sur les marques de commerce Loi sur les prêts aux petites entreprises Loi sur les marques de commerce Loi sur les marques de commerce Loi sur les marques de sécurité Loi sur les marques de commerce LRC, 1985, ch.T-13, modifiée LRC, 1985, ch.T-13, modifiée LRC, 1985, ch.T-19, modifiée LRC, 1985, ch.C-1, modifiée LRC, 1985, ch.T-19, modifiée		
Loi relative à la circulation sur les terrains du gouvernement Loi sur la santé des animaux Loi sur l'identification des criminels Li sur l'immigration Loi de l'impôt sur le revenu Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs Loi sur l'Office national de l'énergie Loi sur la marque de commerce nationale et l'étiquetage exact Loi sur les transports nationaux Loi sur les secrets officiels Loi sur les pensions Loi sur les pensions Loi sur la quarantaine Loi sur les chemins de fer Loi sur les prêts aux petites entreprises Loi sur les marques de commerce Loi sur les pensions Loi sur les pensions Loi sur la radiocommunication Loi sur les prêts aux petites entreprises Loi sur les marques de commerce Loi sur les marques de commerce Loi sur les pensions Loi sur les pensions Loi sur les chemins de fer Loi sur les marques de commerce Loi sur les marques de commerce Loi sur les prêts aux petites entreprises Loi sur les marques de commerce LRC, 1985, ch.T-13, modifiée LRC, 1985, ch.T-13, modifiée LRC, 1985, ch.T-19, modifiée LRC, 1985, ch.T-19, modifiée LRC, 1985, ch.T-19, modifiée LRC, 1985, ch.T-13, modifiée LRC, 1985, ch.T-13, modifiée LRC, 1985, ch.T-13, modifiée LRC, 1985, ch.T-19, modifiée LRC, 1985, ch.T-10, modifiée		
du gouvernement Loi sur la santé des animaux Loi sur l'identification des criminels Loi sur l'immigration Loi de l'impôt sur le revenu Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs Loi sur l'Office national de l'énergie Loi sur l'Office national de l'énergie Loi sur les parcs nationaux Loi sur les parcs nationaux Loi sur les transports nationaux Loi sur les transports nationaux Loi sur les secrets officiels Loi sur les secrets officiels Loi sur les curité de la vieillesse Loi sur la radiocommunication Loi sur les chemins de fer Loi sur les pêts aux petites entreprises Loi sur les marques de commerce Loi sur les marques de commerce Loi sur les marques de commerce Loi sur les marque de sécurité Loi sur les marque de loi sur les chemins de fer Loi sur les ransports des marchandises dangereuses Loi sur l'immigration LRC, 1985, ch.H-3, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-7, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-14, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-18, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-20, et se		
Loi sur la santé des animaux Loi sur l'identification des criminels Loi sur l'immigration Loi sur l'immigration Loi sur l'immigration Loi sur l'immigration Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs Loi sur l'Office national de l'énergie Loi sur les parcs nationaux Loi sur les parcs nationaux Loi sur les transports nationaux Loi sur les transports nationaux Loi sur les ransports nationaux Loi sur les pensions Loi sur la quarantaine Loi sur la quarantaine Loi sur la radiocommunication Loi sur les infractions de fer Loi sur le sersion du droit au remboursement en matière d'impôt Loi sur les marques de commerce Loi sur les marques de temeures Loi sur les marques de protection des témoins LRC, 1985, ch.U-1, tes se modifications LRC, 1985, ch.N-14, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-16, modifications LRC, 1985, ch.N-18, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-19, modifications LRC, 1985, ch.N-14, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-18, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-19, modifications LRC, 1985, ch		2200, 1900, 01110 0, 00 000 1110 01110 01110
Loi sur l'identification des criminels Loi sur l'immigration Loi de l'impôt sur le revenu Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs Loi sur l'Office national de l'énergie Loi sur les parcs nationaux Loi sur les parcs nationaux Loi sur les transports nationaux Loi sur les parces officiels Loi sur les transports nationaux Loi sur les persions Loi sur la sécurité de la vieillesse Loi sur la quarantaine Loi sur la radiocommunication Loi sur les chemins de fer Loi sur les persions en matière de sécurité Loi sur les press aux petites entreprises Loi sur les press aux petites entreprises Loi sur les press marques de commerce Loi sur les ransport des marchandises d'angereuses Loi sur les poids et mesures LRC, 1985, ch.C-12, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-14, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-7, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-18, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-18, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-19, modifice LRC, 1985, ch.P-6, modifice LRC, 1985, ch.S-11, modifice LRC, 1985, ch.S-11, modifice LRC, 1985, ch.T-13, modifice LRC, 1985, ch.T-13, modifice LRC, 1985, ch.T-19, modifice		LRC, 1985, ch.H-3.3, et ses modifications
Loi sur l'immigration Loi de l'impôt sur le revenu Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs Loi sur l'Office national de l'énergie Loi sur les parcs nationaux Loi sur la marque de commerce nationale et l'étiquetage exact Loi sur les transports nationaux Loi sur les pensions Loi sur les pensions Loi sur le pensions Loi sur la quarantaine Loi sur la radiocommunication Loi sur les chemins de fer Loi sur les prêts aux petites entreprises Loi sur les prêts aux petites entreprises Loi sur le cassion du droit au remboursement en matière d'impôt Loi sur les marques de commerce Loi sur le transport des marchandises dangereuses Loi sur les poids et mesures Loi sur le programme de protection des témoins LRC, 1985, ch.C-1, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-14, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-14, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-7, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-14, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-14, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-7, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-7, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-14, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-7, et ses modifications LRC, 1985, ch.R-2, modifiée LRC, 1985, ch.R-2, modifiée LRC, 1985, ch.S-		
Loi de l'impôt sur le revenu Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs Loi sur l'Office national de l'énergie Loi sur les parcs nationaux Loi sur la marque de commerce nationale et l'étiquetage exact Loi sur les transports nationaux Loi sur les transports nationaux Loi sur les ransports nationaux Loi sur les ransports nationaux LRC, 1985, ch.N-14, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-18, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-20, et ses modifications LRC, 1985, ch.O-2, et ses modifications LRC, 1985, ch.O-5, et ses modifications Loi sur les secrets officiels Loi sur les secrets officiels Loi sur les pensions LRC, 1985, ch.O-9, modifiée Loi sur la quarantaine LRC, 1985, ch.P-6, modifiée Loi sur la radiocommunication LRC, 1985, ch.P-2, modifiée Loi sur les infractions en matière de sécurité Loi sur les prêts aux petites entreprises LRC, 1985, ch.S-11, modifiée Loi sur les marques de commerce LRC, 1985, ch.T-3, modifiée Loi sur les marques de commerce LRC, 1985, ch.T-13, modifiée Loi sur les marques de marchandises dangereuses Loi sur l'assurance-chômage LRC, 1985, ch.U-1, modifiée		
Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs Loi sur l'Office national de l'énergie LRC, 1985, ch.N-7, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-14, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-14, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-18, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-18, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-18, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-20, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-20, et ses modifications LRC, 1985, ch.O-5, et ses modifications LRC, 1985, ch.O-5, et ses modifications LRC, 1985, ch.O-5, et ses modifications LRC, 1985, ch.O-9, modifiée LRC, 1985, ch.O-9, modifiée LRC, 1985, ch.P-6, modifiée LRC, 1985, ch.P-2, modifiée LRC, 1985, ch.R-3, modifiée LRC, 1985, ch.R-3, modifiée LRC, 1985, ch.S-7, modifiée LRC, 1985, ch.S-11, modifiée LRC, 1985, ch.T-3, modifiée LRC, 1985, ch.T-13, modifiée LRC, 1985, ch.T-19, modifiée		
migrateurs Loi sur l'Office national de l'énergie Loi sur les parcs nationaux Loi sur la marque de commerce nationale et l'étiquetage exact Loi sur les secrets officiels Loi sur la sécurité de la vieillesse Loi sur la quarantaine Loi sur la quarantaine Loi sur la radiocommunication Loi sur les chemins de fer Loi sur les prêts aux petites entreprises Loi sur les prêts aux petites entreprises Loi sur les marques de commerce Loi sur le smarques de commerce Loi sur le transport des marchandises Loi sur les poids et mesures Loi sur le programme de protection des témoins LRC, 1985, ch.N-20, et ses modifications LRC, 1985, ch.O-5, et ses modifications LRC, 1985, ch.O-9, modifice LRC, 1985, ch.O-9, modifice LRC, 1985, ch.O-9, modifice LRC, 1985, ch.P-6, modifice LRC, 1985, ch.R-2, modifice LRC, 1985, ch.R-2, modifice LRC, 1985, ch.S-7, modifice LRC, 1985, ch.S-7, modifice LRC, 1985, ch.S-11, modifice LRC, 1985, ch.T-13, modifice LRC, 1985, ch.T-13, modifice LRC, 1985, ch.T-19, modifice LRC, 1985, ch.U-1, modifice		
Loi sur l'Office national de l'énergie Loi sur les parcs nationaux Loi sur la marque de commerce nationale et l'étiquetage exact Loi sur les transports nationaux LRC, 1985, ch.N-18, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-18, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-20, et ses modifications LRC, 1985, ch.O-5, et ses modifications LRC, 1985, ch.O-9, modifiée LRC, 1985, ch.P-6, modifiée LRC, 1985, ch.P-6, modifiée LRC, 1985, ch.P-1, modifiée LRC, 1985, ch.R-2, modifiée LRC, 1985, ch.R-3, modifiée LRC, 1985, ch.S-7, modifiée LRC, 1985, ch.S-11, modifiée LRC, 1985, ch.S-11, modifiée LRC, 1985, ch.T-13, modifiée LRC, 1985, ch.T-13, modifiée LRC, 1985, ch.T-13, modifiée LRC, 1985, ch.T-19, modifiée		, , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Loi sur les parcs nationaux Loi sur la marque de commerce nationale et l'étiquetage exact Loi sur les transports nationaux LRC, 1985, ch.N-18, et ses modifications LRC, 1985, ch.N-20, et ses modifications LRC, 1985, ch.O-5, et ses modifications LRC, 1985, ch.O-9, modifiée LRC, 1985, ch.O-9, modifiée LRC, 1985, ch.P-6, modifiée LRC, 1985, ch.R-2, modifiée LRC, 1985, ch.R-2, modifiée LRC, 1985, ch.R-3, modifiée LRC, 1985, ch.S-7, modifiée LRC, 1985, ch.S-11, modifiée LRC, 1985, ch.S-11, modifiée LRC, 1985, ch.T-13, modifiée LRC, 1985, ch.T-13, modifiée LRC, 1985, ch.T-19, modifiée		LRC, 1985, ch.N-7, et ses modifications
Loi sur la marque de commerce nationale et l'étiquetage exact Loi sur les transports nationaux Loi sur les secrets officiels Loi sur les secrets officiels Loi sur la sécurité de la vieillesse Loi sur les pensions Loi sur la quarantaine Loi sur la quarantaine Loi sur la radiocommunication Loi sur les chemins de fer Loi sur les infractions en matière de sécurité Loi sur les prêts aux petites entreprises Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt Loi sur les marques de commerce Loi sur les marques de commerce Loi sur le transport des marchandises dangereuses Loi sur les poids et mesures Loi sur les poids et mesures Loi sur le programme de protection des témoins LRC, 1985, ch.N-18, et ses modifications LRC, 1985, ch.O-5, et ses modifications LRC, 1985, ch.O-9, modifiée LRC, 1985, ch.P-6, modifiée LRC, 1985, ch.P-6, modifiée LRC, 1985, ch.R-2, modifiée LRC, 1985, ch.S-7, modifiée LRC, 1985, ch.S-7, modifiée LRC, 1985, ch.T-13, modifiée LRC, 1985, ch.T-13, modifiée LRC, 1985, ch.T-19, modifiée LRC, 1985, ch.U-1, modifiée		
toi sur les transports nationaux Loi sur les secrets officiels Loi sur les secrets officiels Loi sur la sécurité de la vieillesse Loi sur les pensions Loi sur la quarantaine Loi sur la quarantaine Loi sur la radiocommunication Loi sur les chemins de fer Loi sur les infractions en matière de sécurité Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt Loi sur les marques de commerce Loi sur le transport des marchandises Loi sur les poids et mesures Loi sur les poids et mesures Loi sur le programme de protection des témoins LRC, 1985, ch.N-20, et ses modifications LRC, 1985, ch.O-9, modifiée LRC, 1985, ch.P-6, modifiée LRC, 1985, ch.P-6, modifiée LRC, 1985, ch.R-2, modifiée LRC, 1985, ch.R-3, modifiée LRC, 1985, ch.S-7, modifiée LRC, 1985, ch.S-11, modifiée LRC, 1985, ch.T-13, modifiée LRC, 1985, ch.T-13, modifiée LRC, 1985, ch.T-19, modifiée LRC, 1985, ch.U-1, modifiée LRC, 1985, ch.U-1, modifiée LRC, 1985, ch.W-6, modifiée LRC, 1985, ch.C -13		
Loi sur les transports nationaux Loi sur les secrets officiels Loi sur les secrets officiels Loi sur la sécurité de la vieillesse Loi sur les pensions Loi sur les pensions Loi sur la quarantaine Loi sur la quarantaine Loi sur la radiocommunication Loi sur les chemins de fer Loi sur les infractions en matière de sécurité Loi sur les prêts aux petites entreprises Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt Loi sur les marques de commerce Loi sur le transport des marchandises dangereuses Loi sur l'assurance-chômage Loi sur le programme de protection des témoins LRC, 1985, ch.N-20, et ses modifications LRC, 1985, ch.O-5, et ses modifications LRC, 1985, ch.O-9, modifiée LRC, 1985, ch.P-6, modifiée LRC, 1985, ch.R-2, modifiée LRC, 1985, ch.R-3, modifiée LRC, 1985, ch.S-7, modifiée LRC, 1985, ch.S-7, modifiée LRC, 1985, ch.S-11, modifiée LRC, 1985, ch.T-3, modifiée LRC, 1985, ch.T-13, modifiée LRC, 1985, ch.T-19, modifiée LRC, 1985, ch.U-1, modifiée		, , ,
Loi sur les secrets officiels Loi sur la sécurité de la vieillesse Loi sur les pensions Loi sur les pensions Loi sur la quarantaine Loi sur la radiocommunication Loi sur les chemins de fer Loi sur les infractions en matière de sécurité Loi sur les prêts aux petites entreprises Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt Loi sur les marques de commerce Loi sur le transport des marchandises dangereuses Loi sur les poids et mesures Loi sur les poids et mesures Loi sur les poids et mesures Loi sur le programme de protection des témoins LRC, 1985, ch.O-5, et ses modifications LRC, 1985, ch.O-9, modifiée LRC, 1985, ch.P-6, modifiée LRC, 1985, ch.R-2, modifiée LRC, 1985, ch.S-3, modifiée LRC, 1985, ch.S-7, modifiée LRC, 1985, ch.S-11, modifiée LRC, 1985, ch.T-13, modifiée LRC, 1985, ch.T-19, modifiée LRC, 1985, ch.U-1, modifiée LRC, 1985, ch.U-1, modifiée LRC, 1985, ch.W-6, modifiée LRC, 1985, ch.W-6, modifiée LRC, 1986, ch.C -13		LRC, 1985, ch.N-20, et ses modifications
Loi sur les pensions Loi sur la quarantaine Loi sur la radiocommunication LRC, 1985, ch.Q-1, modifiée Loi sur les chemins de fer Loi sur les infractions en matière de sécurité Loi sur les prêts aux petites entreprises Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt Loi sur les marques de commerce Loi sur le transport des marchandises dangereuses Loi sur les poids et mesures Loi sur les poids et mesures Loi sur le programme de protection des témoins LRC, 1985, ch.P-6, modifiée LRC, 1985, ch.R-2, modifiée LRC, 1985, ch.S-7, modifiée LRC, 1985, ch.S-11, modifiée LRC, 1985, ch.T-3, modifiée LRC, 1985, ch.T-13, modifiée LRC, 1985, ch.T-19, modifiée LRC, 1985, ch.U-1, modifiée		
Loi sur la quarantaine Loi sur la radiocommunication Loi sur les chemins de fer Loi sur les infractions en matière de sécurité Loi sur les prêts aux petites entreprises Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt Loi sur les marques de commerce Loi sur le transport des marchandises dangereuses Loi sur l'assurance-chômage Loi sur les programme de protection des témoins LRC, 1985, ch.Q-1, modifiée LRC, 1985, ch.R-2, modifiée LRC, 1985, ch.S-7, modifiée LRC, 1985, ch.S-11, modifiée LRC, 1985, ch.T-3, modifiée LRC, 1985, ch.T-13, modifiée LRC, 1985, ch.T-19, modifiée LRC, 1985, ch.U-1, modifiée	Loi sur la sécurité de la vieillesse	LRC, 1985, ch.O-9, modifiée
Loi sur la quarantaine Loi sur la radiocommunication Loi sur les chemins de fer Loi sur les infractions en matière de sécurité Loi sur les prêts aux petites entreprises Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt Loi sur les marques de commerce Loi sur le transport des marchandises dangereuses Loi sur l'assurance-chômage Loi sur les programme de protection des témoins LRC, 1985, ch.Q-1, modifiée LRC, 1985, ch.R-2, modifiée LRC, 1985, ch.S-3, modifiée LRC, 1985, ch.S-11, modifiée LRC, 1985, ch.T-3, modifiée LRC, 1985, ch.T-13, modifiée LRC, 1985, ch.T-19, modifiée LRC, 1985, ch.U-1, modifiée	Loi sur les pensions	LRC, 1985, ch.P-6, modifiée
Loi sur les chemins de fer Loi sur les infractions en matière de sécurité Loi sur les prêts aux petites entreprises Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt Loi sur les marques de commerce Loi sur le transport des marchandises dangereuses Loi sur l'assurance-chômage Loi sur les poids et mesures Loi sur le programme de protection des témoins LRC, 1985, ch.R-3, modifiée LRC, 1985, ch.S-11, modifiée LRC, 1985, ch.T-3, modifiée LRC, 1985, ch.T-13, modifiée LRC, 1985, ch.T-19, modifiée LRC, 1985, ch.U-1, modifiée	Loi sur la quarantaine	
Loi sur les infractions en matière de sécurité Loi sur les prêts aux petites entreprises Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt Loi sur les marques de commerce Loi sur le transport des marchandises dangereuses Loi sur l'assurance-chômage Loi sur les poids et mesures Loi sur le programme de protection des témoins LRC, 1985, ch.S-7, modifiée LRC, 1985, ch.S-11, modifiée LRC, 1985, ch.T-13, modifiée LRC, 1985, ch.T-13, modifiée LRC, 1985, ch.U-1, modifiée	Loi sur la radiocommunication	LRC, 1985, ch.R-2, modifiée
Loi sur les prêts aux petites entreprises Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt Loi sur les marques de commerce Loi sur le transport des marchandises dangereuses Loi sur l'assurance-chômage Loi sur les poids et mesures Loi sur le programme de protection des témoins LRC, 1985, ch.S-11, modifiée LRC, 1985, ch.T-13, modifiée LRC, 1985, ch.T-19, modifiée LRC, 1985, ch.U-1, modifiée	Loi sur les chemins de fer	LRC, 1985, ch.R-3, modifiée
Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt Loi sur les marques de commerce Loi sur le transport des marchandises dangereuses Loi sur l'assurance-chômage Loi sur les poids et mesures Loi sur le programme de protection des témoins LRC, 1985, ch.T-13, modifiée LRC, 1985, ch.T-19, modifiée LRC, 1985, ch.U-1, modifiée	Loi sur les infractions en matière de sécurité	LRC, 1985, ch.S-7, modifiée
matière d'impôt Loi sur les marques de commerce Loi sur le transport des marchandises dangereuses Loi sur l'assurance-chômage Loi sur les poids et mesures Loi sur le programme de protection des témoins LRC, 1985, ch.T-19, modifiée LRC, 1985, ch.U-1, modifiée LRC, 1985, ch.U-1, modifiée LRC, 1985, ch.W-6, modifiée LRC, 1985, ch.C -13	Loi sur les prêts aux petites entreprises	LRC, 1985, ch.S-11, modifiée
Loi sur les marques de commerce Loi sur le transport des marchandises dangereuses Loi sur l'assurance-chômage Loi sur les poids et mesures Loi sur le programme de protection des témoins LRC, 1985, ch.T-13, modifiée LRC, 1985, ch.U-1, modifiée LRC, 1985, ch.U-1, modifiée LRC, 1985, ch.W-6, modifiée LC, 1996. ch. C -13	Loi sur la cession du droit au remboursement en	LRC, 1985, ch.T-3, modifiée
Loi sur le transport des marchandises dangereuses Loi sur l'assurance-chômage Loi sur les poids et mesures Loi sur le programme de protection des témoins LRC, 1985, ch.U-1, modifiée LRC, 1985, ch.W-6, modifiée LC, 1996. ch. C -13	matière d'impôt	
Loi sur le transport des marchandises dangereuses Loi sur l'assurance-chômage Loi sur les poids et mesures Loi sur le programme de protection des témoins LRC, 1985, ch.U-1, modifiée LRC, 1985, ch.W-6, modifiée LC, 1996. ch. C -13	Loi sur les marques de commerce	LRC, 1985, ch.T-13, modifiée
Loi sur l'assurance-chômage LRC, 1985, ch.U-1, modifiée Loi sur les poids et mesures LRC, 1985, ch.W-6, modifiée LC, 1996. ch. C -13	Loi sur le transport des marchandises	LRC, 1985, ch.T-19, modifiée
Loi sur les poids et mesures LRC, 1985, ch.W-6, modifiée LC, 1996. ch. C -13		
Loi sur le programme de protection des témoins LC, 1996. ch. C -13	Loi sur l'assurance-chômage	LRC, 1985, ch.U-1, modifiée
	Loi sur les poids et mesures	
Loi sur les jeunes contrevenants LRC, 1985, ch.Y-1, modifiée		
	Loi sur les jeunes contrevenants	LRC, 1985, ch.Y-1, modifiée

Ententes officielles avec des ministères et organismes fédéraux et des sociétés de la Couronne : La GRC a conclu plus de 1100 protocoles d'entente avec des ministères et organismes fédéraux et des sociétés de la Couronne. Ces ententes font état de la nature et de la portée des partenariats établis en vue d'offrir les services aux Canadiens avec plus d'efficience et d'efficacité. La liste ci-dessous contient certains des partenaires avec lesquels la GRC a conclu des ententes officielles :



Agriculture et Agro-alimentaire Canada

Agence de promotion économique du Canada

Atlantique

Commission de contrôle de l'énergie atomique

Vérificateur général du Canada

Banque du Canada

Groupe Communication Canada

Société canadienne d'hypothèques et de

logement

Société canadienne des ports

Société canadienne des postes

Garde côtière canadienne

Patrimoine canadien (Parcs Canada)

Commission canadienne des droits de la personne

Agence canadienne de développement

international

Canadien National

Canadien Pacifique

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Service canadien du renseignement de sécurité

Citoyenneté et Immigration Canada

Tribunal de l'aviation civile

Centre de la sécurité des télécommunications

Service correctionnel du Canada

Elections Canada

Environnement Canada

Cour fédérale du Canada

Finances Canada

Pêches et Océans

Affaires étrangères et Commerce international

Santé Canada

Chambre des communes

Développement des ressources humaines Canada

Commission de l'immigration et du statut de réfugié

Affaires indiennes et du Nord canadien

Industrie Canada

Justice Canada

Archives nationales du Canada

Commission de la Capitale nationale

Défense nationale

Office national de l'énergie

Office national du film du Canada

Musée des beaux-arts du Canada

Musée national des sciences et de la

technologie

Commission nationale des libérations

conditionnelles

Conseil national de recherches du Canada

Programme national de recherches et de

sauvetage

Office national des transports du Canada

Ressources naturelles Canada

Bureau du surintendant des institutions

financières Canada

Bureau du Conseil privé

Commission de la Fonction publique du Canada

Travaux publics et Services gouvernementaux

Canada

Revenu Canada, Douanes, Accise et Impôt

Solliciteur général du Canada

Statistique Canada

Cour suprême du Canada

Cour canadienne de l'impôt

Bureau de la sécurité des transports Canada

Transports Canada

Conseil du Trésor

Anciens combattants Canada

Ententes officielles avec des gouvernementaux provinciaux : La GRC a également conclu des ententes officielles avec les gouvernements provinciaux suivants, selon lesquelles la GRC est le principal service chargé d'enquêter en vertu de la Loi sur les infractions en matière de sécurité dans la province :

Procureur général de l' Alberta

Procureur général de la Colombie-britannique

Procureur général du Manitoba

Procureur général de Terre-Neuve

Solliciteur général du Nouveau-Brunswick

Procureur général de la Nouvelle-Écosse Solliciteur/Procureur général de l'Ontario Procureur général de l'île-du-Prince-Édouard Procureur général de la Saskatchewan

